



# Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-onzième session, Genève, 2003

## Douzième séance (spéciale)

Jeudi 12 juin 2003, 15 heures 10

Présidence de M. Wamalwa et de M. Wojcik

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
SUR LA SITUATION DES TRAVAILLEURS  
DES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS:  
DISCUSSION

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT (M. WAMALWA) — Je déclare ouverte la séance spéciale de la Conférence consacrée à l'examen du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.

Avant de donner la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, je souhaite formuler un certain nombre de remarques. La convocation de cette séance fait suite à la décision adoptée par la Commission de proposition le 3 juin 2003 à la demande du Conseil d'administration. La décision a été consignée dans le premier rapport de la Commission de proposition, qui a été publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 3.

Je suis tout à fait conscient que beaucoup d'entre nous se sentent concernés au plus haut point par une question ô combien préoccupante, notamment au vu des événements tragiques survenus dernièrement dans la région. Je me permets toutefois de rappeler, comme je l'ai fait déjà lors de la deuxième séance de cette session, que les débats de la Conférence internationale du Travail ne doivent pas se substituer aux discussions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, organes auxquels il incombe de prendre des décisions politiques, conformément à la Charte des Nations Unies.

Je suis convaincu que nous pouvons faire beaucoup pour alléger les souffrances de la population de la région et que nos discussions seront propres à soutenir les efforts déployés par la communauté internationale afin d'apporter une aide concrète aux populations concernées. Comme le Directeur général l'indique dans son rapport, le dialogue social constitue une condition préalable à une paix durable, et ce n'est que par le biais d'un dialogue véritable que nous parviendrons à apaiser le conflit et à améliorer les conditions politiques, économiques et sociales dans la région.

Je compte que les différents orateurs s'efforceront d'apporter des éléments constructifs au débat. Nous sommes certes tenus d'exposer notre point de vue en toute franchise mais je demanderai à chacun d'adopter un langage parlementaire et d'éviter les commentaires ou les attaques personnelles, notre objectif étant de définir, les mesures qui pourraient aider les travailleurs concernés. Je vous remercie de votre compréhension.

La séance sera régie par le règlement applicable à la discussion du rapport du Directeur général, y compris en ce qui concerne la durée des interventions,

limitée à cinq minutes, comme cela a été indiqué clairement dans le *Bulletin quotidien*.

Il est d'autant plus important de respecter cette consigne que les délégués ont été nombreux à souhaiter s'exprimer.

Je vous demanderai par conséquent de respecter strictement le temps de parole imparti. Je souhaite également informer la Conférence de certaines dispositions relatives à cette séance, qui font partie des prérogatives du Président et du bureau de la Conférence. Le bureau a décidé de ces dispositions afin que nous soyons le plus cohérents et objectifs possible tout en respectant les intérêts légitimes de toutes les parties concernées. Elles sont tout à fait conformes aux décisions qui ont été prises lors de séances spéciales antérieures et contribueront au succès du projet que nous avons formé.

Concernant des éventuelles demandes de droit de réponse durant cette séance, je souhaite vous informer que les délégués ne pourront demander de droit de réponse que sur un point particulier d'un discours dans lequel leur gouvernement a été mis en cause. Ce droit sera accordé en une fois pour chaque cas à la fin de la séance. Cela signifie que la durée maximum générale de deux minutes fixée au début de la Conférence pour ce qui touche au droit de réponse ne sera pas multipliée par le nombre d'affirmations auxquelles l'orateur en question souhaite apporter une réponse.

Il a été convenu cependant que le Président pourrait autoriser une prise de parole un peu plus longue, dans les limites du temps disponible. J'aimerais ajouter que les délégués n'ont pas besoin d'interrompre les débats pour soulever une question d'ordre lorsqu'ils souhaitent demander un droit de réponse. Comme je l'ai déjà dit lors de la deuxième séance, les délégués qui estiment devoir répondre à une affirmation particulière devront en informer le Président de la Conférence en se rendant à la tribune et en indiquant au Greffier son intention. L'octroi d'un droit de réponse est laissé à la discrétion du Président qui, assisté par le Greffier, conviendra avec la délégation concernée du moment où la réponse pourra être prononcée.

Si un délégué estime qu'il convient de soulever une question d'ordre, parce que le règlement n'a pas été respecté ou que l'ordre a été troublé, il pourra le faire depuis son siège.

*Original arabe:* M. KHATIB (*ministre du Travail, Palestine*) — Permettez-moi de vous transmettre mes meilleures salutations.

Il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion de parler devant vous du lien qui existe entre la pauvreté et le chômage, mentionné dans le rapport du Directeur

général comme étant particulièrement évident dans le cas de la Palestine, où la pauvreté touche 67 pour cent de la population, le taux de chômage représente une proportion variant du tiers jusqu'à la moitié de la main-d'œuvre et le revenu a diminué de moitié.

Aujourd'hui, je souhaite vous rappeler le fait que ce chômage sans précédent et cette pauvreté croissante ne sont pas le résultat de politiques économiques inadéquates, d'une mauvaise exploitation des ressources ou d'un refus de se conformer aux recommandations de la Banque mondiale ou du Fonds monétaire international, mais plutôt de politiques délibérées conçues et appliquées par le gouvernement israélien pour punir le peuple palestinien et ses dirigeants parce qu'ils sont attachés à leurs droits reconnus par la légitimité internationale, y compris la fin de l'occupation, la création d'un Etat palestinien et le droit au retour.

Mais, avant d'entrer dans les détails de ces politiques et de leurs effets, je souhaite affirmer du haut de cette tribune l'importance de ces questions. C'est ici que nous pouvons débattre, de manière constructive, des problèmes qui ont été mentionnés par le Directeur général dans son rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, de la gravité de cette situation et de la nécessité d'y apporter une solution. Pour cela, nous espérons que cette séance permettra à notre organisation, aux pays concernés et aux autres organisations internationales d'adopter les politiques et de prendre les mesures susceptibles de trouver des solutions aux problèmes en question. De ce fait, nous espérons, en tant que délégation palestinienne, parvenir ensemble à un accord sur les mesures à prendre pour réduire la pauvreté et le chômage.

Nul doute que la solution la plus appropriée pour réduire cette souffrance serait une solution politique fondée sur la légitimité internationale et prévoyant la fin de l'occupation. C'est dans cette perspective que nous avons accueilli favorablement les efforts déployés par les membres du Quatuor, la réactivation des efforts américains et la feuille de route. Cependant, il est devenu de plus en plus évident que la présence d'un gouvernement israélien, qui n'appartient pas au camp de la paix mais à une idéologie et une doctrine politique qui contredisent catégoriquement la légitimité internationale sur laquelle se sont basés les efforts diplomatiques, représente le principal obstacle devant tous ces efforts. En effet, il s'agit d'un gouvernement qui veut consacrer l'occupation au lieu d'y mettre fin et qui travaille à l'extension de la colonisation au lieu d'arrêter celle-ci.

La violence est perpétrée dans le cadre de l'occupation israélienne, qu'il s'agisse de la violence israélienne visant à consacrer l'occupation et à étendre la colonisation ou de la violence palestinienne visant à mettre fin à cette occupation. Nous avons toujours demandé que les civils soient épargnés de ce violent conflit, et nous avons critiqué et nous continuons à le faire toute action qui vise les civils. Mais, en même temps, nous faisons porter à l'occupation et à ses pratiques la responsabilité des souffrances endurées par les deux parties, vu qu'elles sont le résultat de l'occupation.

Israël a confisqué jusqu'à présent la moitié des territoires occupés; il y a établi par la violence 400 colonies de peuplement qui toutes ne cessent de s'accroître, transformant ainsi la majorité de la main-d'œuvre rurale palestinienne en ouvriers en Israël. En septembre 2000, Israël a fermé la porte aux

travailleurs palestiniens, les transformant ainsi en chômeurs et exposant leurs familles à la famine. Cette politique de bouclage est inadmissible.

Au début du nouveau millénaire, Israël a rappelé au monde la politique des murs de séparation. Alors que le mur de Berlin a été détruit, Israël a commencé l'édification d'un mur de discrimination raciale qui représente une extension de sa politique de confiscation des terres agricoles et qui a contribué à relever le taux de chômage à environ 75 pour cent.

Le peuple palestinien, malgré tout, a été capable de résister et d'absorber toutes ces destructions et ces bouclages. Je profite de cette occasion pour dire que, si Israël continue à vouloir résoudre la situation par la force, cela ne mènera qu'à une exacerbation des réactions d'hostilité et de haine.

Mais, si Israël cherche véritablement la paix, la sécurité et une vie normale, il existe une initiative arabe qui permet à Israël de réaliser ses objectifs, en échange de quoi il devra mettre un terme à son occupation des territoires palestiniens, syriens et libanais, accepter la création d'un Etat palestinien avec pour capitale Jérusalem et la résolution du problème des réfugiés sur la base de la résolution n° 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Mais Israël a rejeté totalement cette initiative.

Le Directeur général du BIT a traduit son intérêt pour la situation des travailleurs des territoires arabes occupés par l'envoi d'une mission de haut niveau. Je voudrais le remercier ainsi que les membres de la mission pour leurs efforts et leur rapport, qui ne reflète qu'une partie des souffrances du peuple palestinien et de ses travailleurs.

Le rapport a réussi à donner une image des aspects essentiels de la politique d'occupation israélienne qui est contraire au droit international. Cette politique d'occupation est responsable de l'aggravation du chômage et de la pauvreté. Cependant, le rapport pourrait être à l'avenir plus précis au sujet de certains termes. Par exemple, il est inadéquat de qualifier d'*opérations de sécurité* les agressions israéliennes qu'il condamne d'ailleurs, comme il le fait à la page 3, et d'utiliser dans la même page l'expression *bouclier défensif*. Nous avons également d'autres remarques dont la plupart ont été présentées au Directeur général au nom du groupe arabe.

En conclusion, cette séance devrait établir des mécanismes destinés à convaincre ou obliger Israël de mettre un terme aux mesures et politiques mentionnées dans le rapport comme constituant une violation du droit international et représentant des causes du phénomène de la pauvreté et du chômage. Il serait utile que le Directeur général examine la possibilité de constituer une commission permanente issue de la Conférence afin d'assurer le suivi de l'application de ses recommandations et résolutions. En attendant, nous aimerions réitérer notre appel aux pays et organisations concernés de participer au financement des programmes du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale qui devra représenter le mécanisme principal chargé d'alléger les souffrances des travailleurs palestiniens.

*Original anglais: M. PERETZ (délégué des travailleurs, Israël) — Il y a deux ans, j'étais là devant vous alors que les affrontements israélo-palestiniens faisaient rage.*

J'avais exprimé alors ma douleur devant le sang versé par nos deux peuples, et j'ai pleuré pour les

familles qui avaient perdu des êtres chers, parce que je savais que ces victimes auraient pu être avec nous dans la vie pour continuer à construire, à aimer et à rêver. Je savais que finalement la seule solution serait de retourner à la table des négociations. Pendant deux ans et huit mois, j'ai espéré que cette guerre finisse et que la sombre atmosphère qui pèse sur notre région s'éclaircisse. J'ai espéré un retour sur la voie de la négociation et de la réconciliation.

La semaine dernière, au Sommet d'Aqaba, les Premiers ministres d'Israël et de la Palestine se sont retrouvés au côté du roi de Jordanie et du Président des Etats-Unis. Ils se sont engagés à accepter la «feuille de route», un calendrier au terme duquel un Etat palestinien devrait être créé et exister dans la paix et la sécurité côte à côte avec l'Etat d'Israël.

Personne ne doit se leurrer ici. Il nous apparaît à tous clairement que la bataille pour la paix est souvent bien plus difficile que la guerre elle-même. Cela tient au fait que le prix à payer pour la paix sera un prix extrêmement élevé, car beaucoup de groupes et d'individus feront tout leur possible pour entraver ce processus.

A ma grande tristesse, j'ai appris que des fanatiques et des meurtriers sont montés hier dans un bus rempli de civils innocents, des travailleurs, des mères de famille, des enfants et des personnes âgées, qui rentraient chez eux, mais n'y sont jamais parvenus.

Ces meurtriers qui sont montés dans ce bus font tout pour assassiner l'espoir de paix. Je partage le chagrin de ces familles et espère que tous les blessés se remettront très vite.

Je voudrais vous dire que je vis avec ma famille dans la ville de Sderot, la ville de la paix sur la frontière de Gaza. Ma ville est attaquée tous les jours par des missiles qui s'abattent sur notre ville, dans les jardins et les cours des gens. Et, naturellement, ces attaques visent des innocents et nécessitent une riposte de l'armée israélienne.

Moi qui ai servi en tant que maire de Sderot et qui ai encouragé ses habitants à œuvrer pour la paix et la coexistence pacifique, je dois retourner chez moi et demander à mes concitoyens de ne pas perdre l'espoir, puisque ceux qui perdent espoir en la paix permettent aux assassins de gagner.

Ceux qui veulent vaincre les meurtriers, les fanatiques et les terroristes doivent continuer de toutes leurs forces à chercher tous les moyens possibles pour poursuivre les négociations. Aujourd'hui, la «feuille de route» est le document que nous devons mettre en œuvre pour le bien de tout notre peuple.

Je comprends que vous attendiez de moi que je lutte contre le bouclage des territoires arabes, qui empêche les travailleurs palestiniens d'entrer sur le territoire israélien pour gagner leur vie dans la dignité. Mais, ni moi, ni aucun délégué présent dans cette salle, ne pouvons prendre le risque que parmi ces milliers de travailleurs se cache un fanatique terroriste déterminé à commettre une tuerie.

Après ces horribles images de mort et de destruction, nous savons aujourd'hui que les terroristes sont bien ceux qui portent la responsabilité du fait que les Palestiniens sont sans travail et sans espoir. Les Palestiniens ne sont pas nos ennemis, c'est le terrorisme et le fanatisme qui sont nos ennemis. On a déjà dit qu'une mauvaise paix est meilleure que la meilleure des guerres.

Je pense que cela est vrai et d'ailleurs je sais que cela est vrai.

C'est pour cela que je vous lance un appel, mon cher collègue, Shaher Saed, Secrétaire général de la Fédération générale des syndicats de Palestine et à tous les chefs de file syndicalistes des Etats arabes, pour dénoncer la terreur et la violence. Malgré tout cela, je lance un appel aux membres de la Conférence de l'OIT et aux membres de la CISL, pour qu'ils s'unissent et ensemble qu'ils exigent que les chefs et les dirigeants du Moyen-Orient, ainsi que les dirigeants du monde entier, continuent à soutenir cette «feuille de route» et donnent enfin une véritable chance à la paix.

Nous qui nous battons tous les jours pour les droits de l'homme, nous n'avons pas le droit de perdre l'espoir, car ceux qui perdent l'espoir sont comme des êtres morts.

Nous resterons engagés et nous continuerons d'avoir foi dans la paix pour les enfants du Moyen-Orient et pour les enfants de la planète tout entière.

*Original arabe: M. GUIDER (représentant, Organisation arabe du travail) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, nous nous réunissons aujourd'hui, comme d'habitude, dans le cadre de cette séance spéciale en vue de discuter du rapport du Directeur général du BIT concernant la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Malgré l'importance de cette séance spéciale, je voudrais dire que de telles séances n'ont jamais abouti à des mesures spécifiques susceptibles d'aider les individus dans ces territoires qui souffrent du racisme et de ségrégation. On pourrait donc se poser la question de l'utilité de ces séances. Mais puisque je suis devant vous aujourd'hui, il est de mon devoir de faire quelques remarques concernant le rapport de la commission de haut niveau chargée, par le Directeur général de l'OIT, d'examiner la situation des travailleurs en territoires arabes occupés, dont le Golan et dans les fermes de Shebaa.*

Vu que, comme d'habitude, le gouvernement israélien retarde la délivrance des visas nécessaires, la mission s'achève juste avant la tenue de cette conférence. Cela signifie un retard dans la distribution du rapport aux fins de son examen. C'est pour cette raison que nous proposons que le Conseil d'administration du BIT prenne une décision fixant le mois de mars comme date de cette mission. L'OIT, dans un délai maximum fixé à la fin de mars, pourrait établir un rapport selon les informations qui lui sont fournies, et supprimer cette mission si les autorités d'occupation israélienne n'accordent pas les facilités nécessaires à la date fixée.

Deuxièmement, j'ai été très étonné, ainsi que tous ceux qui ont lu ce rapport, devant certains termes utilisés, qui cachent des arrière-pensées voulues, par exemple, « la population palestinienne dans les territoires sous contrôle israélien » ou « la population arabe dans le Golan » ou « la communauté druze », il s'agit là d'une tentative immorale de déformer la réalité, car les Palestiniens sont chez eux sur leur propre territoire et les Syriens sont sur leur propre territoire dans le Golan.

La mission a négligé de parler du statut juridique de Jérusalem-Est, qui a fait l'objet d'une mention particulière dans les différents rapports précédents.

Le rapport ne parle pas de la tentative d'Israël d'imposer ses lois et ses règlements sur le Golan et dans les territoires occupés, la création de colonies, la

confiscation de territoires, en violation de la légalité internationale.

De même que le rapport ne mentionne pas la responsabilité d'Israël dans la détérioration de la situation sociale, à cause de sa politique d'agression militaire et de sanctions collectives.

Je voudrais également vous présenter quelques chiffres révélateurs de la situation dans les territoires arabes occupés. Les pertes en vie humaine depuis septembre 2000 jusqu'au début mai 2003 ont été de plus de 3 000 martyrs, dont 30 pour cent sont des enfants et 20 pour cent des vieux et des femmes. Les agressions ont atteint les médecins et les infirmiers. Plus de 250 infirmiers et médecins ont trouvé la mort ainsi que des conducteurs d'ambulance. Le nombre de blessés a atteint 44 000, dont 20 pour cent ont un handicap total. 500 000 dounams ont été détruits, 700 000 arbres ont été arrachés, 40 000 habitations ont été détruites et le chômage a atteint 700 000 personnes, à savoir un taux de 65 pour cent.

L'intransigeance d'Israël qui poursuit sa politique de bouclage, de fermeture des frontières, de sanctions collectives ainsi que les barrages et les restrictions des mouvements, ont été les raisons principales de la détérioration de la situation des citoyens arabes et palestiniens. Ce qui a entraîné une détérioration de la vie de l'individu et de la famille.

Le conflit arabo-israélien est un conflit historique. Lorsque l'on lit cette histoire politique, on retrouve l'équilibre des forces qui existent sur le plan international.

Nous pouvons constater qu'il n'existe pas une volonté réelle de trouver une solution, l'objectif étant de perpétuer la crise et de la gérer. La gestion est une tâche difficile mais pas dangereuse tant qu'elle répond aux exigences essentielles, à savoir garantir la sécurité d'Israël. Cependant il existe une réalité historique éprouvée à travers l'histoire de l'humanité. Les oppresseurs, qu'il s'agisse d'individus ou de nations, ont toujours une fin quelle que soit la longueur de leur vie.

*Original anglais: M. KRIEKOUKIS (délégué gouvernemental, Grèce, s'exprimant au nom de l'Union européenne) — C'est un honneur pour moi de pouvoir parler au nom de l'Union européenne. Les pays adhérents, c'est-à-dire Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République de Slovaquie, la Slovénie ainsi que les pays associés, c'est-à-dire la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie, se sont ralliés à cette déclaration. L'Islande, la Norvège et la Suisse ont également exprimé le souhait de s'y associer.*

L'Union européenne se félicite du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés et réaffirme qu'elle soutient l'OIT dans les efforts qu'elle déploie en vue de la mise en œuvre d'un programme renforcé de coopération technique. L'Union européenne demeure encore très préoccupée car, pendant la période couverte par ce rapport, la situation des travailleurs des territoires occupés s'est encore détériorée. Les blocages ont eu des effets préjudiciables sur l'emploi et la sécurité économique et la pauvreté ont augmenté.

L'Union européenne est prête à apporter sa contribution à la création d'emplois et à la reconstruction économique dans la région. C'est pourquoi elle accorde une grande importance à la promotion du programme renforcé de coopération technique, surtout

en ce qui concerne la création et la gestion du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, tel qu'il est mentionné dans le rapport national palestinien, la création d'un système de protection sociale qui est tout à fait nécessaire, et l'élaboration d'une plate-forme permettant un dialogue constructif entre les Palestiniens et les Israéliens sur les questions relatives au travail. Nous pensons que le rôle de l'OIT dans ce domaine revêt une importance cruciale.

L'Union européenne souhaite souligner que la construction de la paix au Moyen-Orient lui tient à cœur. Elle rappelle l'importance de la feuille de route du Quatuor pour remettre la région sur la voie d'un règlement politique et enjoint aux deux parties de saisir l'occasion ainsi créée pour remettre le processus de paix au Moyen-Orient sur les rails. Les deux parties doivent faire tout leur possible pour appliquer rapidement la feuille de route.

Chacune des deux parties doit absolument prendre des mesures concrètes et sans ambiguïté pour faire renaître l'espoir et promouvoir la stabilité au Moyen-Orient. Il faut agir simultanément sur les fronts de la politique, de l'économie et de la sécurité.

Le temps presse. Des actions et des résultats concrets sont nécessaires maintenant.

*Original anglais: M. SHAHARUDIN (délégué gouvernemental, Malaisie, s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés) — J'ai l'honneur et le plaisir de prendre la parole à cette séance spéciale sur la situation des travailleurs des pays arabes occupés, au nom du Mouvement des pays non alignés.*

Le Mouvement des pays non alignés s'inquiète de constater, à la lumière du rapport du Directeur général, que la situation des travailleurs des territoires occupés et de leurs familles s'est encore détériorée. Selon le rapport, la sécurité des travailleurs — droits au travail, accès à l'emploi, protection sociale, revenus — est constamment menacée. Le Mouvement des pays non alignés est consterné par l'exacerbation de la crise économique et sociale dans les territoires occupés et par les restrictions sévères à la libre circulation des personnes et des biens dans ces territoires, qui ont provoqué une chute de la consommation, des revenus et des débouchés d'emploi. Pire encore, 60 pour cent de la population des territoires occupés vit avec un revenu de moins de 2,15 dollars par jour. A cela s'ajoute la crainte dans laquelle vivent en permanence les travailleurs et leurs familles des conséquences physiques, économiques et sociales de l'occupation israélienne.

La violence est quotidienne et peut éclater à tout moment, provoquant un important stress psychologique. Si ce scénario doit se perpétuer, nous ne pouvons qu'envisager un sombre avenir pour le peuple palestinien.

La terrible situation du peuple palestinien a constamment constitué une inquiétude pour le Mouvement des pays non alignés. Lors du 13<sup>e</sup> Sommet des pays non alignés à Kuala Lumpur, en Malaisie, en février dernier, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés ont fermement condamné les violations systématiques des droits de l'homme et appelé l'attention sur les crimes de guerre commis par les forces occupantes israéliennes.

A cet égard, ils ont condamné en particulier la destruction injustifiée de foyers, de terres agricoles et d'infrastructures ainsi que l'imposition d'une sanction collective à l'ensemble de la population palestinienne, y compris les restrictions à la libre circulation des

personnes et des biens, causes de l'affaiblissement du tissu socio-économique du pays et de la crise humanitaire extrêmement grave qui y sévit actuellement.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également souligné que le principal obstacle à la réalisation des droits du peuple palestinien et au règlement pacifique du conflit est lié aux colonies de peuplement. Cette politique de colonisation des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, qui a été lancée en 1967, se traduit par la confiscation des terres, l'implantation de colonies de peuplement et le transfert d'Israéliens dans les territoires occupés. Cette politique, et tout ce qu'elle implique, doit cesser immédiatement et s'accompagner de la restitution des terres.

Le Mouvement des pays non alignés salue les efforts déployés par l'OIT, par le biais de ses programmes de coopération technique et de ses projets de renforcement des capacités, pour venir en aide au peuple palestinien. Toutefois, la situation terrible du peuple palestinien ne pourra être surmontée que par une solution politique, avec la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain. A Kuala Lumpur, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés ont réaffirmé, une fois de plus, leur attachement au règlement pacifique du conflit qui oppose la Palestine à Israël. Ils ont réaffirmé leur soutien au respect des droits du peuple palestinien, à son indépendance et à l'exercice de sa souveraineté dans son Etat, la Palestine, avec Al Qods comme capitale.

Ils sont favorables, à cet égard, au principe de deux Etats, la Palestine et Israël, vivant côte à côte de part et d'autre de frontières sûres et reconnues.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également salué les efforts déployés par le Quatuor en vue de résoudre le problème palestinien et l'ont encouragé à procéder rapidement à la mise en œuvre de leur «feuille de route».

Certes, on s'emploie à trouver une solution politique à la question palestinienne, mais les travailleurs palestiniens et leurs familles méritent que l'on respecte leurs droits économiques fondamentaux, au même titre que tout autre travailleur dans le monde. A cet égard, le Mouvement des pays non alignés encourage fortement l'OIT à poursuivre sur la voie du dialogue social afin de préparer le terrain aux nombreuses réformes qui seront nécessaires à la relance économique du pays et à l'exercice, par les travailleurs palestiniens, du droit à un emploi productif et rémunérateur et à la protection.

*Original anglais:* M. SOODHUN (*ministre du Travail et des Relations professionnelles, Maurice*) — Je prononce cette allocution au nom de toutes les délégations tripartites nationales de l'Union africaine.

D'entrée de jeu, je souhaite m'associer à la déclaration faite par la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés. Je tiens également à remercier le Directeur général pour son rapport et son annexe sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Son évaluation de la situation étant un bilan objectif et basé sur les faits, il doit être considéré avec la crédibilité qu'il mérite.

La question que nous examinons cet après-midi est un motif de préoccupation pour toute la communauté internationale et pas seulement pour la région du Moyen-Orient.

Lors de sa réunion à Maurice en avril 2003, la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine a étudié cette question à partir d'un rapport

qui avait été soumis par une délégation nationale puis a pris une décision au sujet de la Palestine. Cette décision réclame, notamment, la cessation immédiate des actes commis contre le peuple et les travailleurs palestiniens tels que le blocus économique, les couvre-feux, la démolition de maisons et d'infrastructures.

Elle demande également que soient remplies certaines obligations envers les travailleurs palestiniens, à savoir la suppression de toute restriction d'entrée et de sortie des territoires palestiniens, y compris la libre circulation des travailleurs, des matières premières et des marchandises de ces territoires occupés.

L'Organisation arabe du travail a aussi été invitée à poursuivre ses efforts pour protéger les droits des travailleurs et des employeurs en Palestine et dans les autres territoires occupés arabes, conformément à la décision précédente de notre commission sur cette question.

Pour finir, cette décision recommande une collaboration avec l'OIT et d'autres organisations régionales et internationales dans ce domaine.

La Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine réitère sa position sur le sujet en des termes non équivoques. Si la situation semble évoluer vers un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, nous souhaitons maintenir les appels déjà lancés lors d'autres réunions pour qu'à la lumière du rapport du Directeur général, un dialogue constructif soit engagé entre toutes les parties concernées pour apaiser la situation actuellement intenable des travailleurs palestiniens et de leurs familles et pour que la situation politique et socio-économique s'améliore au Moyen-Orient.

*Original arabe:* M. NEFFATI (*ministre des Affaires sociales et de la Solidarité, Tunisie, s'exprimant au nom de l'Union du Maghreb arabe*) — Nous voudrions d'abord remercier le Bureau international du Travail et remercier M. Juan Somavia, le Directeur général, pour tous les efforts qui ont été faits afin de préparer le rapport qui nous a été présenté sur la situation des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Nous espérons cependant que ce rapport allait nous arriver plus tôt afin que les différentes délégations participant à cette Conférence puissent le lire avant de venir à Genève.

L'examen de ce rapport montre l'ampleur de la souffrance vécue par les peuples sous occupation en Palestine, dans le Golan syrien et au Liban. Cette souffrance se traduit par des formes et des pratiques incompatibles avec le droit international, les normes internationales du travail et les droits fondamentaux de l'homme tels que le droit à la libre circulation, le droit à la vie et le droit au travail.

Le rapport expose un exemple de ces différentes pratiques telles que, par exemple, les bouclages, les punitions collectives, les restrictions à la libre circulation des marchandises et de la population, la construction de murs de séparation, la destruction de maisons et d'entreprises économiques, l'assassinat de civils et autres formes de pratiques inhumaines à une époque dont la principale caractéristique est la défense des droits de l'homme. Ces pratiques ont abouti à la détérioration de la situation économique et sociale dans les territoires arabes occupés dont le rapport a montré quelques aspects, tels que la réduction du revenu par habitant, l'augmentation du chômage et une augmentation énorme de la pauvreté.

Nous exprimons ici notre soutien aux travailleurs palestiniens et aux travailleurs des autres territoires arabes occupés, et nous prions expressément l'Organisation et les autres parties influentes de la communauté internationale d'agir rapidement et fermement pour mettre un terme à cette souffrance. Nous demandons aussi que les droits de l'homme soient respectés, les droits pour tous, sans discrimination et sans le recours aux doubles mesures. Nous voulons que les normes internationales du travail soient appliquées à tous afin qu'elles ne perdent pas de leur crédibilité et de leur efficacité.

Dans le rapport, il y a différents paragraphes et appellations qui ne sont compatibles ni avec le droit international ni avec la résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail en 1980 qui sert de base aux rapports annuels du Directeur général sur ce thème. Le titre de ce rapport est: «La situation des travailleurs des territoires arabes occupés», alors que la résolution de 1980 parle de la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. D'autre part, les paragraphes 58 à 61 portent sur «l'incidence de la crise sur l'économie israélienne», alors que cette question ne fait pas partie du sujet des rapports annuels tel que mentionné dans la résolution de 1980. De surcroît, ces paragraphes laissent entendre que la détérioration de la crise économique atteint aussi Israël et n'indiquent pas clairement que la cause même de cette crise est l'occupation et la colonisation des territoires arabes par Israël.

Les Etats du Maghreb et les autres pays arabes sont soucieux d'assurer le succès du processus de paix et ont affirmé, lors du dernier Sommet arabe de Charm el-Cheikh, que la paix est un choix stratégique. Ils continuent à travailler pour instaurer une paix globale, durable et juste fondée sur les bases déclarées de la Conférence de Madrid, à savoir l'application des résolutions adoptées par les instances internationales et les résolutions du Conseil de sécurité, selon le principe d'échange des territoires contre la paix.

Il n'y a aucun espoir de voir la paix s'instaurer s'il n'est pas mis fin à l'occupation. Nous partageons avec le Directeur général l'espoir de voir la feuille de route donner un nouvel élan aux négociations politiques et offrir une nouvelle occasion d'instaurer la paix dans la région.

D'autre part, nous soutenons les efforts déployés par l'Organisation internationale du Travail pour apporter une assistance technique aux partenaires sociaux en Palestine et nous appelons au renforcement de cette aide. Nous demandons aussi qu'elle soit apportée rapidement et qu'elle corresponde aux besoins réels de la population.

En même temps, nous espérons voir l'OIT jouer un rôle plus important, cette organisation qui représente la conscience du monde, qui lance un appel pour un travail décent pour tous et appelle aussi au respect des normes internationales du travail. Nous estimons que cette organisation peut agir de façon plus efficace pour servir la paix dans la région à travers des efforts suivis visant à faire en sorte qu'Israël respecte les normes internationales du travail et qu'il mette fin aux graves violations des droits de l'homme. Cette organisation a déjà montré qu'elle était capable de jouer ce rôle lorsqu'elle s'est exprimée fermement contre le régime de l'apartheid en Afrique du Sud.

Nous pensons que la meilleure façon d'étudier le rapport du Directeur général sur la situation des

travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés ne réside pas dans la tenue d'une séance spéciale mais plutôt dans la création d'une commission qui se réunirait chaque année tant que durerait l'occupation israélienne. Tout en appelant à la constitution de cette commission, nous espérons que tous les efforts effectués pour assurer une paix durable dans notre région seront couronnés de succès et que nous n'aurons plus besoin de séance spéciale ni de commission spéciale traitant de la question.

M. JOUBIER (*conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, France*) — Notre discussion s'engage à un moment où l'on connaît à nouveau un développement important de la tension dans cette région du monde alors que des espoirs de paix apparaissent.

Je tiens tout d'abord à rappeler au nom de mon organisation, la Confédération générale du travail de France, notre condamnation la plus ferme de tout acte terroriste, qu'il vienne de commandos kamikazes ou de l'armée israélienne. Au moment où le Premier ministre palestinien, Mahmoud Abbas, demande de mettre fin à l'intifada armée et de poursuivre la lutte contre l'occupation par des voies pacifiques, il est indispensable que le gouvernement d'Israël cesse les raids d'hélicoptères, les bombardements et les meurtres extrajudiciaires qui ne font que miner les perspectives d'un règlement pacifique. Nous voulons espérer que le processus engagé par la feuille de route proposée par le Quatuor puisse se poursuivre. Cela suppose, bien sûr, qu'elle soit acceptée et appliquée dans sa totalité par les deux parties. Elle serait alors l'amorce d'un processus rompant avec la logique d'occupation, de violence et de répression.

En soulignant que le conflit israélo-palestinien ne pouvait être réglé par la force militaire, le Premier ministre palestinien, la semaine dernière, ouvrait à l'évidence une période nouvelle.

Souhaitons que celle-ci ne soit pas refermée. Cependant, cette période nouvelle ne portera ses fruits que si elle se traduit rapidement par l'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien.

Cette année encore, le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés dresse un constat lucide de la situation qui prévaut dans ces territoires. Lors de différents séjours à Gaza et en Cisjordanie, plusieurs délégations de notre organisation ont pu, hélas, faire le même constat.

Nous souscrivons pleinement à cette affirmation figurant dans la préface du rapport, à savoir que la situation actuelle est inacceptable et qu'il faut y mettre fin le plus rapidement possible. Permettez-moi, cependant, de souligner le décalage existant entre l'analyse que fait le rapport de la situation et la relativement faible capacité que l'OIT a eue jusqu'à présent pour infléchir le cours des choses.

Souhaitons que les moyens nouveaux dégagés permettent un progrès réel. C'est bien en tissant des liens entre tous les acteurs désireux d'échapper à cette logique infernale de la violence et en favorisant les rapprochements qu'il serait possible de renouer les fils du dialogue et ainsi de donner toute sa chance à la paix. C'est sur cet objectif que les partenaires sociaux, le mouvement syndical particulièrement, doivent se mobiliser.

Les grandes orientations dégagées dans le rapport du Directeur général nous semblent aller dans ce sens, de même que la demande faite à l'OIT de proposer les

bases d'un dialogue sur les questions du travail entre Palestiniens et Israéliens. C'est dans la mise en œuvre de cette logique de dialogue pour la paix que mon organisation entend poursuivre son action.

*Original arabe: M<sup>me</sup> AL-JABI (ministre des Affaires sociales et du Travail, République arabe syrienne) — L'annexe du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés est plus détaillée que celle de l'année dernière et a pris en compte les observations que nous avons faites par le passé. Nous apprécions l'attention accordée par le Directeur général à la question, mais je crois qu'il faudrait présenter un tableau plus complet de la situation dans les territoires arabes occupés.*

J'aimerais me concentrer sur la situation du Golan arabe syrien occupé. Il y a différentes observations qui doivent être prises en compte et que nous avons soumises dans un mémoire adressé au Directeur général qui les a approuvées officiellement dans une lettre et a promis d'en tenir compte à l'avenir. Nous tenons ici à l'en remercier.

En fait, depuis qu'Israël a occupé, le 5 juin 1967, ces territoires et en a expulsé les citoyens syriens par la force et les a déracinés de leurs villages dans le Golan syrien, les obligeant à se réfugier ailleurs, cet Etat poursuit sa politique d'agression et ses pratiques inhumaines contre les citoyens arabes syriens qui ont continué à vivre sous l'occupation et ont été soumis à différentes formes d'oppression contraires au droit international et aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes du droit humanitaire.

La politique poursuivie par Israël a été condamnée aux quatre coins du monde, et les résolutions n<sup>os</sup> 242, 338 et 425, qui l'obligent à se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967, ont été violées par Israël. Celui-ci n'a pas respecté non plus la résolution n<sup>o</sup> 474 du Conseil de sécurité qui a considéré la décision d'Israël d'imposer ses lois et sa juridiction au Golan syrien comme nulle et non avenue et a demandé à Israël de stopper ses exactions contre ses citoyens syriens. Israël a aussi ignoré les résolutions de l'Assemblée générale, de la Commission des droits de l'homme ainsi que les résolutions d'autres organes internationaux tels que l'OIT.

Nous savons parfaitement que ces résolutions sont bien connues par la communauté internationale. Je n'ai hélas pas le temps d'en dresser une liste, ici aujourd'hui. Nous en avons toutefois parlé dans le rapport annuel que nous avons soumis au Directeur général, qui contenait aussi une description de la situation du Golan syrien sous l'occupation israélienne, dont l'absence de soins médicaux et la suppression du programme scolaire arabe syrien, de même que les politiques fiscales injustes envers les citoyens syriens. Pour ce qui est des conditions des travailleurs dans le Golan, elles représentent une partie de la situation générale des citoyens syriens sous occupation israélienne. Quant aux souffrances subies par les travailleurs dans le Golan syrien occupé, elles ont déjà été décrites dans des rapports passés, et se poursuivent avec de nouvelles exactions.

La politique contre les travailleurs syriens est la suivante. Il s'agit d'une politique qui vise à les empêcher de tout accès au travail, non-paiement de leurs salaires, renvoi arbitraire des travailleurs syriens, discrimination entre travailleurs israéliens et travailleurs

arabes, politique d'arrestation et de détention de citoyens et différentes formes de répression à cause de leurs positions nationales contre l'occupation.

Enfin, la politique de colonisation poursuivie par Israël. Cette politique est fondée sur la confiscation de terres et d'eau dans le Golan occupé, et le nombre de colons a augmenté alors que les anciennes colonies sont étendues. Il y a maintenant quelque 40 colonies dans le Golan établies sur les ruines de villages arabes détruits par les forces d'occupation.

Pour ce qui est de l'annexe au rapport du Directeur général, nous voudrions mentionner quelques remarques en remerciant une fois encore le représentant de l'Organisation arabe du Travail pour celles qu'il a lui-même relevées.

Dans la note (1) de la page 1, le texte ne mentionne pas le fait qu'Israël viole, dans sa déclaration, la résolution 479 du Conseil de sécurité. Il parle également des «habitants du Golan» au lieu de les désigner comme des citoyens arabes syriens dans le Golan occupé. De même qu'à la page 8, il emploie le terme de «population arabe autochtone» ou au paragraphe 40, des «habitants druzes», alors qu'il s'agit de citoyens syriens, et alors qu'il s'agit d'occupation de territoires de la Syrie et non pas du territoire d'une partie ou une autre du peuple syrien. A la page 9, paragraphe 41, il est dit que le rapport soumis par la ministre des Affaires sociales de la Syrie inclut une phrase selon laquelle «seuls les citoyens israéliens ont le droit de constituer des syndicats». Cette référence est erronée. Cette phrase n'a jamais été citée par une personne responsable car il s'agit ici de colons et d'occupants et non de citoyens. Il y a là une déformation évidente contraire à la réalité de l'occupation.

A la page 37, sous le titre «Réunions dans le Golan», on dit qu'il s'agit de membres de la communauté arabe, en fait la mission a tenu des réunions avec des citoyens arabes-syriens du Golan, qui sont les véritables propriétaires du territoire.

Nous demandons à la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'OIT, de mettre immédiatement un terme à l'occupation israélienne, à l'extension des colonies, aux violations des droits de la population, au blocus économique, à la démolition des maisons et à la destruction de l'infrastructure et des terres agricoles.

L'instauration d'une paix durable est extrêmement importante pour la stabilité et la sécurité dans la région. Il faut qu'Israël se retire de tous les territoires occupés en 1967. Il faut que soit instauré un Etat palestinien indépendant, avec pour capitale Jérusalem, et que les résolutions du Conseil de sécurité soient appliquées car il est tout à fait clair que l'occupation est la pire forme de terrorisme.

Nous demandons à l'Organisation internationale du Travail d'établir une commission permanente qui puisse assurer le suivi de la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés et leur fournir une aide technique et financière.

J'aimerais souligner enfin la charge financière assumée par la Syrie à cause de cette occupation, car la Syrie consacre une part importante de son budget à cette fin, ce qui affecte nécessairement la mise en œuvre des plans de développement économique et social conçus pour améliorer le niveau du revenu des habitants.

*Original anglais: Lord BRETT (délégué des travailleurs, Royaume-Uni) — Ce débat, vu la situation*

actuelle, exige des têtes froides et non pas des paroles enflammées.

Le Conseil général du Congrès des syndicats, le TUC, continue à suivre les événements du Moyen-Orient avec une grande préoccupation et accorde une attention croissante aux problèmes auxquels doivent faire face les Palestiniens et les effets dévastateurs de l'occupation israélienne de la Palestine sur leur liberté et leur bien-être. Nous avons été très perturbés par ce cycle de violence épouvantable, notamment par les violences contre des civils innocents perpétrées à la fois par des groupes de terroristes palestiniens et par les Forces de défense d'Israël. Nous sommes d'accord avec Nelson Mandela pour dire que le terrorisme est le fait de viser des civils innocents, quel que soit le statut des responsables.

Le TUC a des liens d'amitié longs et profonds avec la Histadrout et la Fédération générale des syndicats de Palestine. Notre Conseil général a été forcé de reporter sa visite en Israël et en Palestine au mois d'avril, mais nous espérons pouvoir faire cette visite plus tard, et nous restons en contact régulier avec ces deux organisations.

Lors de notre dernier congrès annuel, nous avons eu le grand privilège de pouvoir accueillir notre ami Shafer Saed, secrétaire général de la Fédération générale des syndicats de Palestine. Dans son discours il a parlé de l'occupation illégale, des multiples couvre-feux, de la fermeture des écoles et universités, des pénuries d'eau, de la destruction des foyers et des oliveraies, de la fermeture des frontières, de la violence et du harcèlement que subissent ceux qui traversent la frontière, et même du fait qu'on tue ceux qui traversent la frontière sans autorisation. Le résultat des fermetures des frontières sur l'emploi et le revenu des familles de travailleurs — et donc sur la stabilité et les tentatives de paix — a été dramatique. Ces éléments, ainsi que les conséquences graves pour l'économie israélienne du coût des opérations militaires dans les territoires occupés et des attaques suicides, sont clairement exposés dans le rapport du Directeur général. Les travailleurs israéliens souffrent également non seulement de la violence terroriste, mais également de la récession que cette violence entraîne.

Le Directeur général propose quatre domaines dans lesquels l'OIT pourrait agir pour répondre aux besoins des partenaires sociaux de Palestine: aider les autorités à mener leurs réformes et contribuer à la création d'un Etat; coopérer avec le ministère du Travail et aider les partenaires sociaux à devenir des institutions efficaces dans un Etat démocratique; fournir une assistance technique au Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale; aider à la création d'un système de protection sociale. Le TUC est d'accord avec ces objectifs et exhorte les Etats Membres à contribuer à leur réalisation.

Bien sûr, Israël et la Palestine ont besoin tous deux des dividendes de la paix pour promouvoir l'investissement et la croissance. Mais, par-dessus tout, ils ont besoin tout simplement de la paix — une paix qui aille de pair avec la sécurité et la justice, une paix conforme aux résolutions des Nations Unies, une paix entre deux Etats libres et indépendants.

Nous espérons que la «feuille de route» donnera un nouvel élan à ce processus de paix. Nous sommes conscients des divisions qui règnent à la fois en Israël et en Palestine. Nous savons que l'établissement de la confiance est une nécessité et que le fait de s'écarter de la «feuille de route» — par exemple sur la question

des implantations illégales, qui doivent prendre fin pour que la Palestine puisse être une entité viable et géographiquement sûre — ne nous aidera pas à progresser le long de cette route.

Les événements de ces dernières quarante-huit heures, avec la tentative d'assassinat de chefs du Hamas, jettent un doute sur la sincérité du gouvernement israélien à cet égard, sans justifier moindrement l'horreur du dernier attentat contre un autobus.

Nous estimons que le nouveau Premier ministre palestinien doit être fort et doit être appuyé pour pouvoir convaincre les groupes extrémistes que la paix et la solution des deux Etats est meilleure qu'une guerre qui ne pourra jamais être gagnée. Il n'y a pas de solution militaire durable aux problèmes politiques — tel est l'enseignement qu'a tiré le Royaume-Uni de sa longue et amère expérience en Irlande du Nord.

Si vous voulez la paix, vous devez parler de paix. Vous devez aider vos interlocuteurs et non entraver leurs efforts, de façon qu'ils puissent avoir l'appui de leur population.

Le TUC s'est engagé à nouveau cette année en faveur d'une paix juste et durable assortie de la sécurité, d'un statut d'Etat et de l'indépendance pour Israël comme pour la Palestine. Nous sommes prêts à continuer à contribuer à ce processus de toutes les manières que nos syndicats frères d'Israël et de Palestine jugeront utiles et efficaces.

Nous pensons que l'OIT est l'une des instances les mieux placées pour créer la confiance entre les parties et les partenaires sociaux de cette région.

*Original arabe: M. EL AMAWY (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Egypte) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation d'Egypte, adresser mes remerciements au Directeur général du Bureau international du Travail pour la mission d'enquête envoyée pour examiner la situation des travailleurs palestiniens des territoires arabes occupés. Nous rendons hommage au travail de la mission qui a accompli sa tâche malgré les difficultés.*

La décision de la 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail de consacrer une session spéciale pour examiner la situation des travailleurs et des employeurs dans les territoires arabes occupés est une suite de toutes les autres sessions consacrées à cette question, et reflète la préoccupation de l'organisation face à la situation difficile de ces travailleurs.

Le Directeur général a parlé de la dégradation de la situation économique et sociale des travailleurs et de leurs familles dans les territoires arabes occupés et ce en raison de la politique et des pratiques israéliennes à l'encontre du peuple palestinien désarmé qui réclame ses droits humains et nationaux légitimes. L'occupation impose des circonstances défavorables pour tout développement au niveau de l'emploi et des conditions de vie et de travail. La mission est ainsi parvenue à la même conclusion que l'année dernière, à savoir qu'il est nécessaire «de remédier à une situation intenable».

Nous sommes d'accord avec le Directeur général que la crise économique et sociale s'est dégradée dans les territoires occupés et que les restrictions de la circulation des personnes et des biens à l'intérieur des territoires occupés et entre ces territoires et Israël se sont soldées par une baisse spectaculaire de la consommation des revenus et de l'emploi et par une contraction sans précédent de l'activité économique,

qu'il s'agisse de la production, du commerce ou de l'investissement. De ce fait, le taux de chômage dans certaines régions palestiniennes est supérieur à 80 pour cent.

Les travailleurs arabes dans le Golan souffrent encore de discrimination dans l'utilisation de terres, de ressources de l'eau, et en matière d'agriculture, d'éducation, d'emploi et de permis de construction et sont privés du droit d'exercer les professions correspondant à leurs compétences. Ils sont privés également du droit de négociation collective et de la liberté syndicale.

Il s'agit là de violations et de pratiques contraires aux normes de travail reconnues par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les autres instruments internationaux des Nations Unies, de l'OIT, du Comité international de la Croix-Rouge et également des autres organisations non gouvernementales.

L'occupation, la colonisation israélienne, a un impact négatif très important sur la vie des travailleurs et des employeurs dans les territoires arabes occupés et il est impensable que la communauté internationale ne prenne pas ses responsabilités pour mettre un terme à cette situation inhumaine.

Tout en reconnaissant les efforts déployés par l'OIT pour mettre fin à ces pratiques, nous invitons l'organisation sur la base des principes et des objectifs de sa Constitution et de la Déclaration de Philadelphie à augmenter et renforcer son programme de coopération technique dans les territoires palestiniens occupés, en vue de la création du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, et à convoquer dans les plus brefs délais les pays donateurs pour soutenir certains projets concernant des catégories professionnelles comme les handicapés, par exemple.

Nous voudrions également inviter les bailleurs de fonds à accorder leur aide à tous ces projets. Il existe des mesures qui doivent être prises par l'organisation dans un futur très proche.

Il faudra éditer un bulletin spécial concernant la présente session spéciale et le diffuser largement sur le site Internet de l'Organisation dans toutes les langues de travail.

Il faudra créer également un comité permanent émanant de la Conférence pour examiner la situation des partenaires sociaux dans les territoires occupés et dans le Golan. Il faut l'inclure à l'ordre du jour du Conseil d'administration du BIT, en novembre 2003, afin d'examiner cette question et prendre les mesures nécessaires. L'Égypte, tout en appuyant tous les efforts visant à réactiver le processus de paix au Moyen-Orient, y compris la feuille de route, affirme qu'en attendant que de tels efforts aboutissent aux résultats espérés il faut œuvrer par tous les moyens en vue d'améliorer la situation des travailleurs arabes soumis à l'occupation israélienne non seulement d'un point de vue moral, humanitaire et civilisationnel, mais également pour empêcher une explosion de la situation et permettre de restaurer un esprit favorable à la marche de la paix.

*Original anglais: M. LEVY (délégué gouvernemental, Israël)* — En rentrant de leur travail hier soir, 16 israéliens innocents, jeunes et vieux, hommes et femmes, ont été massacrés par des terroristes du Hamas dans un bus public à Jérusalem. Plus de 100 personnes blessées, quelques-unes gravement.

C'est le dernier bilan des attentats suicide à la bombe qui ont suivi une tentative sincère des dirigeants israéliens et palestiniens pour arriver enfin à une paix dans la région.

Le dimanche 8 juin 2003, à 5 heures du matin, le premier jour de travail de la semaine qui a suivi les deux réunions entre les premiers ministres Sharon et Abou Mazen et le sommet tripartite de trois jours auquel le Président George Bush a assisté à Aqaba, Israël a décidé de prendre le risque d'augmenter à 35 000 le nombre de permis octroyés chaque jour aux Palestiniens venant travailler sur le territoire israélien.

Ce matin-là, 15 000 travailleurs faisaient la queue au point de contrôle Erez à Gaza pour entrer en Israël. Trois terroristes palestiniens de différents groupes du Fattah, du Hamas, du Jihad islamique, se sont infiltrés dans la file des travailleurs. Après que 7000 travailleurs eurent traversé le point de contrôle, trois terroristes ont sauté par-dessus la barrière près d'un poste de contrôle israélien et ont ouvert le feu, tuant 3 Israéliens et en blessant 4 autres, avant d'être maîtrisés. L'entrée en Israël des 8000 autres travailleurs palestiniens par ce point de contrôle a donc été stoppée.

Cela ne fait-il pas clairement apparaître qui est en réalité en train d'œuvrer contre les intérêts des travailleurs palestiniens? De toute évidence, les extrémistes du camp palestinien essaient non seulement de saboter le moyen de subsistance de leurs frères, mais aussi de compromettre le processus de paix lui-même. Israël peut-il continuer à prendre des risques et augmenter le nombre de travailleurs palestiniens qui entrent sur son territoire face à de tels agissements?

Il ne s'agit là ni d'un premier cas ni d'un cas isolé. Des groupes terroristes palestiniens attaquent les zones industrielles à Neve Shalom, Heretz, Atarot, au passage de Karni et d'autres zones encore dont beaucoup de travailleurs, de commerçants et d'hommes d'affaires palestiniens dépendent pour leur subsistance et leur emploi quotidien. Ces attaques incluent des tirs, des charges explosives, des grenades et autres actes de violence causant des morts et des blessés parmi les Israéliens et les Palestiniens.

Je peux vous dire d'entrée de jeu que mon gouvernement était et reste opposé à cette séance spéciale. En effet ce type de séance est un acte patent de discrimination à l'encontre d'un Etat Membre des Nations Unies et contribue à la politisation de notre Organisation. Elle ne contribuera ni à l'avancement des travaux de la Conférence, ni au bien-être des travailleurs dans la région.

Cette discussion, axée sur un seul peuple du monde et leurs revendications, est la pire manifestation d'une tentative de mettre à l'index un pays en particulier: Israël, alors que des douzaines de conflits sont en cours dans différents continents.

Des millions de personnes dans le monde ont moins de deux dollars par jour pour subsister, plus précisément 2,8 milliards de personnes en 1999, selon un document sur la pauvreté publié par le BIT pour cette session de la Conférence. On a pourtant jugé que seule la situation palestinienne méritait une discussion spéciale, alors que les Palestiniens bénéficient de l'aide la plus importante par habitant au monde.

Cette discussion ne porte pas sur des questions liées au travail et une telle politisation nuit à la crédibilité de l'organisation même qui l'a organisée. Les Israéliens

et les Palestiniens tentent de renouer les fils fragiles de la confiance. Le nouveau Premier ministre palestinien, qui venait de former son gouvernement, est venu à Jérusalem pour rencontrer pour la première fois le Premier ministre Sharon. Est-ce bien le moment de s'engager dans des résolutions unilatérales ou plutôt celui de laisser les parties reconstruire, même lentement, la confiance nécessaire malgré les difficultés causées par la ferme opposition au processus de paix, manifestée par le camp palestinien et par les auteurs des attentats suicides dont les cibles ne sont pas seulement les Israéliens mais le processus de paix lui-même? N'est-il pas temps de laisser les parties se rencontrer pour créer un climat de confiance au lieu d'attaquer une partie, parce qu'un certain groupe dans cette salle considère qu'il détient une majorité automatique?

Le ministre Sharon a confirmé le 4 juin au Sommet d'Aqaba qu'Israël soutient fermement le projet du Président Bush, exposé le 24 juin 2002, concernant deux Etats qui vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité, l'Etat de Palestine et celui d'Israël.

Le gouvernement israélien se félicite de pouvoir rétablir des négociations directes en suivant les étapes de la «feuille de route» qu'il a adoptée. Le Premier ministre a mis l'accent sur le fait qu'il est dans l'intérêt d'Israël que les Palestiniens s'autogouvernent dans leur propre Etat, un Etat palestinien démocratique qui accepte de vivre en paix avec Israël et qui garantit la sécurité à long terme et le bien-être d'Israël en tant qu'Etat juif. Il a cependant souligné le fait qu'on ne saurait arriver à la paix si l'on n'abandonne pas et l'on n'élimine pas le terrorisme, la violence et l'incitation à la haine, et il s'est engagé à travailler avec les Palestiniens et avec d'autres Etats pour lutter contre ces maux.

Avant le début des émeutes, 120 000 Palestiniens travaillaient en Israël. Les fonds transférés par les travailleurs palestiniens employés en Israël représentaient, avant septembre 2000, 30 pour cent du PNB palestinien. Ils bénéficiaient d'ailleurs, outre leurs salaires, des mêmes droits que les Israéliens pour ce qui concerne les retraites, les congés payés, les congés maladie, les accidents et l'assurance. Avant le début des émeutes, l'emploi dans les territoires avait beaucoup augmenté. Le taux de chômage avait été réduit de presque 50 pour cent. Le climat de paix attirait des investisseurs de diverses régions du monde.

Les Palestiniens ne sont pas les seuls à souffrir. Certains seraient étonnés d'apprendre que les Israéliens souffrent également. Nous enterrons nos morts — plus de 800, y compris ceux d'hier: victimes du terrorisme, de voitures piégées, de francs-tireurs, d'embuscades sur les routes.

Outre les zones industrielles d'Atarot, une nouvelle zone industrielle a été ouverte à Gaza. Des préparatifs sont en cours pour la création de nouvelles zones industrielles. Les échanges entre les deux parties ont beaucoup augmenté. De ce fait, le PNB palestinien a progressé de 8 pour cent en 1998 et de 7 pour cent en 1999. Il importe de noter que, vu l'amélioration à cette époque de la situation sécuritaire, il n'y a pratiquement pas eu de verrouillage des frontières dans les années 1998, 1999 et 2000 avant les troubles. Toutes ces tendances positives se sont alors interrompues. Malheureusement, parmi les Palestiniens, l'un des premiers groupes touchés par la violence engagée par l'Autorité palestinienne a été les travailleurs. La détérioration de la situation sécuritaire dans la région,

alimentée par l'incitation à la haine, a contraint le gouvernement israélien qui, comme tout autre gouvernement, est avant tout responsable de la sécurité de ses citoyens, à prendre des mesures pour réduire au minimum les risques d'attentats terroristes par des extrémistes palestiniens. Cette situation a entraîné une forte baisse du nombre de Palestiniens employés en Israël.

Dans les hôpitaux, nous soignons nos blessés victimes de continuelles attaques terroristes. Même ceux qui n'ont pas eu de blessures physiques ont conservé des séquelles mentales et psychologiques. Les gens ont peur de conduire des bus parce que des kamikazes palestiniens s'y introduisent, après avoir subi un lavage de cerveau de la part des intégristes, pour se faire sauter en même temps que des civils innocents.

Les jeunes ont peur de fréquenter les discothèques. Les juifs et les arabes israéliens craignent d'entrer dans un restaurant, dans un café ou de se rendre à une cérémonie de mariage.

Ce n'est pas seulement l'économie de l'Autorité palestinienne qui en subit les conséquences et les pertes de revenus mais aussi l'économie israélienne, comme il est clairement indiqué dans le rapport du Directeur général.

Il semblerait que les violences palestiniennes n'existent pas dans le rapport du BIT comme lors de cette discussion. La réaction d'Israël a lieu en vase clos, comme s'il n'y avait pas eu cinq kamikazes qui s'étaient fait exploser à Jérusalem, Hébron, Afula, rien qu'en mai 2003, sans compter la tragédie d'hier, comme si les réactions de défense d'Israël survenaient sans provocation. Chaque année, on a droit à des discours éloquents et à des résolutions unilatérales. Je me demande pourquoi les orateurs, si convaincus de la détresse des Palestiniens, ne font rien pour atténuer cette détresse. Lors de la mission de l'OIT, nous avons formulé des propositions concrètes de coopération technique entre les deux parties, sous les auspices de l'Organisation.

En conclusion, la discussion d'aujourd'hui n'apportera rien aux travailleurs israéliens et palestiniens. La façon d'aller de l'avant a été exposé au dernier Sommet d'Aqaba: il faut mettre un terme à la violence, rétablir la confiance, travailler ensemble pour revenir à une bonne entente, à un climat de confiance et au processus de paix. Ce n'est qu'en abandonnant la violence, une rhétorique extrémiste et le terrorisme, que les Palestiniens et les Israéliens pourront ensemble jeter des passerelles pour l'avenir, créer des emplois, améliorer leur économie et œuvrer de concert pour réaliser les nobles objectifs auxquels aspirent tous les Membres de l'OIT.

*Original anglais: M. RYDER (représentant, Confédération internationale des syndicats libres) —* La Confédération internationale des syndicats libres salue le rapport présenté par le Directeur général et estime qu'il s'agit là d'une analyse objective de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, qui contribue à établir et à faire progresser le rôle important que peut jouer l'OIT compte tenu de son mandat et de ses responsabilités dans ce domaine.

Le rapport brosse sur un tableau très fort, d'une tragédie qui va en grandissant, celle de deux peuples dont les avenir sont inextricablement liés mais qui sont pris dans un conflit terrible et meurtrier. Une conclusion très nette s'impose, à savoir que l'amélioration de la situation des familles de travailleurs, prin-

cipalement celle des travailleurs palestiniens mais aussi des travailleurs israéliens, est subordonnée à la fin du conflit. Il est frappant, en effet, de constater à quel point les conditions des travailleurs varient selon l'intensité du conflit. Le rapport fait état d'une stabilisation des conditions économiques et sociales dans les derniers mois, avec la baisse de la violence. Mais elles se sont stabilisées à des niveaux qui condamnent les Palestiniens à une pauvreté extrême et mettent le travail décent et la vie décente bien au-delà de leur portée.

La CISL, qui compte des membres tant en Palestine avec la PGFTU qu'en Israël avec la Histadrout, estime qu'elle est particulièrement bien placée pour prendre la responsabilité de relever les défis évoqués dans le rapport du Directeur général et avant tout le défi de la paix.

Après l'acceptation de la «feuille de route», la CISL, de concert avec la PGFTU et la Histadrout, a appelé les dirigeants des deux protagonistes à prendre les mesures courageuses indispensables pour arriver à instaurer cette paix.

Le rapport que nous avons devant nous reflète l'esprit d'optimisme que la «feuille de route» a suscité grâce aux nouvelles possibilités qu'elle ouvre. Mais comme nous le savons, depuis la rédaction de ce document nous avons tous été les témoins d'une reprise du cycle de la violence qui, avec une inévitabilité désolante, traduit la réaction de ceux qui cherchent à saboter la paix. Nous les condamnons, ils ne seront pas facilement pardonnés.

Nous espérons voir un jour l'OIT être en mesure de réorienter ses efforts et de ne plus être contrainte de fournir une aide qui est fondamentalement humanitaire, mais de pouvoir entreprendre des activités qui permettent de contribuer avant tout à la promotion d'un développement juste et durable dans les territoires.

Le rapport explique de façon convaincante quel devrait être exactement le rôle de l'OIT dans le renforcement des institutions et dans le traitement des questions importantes et graves concernant les travailleurs palestiniens et leurs syndicats. Le rapport met à juste titre l'accent sur les problèmes que rencontrent ces travailleurs qui ont travaillé ou continuent à travailler en Israël.

Lorsque les Palestiniens et les Israéliens suivront la voie tracée dans la «feuille de route», l'OIT pourra et devra les accompagner dans le cadre de l'engagement global de la communauté internationale et apporter sa propre contribution spécifique au renforcement de la démocratie, à la construction de la paix et à l'instauration de la justice sociale.

Mais, pour que cela devienne une réalité, nous devons tous traduire nos paroles de solidarité, nos discours et nos promesses en un soutien matériel. La CISL a toujours été favorable à la constitution d'un fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale et nous sommes satisfaits que cela soit désormais chose faite.

Dans le monde entier, nos membres ont appelé leur gouvernement à contribuer à ce fonds pour qu'il puisse bénéficier pleinement aux familles de travailleurs palestiniennes.

Les contacts permanents qu'entretient la CISL avec ses membres palestiniens et israéliens montrent combien chacun estime que ses membres sont les victimes d'un conflit dont ils ne veulent pas, et dont la responsabilité est imputable à d'autres.

La PGFTU a joué un rôle admirable et remarquable en maintenant les services de base pour ses membres dans des circonstances où la vie active normale et les activités syndicales sont devenues quasi impossibles. La PGFTU a aussi parlé avec beaucoup de courage contre la violence et en faveur de la paix, et a occupé le terrain réservé à une représentation indépendante des travailleurs qui est absolument essentielle si l'on veut créer un Etat palestinien. La CISL exprime sa solidarité et son soutien pour cette lutte.

La Histadrout, pour sa part, dont le représentant s'est exprimé avant moi, a aussi constaté que ses membres paient le prix du conflit à un moment où l'économie israélienne a plongé dans la pire récession qu'elle ait jamais connue, et le gouvernement a réagi par des propositions draconiennes en prenant des mesures antitrouvailleurs. La CISL a donc exprimé sa solidarité avec la lutte menée par la Histadrout pour défendre les droits et les intérêts des travailleurs.

La conclusion de notre débat est en fait très simple. C'est en effet une conclusion tout à fait universelle: les travailleurs paient toujours le prix le plus lourd en temps de guerre et en temps de conflit; ce sont donc eux qui ont le plus à gagner des dividendes que pourrait apporter la paix; leurs intérêts communs en tant que travailleurs doivent toujours l'emporter au-delà des limites de la confrontation, même si elles peuvent paraître parfois insurmontables.

Si la «feuille de route» est respectée, elle aboutira à la création d'un Etat palestinien souverain qui coexistera pacifiquement avec l'Israël suivant un échéancier prédéfini. Cela permettrait de concrétiser notre désir d'accueillir l'Etat de Palestine, ses employeurs et ses syndicats libres comme Membres à part entière de l'OIT.

La CISL veut que cela se produise le plus tôt possible. Elle y travaillera. Nous allons nous opposer à ceux qui veulent mettre un frein à ce processus, et nous invitons tout le monde à se joindre à nous et se joindre à l'OIT dans ce qui est véritablement l'une des entreprises historiques qui marquera notre époque.

*Original arabe: M. ALFARARGI (représentant, Ligue des Etats arabes) — C'est un plaisir et un honneur pour moi que de pouvoir prendre la parole au nom de la Ligue des Etats arabes. Je remercie les partenaires sociaux d'avoir organisé cette séance spéciale pour discuter du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.*

J'aimerais faire quelques remarques à l'adresse de cette auguste assemblée. Bon nombre de passages du rapport du Directeur général décrivent la situation des travailleurs et des employeurs en Palestine suite à l'occupation. C'est une situation désastreuse dans toute l'acceptation du terme et non quasi désastreuse comme semble l'indiquer le rapport. En fait, il n'est pas nécessaire de décrire cette situation, parce que nous la connaissons bien par le biais des médias. La question est de savoir pendant combien de temps cette situation désastreuse, la politique de destruction, les bouclages, l'exil, la famine, etc., causée par l'occupation israélienne, va durer.

Nous aimerions remercier l'OIT de sa bonne volonté et de son désir sincère de venir en aide aux travailleurs des territoires arabes occupés, mais ceux qui ont lu le rapport ont pu remarquer que, parfois, on n'appelle pas les choses par leur nom. De fait, ce n'est

pas le conflit israélo-palestinien qui a conduit à l'instabilité de la région. Alors, pourquoi le rapport n'exprime-t-il pas la réalité de la situation, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un conflit entre une force d'occupation, Israël, et un peuple qui souffre de cette occupation, à savoir le peuple palestinien?

Le rapport, dans sa tentative de réconcilier les deux parties, parle des partenaires sociaux comme s'il s'agissait d'un conflit sans grande importance entre deux partenaires égaux. Il parle des conséquences tragiques de l'occupation pour les travailleurs palestiniens, pour les infrastructures et demande aux Palestiniens de coopérer avec les autorités israéliennes afin de résoudre des problèmes sur lesquels ils n'ont absolument aucun contrôle. En d'autres termes, comment un peuple en situation d'occupation peut-il faire face à la machine de guerre israélienne qui dispose des moyens les plus modernes, détruit leurs moyens de subsistance et leur rend la vie impossible? Lorsque le rapport parle de la situation économique en Israël, il tente de lier cette situation à celle des travailleurs palestiniens, comme si la prospérité de l'économie israélienne dépendait de la soumission des travailleurs palestiniens au bon vouloir des autorités d'occupation, en échange de leur liberté de mouvement et d'un salaire.

Il en va de même lorsque le rapport parle de l'impôt auquel sont soumis les travailleurs palestiniens et du reversement de cet impôt à l'Autorité palestinienne. Il s'agit là d'une pratique imposée aux travailleurs palestiniens en violation des normes internationales du travail.

Lorsque le rapport parle de renforcement des capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs, il mentionne trois problèmes auxquels sont confrontées les organisations palestiniennes, et notamment la représentation démocratique. L'OIT a raison de dire que la représentation démocratique est la pierre angulaire du succès de toute expérience à visées économiques ou sociales. Mais le rapport aurait dû dire que la représentation démocratique nécessite la paix. Il ne peut pas y avoir de processus démocratique sans liberté.

Par conséquent, nous en revenons toujours à la question de savoir qui prive l'autre de liberté. La réponse ne fait aucun doute: ce sont les forces occupantes.

Les travailleurs et les employeurs palestiniens ainsi que le peuple palestinien vivant dans les territoires occupés ont de toute urgence besoin d'une aide. Mais pour que cette aide soit efficace, il faut supprimer les causes qui sont à l'origine de cette situation et, en résumé, il faut mettre fin à l'occupation des territoires en Palestine, dans le Golan et au Liban.

M. THYS (*représentant, Confédération mondiale du travail*) — Une fois de plus, la Confédération mondiale du travail ressent le besoin d'utiliser cet espace de démocratie afin de réaffirmer ses positions et de lancer un appel à l'OIT pour qu'elle en tienne compte lorsqu'il s'agit de définir ses politiques et son action en ce qui concerne la question des conditions de vie et de travail dans la Palestine occupée.

La Confédération mondiale du travail (CMT) est très préoccupée par la détérioration des conditions de vie du peuple et des travailleurs palestiniens. L'asphyxie économique des territoires palestiniens, provoquée, entre autres, par les fermetures de frontières, les couvre-feux et les nombreux postes

de contrôle existants, débouche sur la famine et le désespoir. De fait, le rapport de l'OIT constate que le niveau de chômage a grimpé, que 62 pour cent de la population vit avec moins de 2,15 dollars par jour et que plus de 63 pour cent de la population palestinienne vit grâce à l'aide humanitaire extérieure.

La CMT est aussi très préoccupée par la politique d'occupation, par la violence et la destruction qui sévissent dans le territoire palestinien occupé. Il y a trop longtemps que cette situation dure. D'attentats en représailles, de représailles en attentats, le cercle vicieux est devenu presque impossible à arrêter. Trop d'enfants ont payé de leur vie le prix de ce conflit et il ne faut pas oublier que plus de 80 pour cent de ces enfants sont des Palestiniens tués par les forces d'occupation.

La CMT réitère son rejet de toute violence, d'où qu'elle vienne. Nous refusons tant les attentats suicides que les assassinats perpétrés en toute légalité par un Etat. La CMT reste convaincue que la principale origine de la violence et des souffrances des travailleurs et du peuple palestinien est la permanente violation des résolutions des Nations Unies qui stipulent le droit du peuple palestinien à un territoire et à un Etat propre et souverain.

Aujourd'hui, on parle à nouveau de l'espoir d'atteindre la paix. La feuille de route est sur toutes les lèvres. La CMT espère que cette initiative, dont l'objectif est de créer un Etat palestinien et de mettre fin dans un délai de deux ans au long conflit israélo-palestinien, pourra effectivement se concrétiser malgré les récents événements. Bien qu'elle évacue de nombreuses questions essentielles pour les Palestiniens, cette feuille de route a le mérite d'exister et nous en saluons l'initiative. Néanmoins, nous voudrions rappeler que les ingrédients indispensables pour réussir la paix juste et durable sont une véritable volonté politique, une conviction que les peuples ont droit à leur autodétermination, le respect des résolutions et l'abandon de la politique de deux poids deux mesures si bien illustrée dans cette partie du monde. De plus, nous continuons à croire que le déploiement d'une force de paix menée par l'ONU et qui garantisse le respect des résolutions des Nations Unies est plus que jamais nécessaire. Aucune autre force, menée par un quelconque pays, ne doit assumer cette tâche qui incombe aux Nations Unies.

Les organisations du système des Nations Unies ont un rôle crucial à jouer dans cette partie du monde. La CMT apprécie l'importance accordée par le BIT à la difficile et nécessaire tâche de désamorçage du conflit israélo-palestinien. La CMT tient donc à féliciter le BIT pour les efforts déployés dans le programme renforcé d'assistance et de coopération technique, notamment en ce qui concerne le renforcement des institutions du travail permettant aux Palestiniens de trouver un travail décent et de subvenir aux besoins de leur famille.

Le dialogue social est certes un élément important dans l'optique de la construction d'un Etat. Il va donc falloir que les organisations de travailleurs continuent à répondre aux besoins humanitaires des travailleurs mais il faudra surtout qu'elles agissent en tant que partenaires sociaux à part entière en se faisant le porte-parole des aspirations des travailleurs palestiniens et de leurs familles dans les instances de dialogue social à renforcer et à construire. Pour ce faire, le renforcement des capacités de toutes les organisations des travailleurs est nécessaire.

La CMT défend avec vigueur le pluralisme, la démocratie et la justice. C'est la raison pour laquelle la Confédération mondiale du travail appelle l'OIT à tenir compte de toutes les organisations syndicales reconnues par le pouvoir palestinien dans tous les programmes d'assistance et de coopération technique mis en œuvre dans la Palestine occupée. La reconnaissance du pluralisme syndical doit commencer dans l'enceinte de cette respectable maison qu'est l'OIT.

La CMT demande à l'OIT d'intervenir dans le but de mettre fin à la pratique illégale du prélèvement de 1 pour cent du salaire des Palestiniens travaillant en Israël. Nous soutenons que, pour des raisons de justice, la totalité des prélèvements doit être rendue aux organisations palestiniennes.

Je voudrais terminer en reprenant, tout comme les conclusions du rapport, un passage de la Déclaration de Philadelphie, qui affirme que la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour tous. Pour nous écarter de ce danger, la CMT lance un appel pour que l'on redouble d'efforts dans la lutte contre la pauvreté mais aussi pour une paix juste et durable entre la Palestine et Israël. Ceci est une condition indispensable pour l'apaisement de la région et du monde et ne peut se réaliser que si Israël se retire de tous les territoires qu'il a illégalement et injustement occupés.

*Original anglais:* M. LEVINE (*délégué gouvernemental, Etats-Unis*) — Les Etats-Unis tiennent à souligner aujourd'hui, comme ils l'ont fait les années précédentes, que cette séance spéciale ne devrait pas avoir lieu. Son organisation revient à accorder un statut particulier à l'un des Etats Membres. La séance est maintenant le théâtre de diatribes politiques et non pas de discussions constructives sur ce que l'OIT devrait faire pour améliorer la situation des travailleurs palestiniens. L'OIT devrait plutôt s'appliquer à élargir la portée de ses programmes de coopération technique dans la région, car c'est bien dans ce domaine qu'elle pourrait faire avancer les choses. Ces séances spéciales sont un anachronisme et devraient être supprimées une fois pour toutes.

Monsieur le Président, le rapport du Directeur général présente une description objective et convaincante de la crise économique et sociale aiguë à laquelle sont confrontés les travailleurs palestiniens et leurs familles. Il est clair que l'assistance de l'OIT n'a jamais été aussi nécessaire. Je suis heureux de noter que 1,4 million de dollars ont été prélevés sur l'excédent budgétaire de l'OIT et affectés à la création du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, et me félicite aussi d'autres composantes du programme renforcé de coopération technique que le Directeur général a proposé à cette Conférence l'an dernier.

Nous pensons que ce programme représente une stratégie claire et saine du point de vue technique en vue du traitement des problèmes relatifs au travail, qui se posent en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. De notre côté, nous augmentons l'assistance que nous apportons à la région en ajoutant 50 millions de dollars aux 75 millions déjà versés à la Palestine cette année pour reconstruire l'infrastructure, créer des emplois et rétablir les institutions de la société civile ou financer d'autres programmes visant directement à améliorer la vie des travailleurs palestiniens et de leurs familles.

Monsieur le Président, nous en sommes à un moment prometteur pour la paix au Moyen-Orient. Il

semble possible de s'unir contre la terreur, de faire naître une nouvelle nation palestinienne et de promouvoir la paix entre les peuples de cette région. Il faudra pour cela du courage et de la clairvoyance de part et d'autre. Comme le Président Bush l'a dit la semaine dernière, «la Terre sainte doit être partagée entre un Etat de Palestine et un Etat d'Israël vivant en paix entre eux et avec toutes les nations du Moyen-Orient».

L'OIT a un rôle modeste mais cependant important à jouer dans ce projet, et nous devrions concentrer nos efforts sur cet objectif.

*Original anglais:* M. SMITH (*conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental, Australie*) — Nous avons lu avec préoccupation le dernier rapport du Directeur général sur la situation des territoires arabes occupés. Nous remercions les fonctionnaires de l'OIT pour leur travail.

Ce rapport souligne que les problèmes qui ont commencé en septembre 2000 ont eu un effet désastreux sur la vie et les moyens de subsistance des Arabes et des Israéliens.

L'Australie appuie les activités de coopération technique de l'OIT dans la région décrites dans le rapport. Nous nous associons sans réserve aux déclarations détaillées qui ont été faites lors des deux dernières réunions du Conseil d'administration au nom du Groupe Asie-Pacifique.

Nous incitons le Bureau à adopter une approche globale dans ses travaux pour encourager et soutenir le dialogue sur les questions de travail entre les Palestiniens et les Israéliens.

Néanmoins, nous sommes d'accord avec le commentaire au paragraphe 47, selon lequel «pour qu'il y ait une véritable reprise, il faut un ensemble de conditions que seul un règlement politique peut fournir». Dans ce contexte, je rappelle les commentaires que nous avons faits lors d'une séance spéciale consacrée à ce problème en 2001.

Si, bien sûr, nous approuvons entièrement l'examen, dans un cadre approprié, des problèmes techniques étudiés dans le rapport ainsi que d'autres questions relevant du mandat de l'OIT, nous craignons en revanche que l'étude de problèmes politiques au sein de cette Organisation, qui est une institution technique des Nations Unies, ne soit inutile.

L'Australie a accueilli chaleureusement la feuille de route pour la paix, et nous avons demandé aux deux parties de redoubler d'efforts pour mettre fin à ce conflit.

Comme l'a dit le ministre australien des Affaires étrangères le mois dernier, aucun des deux camps ne peut désormais se permettre de gaspiller encore des chances ni de sacrifier davantage de vies humaines. Nous nous félicitons que les deux parties aient accepté la feuille de route en bénéficiant d'un important soutien de la part de la communauté internationale, mais nous ne pensons pas qu'un débat tel que celui que nous menons en ce moment puisse faciliter ce processus. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas en faveur de cette séance spéciale. Nous avons tenu à exprimer ces préoccupations afin qu'elles soient inscrites au procès-verbal.

*Original portugais:* M. ALVES TRINDADE (*conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Portugal*) — Concernant la situation sociale, politique et humanitaire en Palestine, plus particulièrement la

situation des travailleurs palestiniens, la nouvelle feuille de route pour la paix présentée par les Etats-Unis, la Russie, l'ONU et l'Union européenne peut être un facteur décisif en faveur de la paix.

Il est aussi important de constater que les Palestiniens ont accepté, une fois encore, d'aller dans le sens de la négociation proposée dans la feuille de route, alors qu'il a fallu un mois au gouvernement de Tel-Aviv pour exprimer sa volonté de négocier l'application de ce plan de paix.

Celui-ci oblige Israël à accepter la création d'un Etat palestinien d'ici à 2005. Il est vrai cependant que la route vers cet objectif est encore jonchée d'obstacles considérables.

Le calendrier de la feuille de route montre que les aspects les plus problématiques pour la résolution du conflit, notamment la question des colonies juives, la souveraineté véritable de la Palestine sur ses frontières, le statut de Jérusalem et le retour d'environ 4 millions de réfugiés palestiniens, ne seront discutés que lors d'une troisième étape, ce qui signifie que ces questions décisives resteront en suspens bien trop longtemps encore.

Et c'est précisément pour cela que la feuille de route suscite en nous les doutes les plus sérieux, parce qu'elle ne pose pas comme objectif central la fin de l'occupation illégale par Israël de la Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem-Est, occupation qui se poursuit depuis 37 ans.

D'ailleurs, dans la feuille de route, on ne demande qu'une seule chose à Israël, à savoir le retrait de ses forces militaires d'occupation jusqu'aux zones occupées en septembre 2000, avant le début de la deuxième intifada, et le renoncement à de nouvelles constructions. Elle prévoit donc le maintien de toutes les colonies implantées avant septembre 2000, voire jusqu'au mois de mars 2001.

Comme preuve du lien étroit qui existe entre l'occupation israélienne et la guerre contre l'Iraq, je vous renvoie au rapport paru à la fin du mois de mai du Rapporteur spécial compétent des Nations Unies, où il est dit que la situation en Iraq a été utilisée pour que les autorités israéliennes continuent les violations des droits des Palestiniens, c'est-à-dire, en d'autres termes, que ces autorités continuent, comme depuis deux ans, à détruire des maisons, à confisquer des terres et à détruire des commerces. Le Rapporteur des Nations Unies a même affirmé que la feuille de route ne suffirait pas à résoudre les problèmes de la Palestine et du Moyen-Orient et que la seule solution possible était la fin de l'occupation, le retrait total d'Israël des territoires occupés, le démantèlement des colonies et la création et l'envoi immédiat d'une force de protection des Palestiniens.

Si les partisans de Sharon, qui sont très puissants au sein du gouvernement Bush, continuent de s'imposer à Washington, il ne fait aucun doute que l'on accusera les Palestiniens de l'échec éventuel du plan de paix.

L'établissement de milliers de soldats américains en Iraq a constitué un puissant instrument de pression propre à donner aux autorités israéliennes le sentiment de disposer d'appuis plus solides dans les négociations de cette feuille de route, ce qui les poussera à continuer leurs massacres et leurs occupations, accablant le peuple palestinien au point qu'il ne pourra plus céder.

On demande beaucoup aux Palestiniens dans cette feuille de route, y compris la mise à l'écart du Président Yasser Arafat des négociations et la désignation

d'un nouveau gouvernement palestinien pour la direction du processus.

Nous craignons sérieusement que l'objectif de Washington et de Tel-Aviv ne soit d'établir de nouvelles règles du jeu pour tenter de changer la culture politique palestinienne forgée ces cinquante dernières années dans la résistance contre l'occupation et l'élaboration d'un projet national unique de par son contenu démocratique, souverain, indépendant et laïc, un projet politique libérateur qui a joui du soutien des forces de la paix dans le monde entier et qui a été consacré par les Nations Unies, notamment avec les résolutions nos 242 et 338.

En dépit de toutes ces questions et de tous ces dangers, le peuple palestinien s'est montré encore une fois prêt à entamer ces conversations directes avec Israël et à respecter les premières conditions de la feuille de route.

Il est vrai qu'il ne faut laisser passer aucune possibilité pouvant permettre de résoudre le conflit et de créer un Etat palestinien indépendant. Il est vrai aussi que les Palestiniens et les Israéliens doivent trouver de nouveaux moyens de vivre ensemble, dans la paix, sur la même terre.

Mais les négociations ne doivent pas conditionner la volonté ni le droit du peuple palestinien à vivre dans la liberté et dans la pleine souveraineté. D'ailleurs, le Président Arafat lui-même a dit que le peuple palestinien pouvait seul décider de son avenir politique. C'est pour cela que nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir la paix et nous montrer solidaires avec le peuple palestinien, qui connaît un moment particulièrement difficile de son histoire de lutte et de résistance.

M. CAMARA (*délégué gouvernemental, Sénégal, s'exprimant au nom des Etats Membres de l'Organisation de la Conférence islamique*) — L'adoption, le 24 juin 1980, par la 66<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail de la résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés, en relation avec la situation des travailleurs arabes, constitue une base solide pour l'examen régulier, et sans complaisance, de la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. En effet, dans son paragraphe 6, cette résolution établit un mécanisme aux termes duquel le Directeur général doit annuellement rendre compte de l'évolution de la situation. Pour la deuxième année consécutive, le rapport que nous avons sous les yeux se fonde sur les résultats d'une mission de haut niveau que le Directeur général a bien voulu dépêcher dans les territoires arabes occupés, notamment en Palestine et au Golan.

Je voudrais donc, au nom du Groupe OCI que j'ai l'insigne honneur de représenter, remercier le Directeur général pour ses efforts et l'encourager dans cette voie qui contribue à donner toute la visibilité requise à cette importante question.

Je voudrais également relever, pour m'en féliciter, le fait qu'une nouvelle fois l'occasion nous est donnée d'examiner la situation des travailleurs arabes dans les territoires occupés dans le cadre d'un débat spécial.

En son paragraphe 107, le rapport du Directeur général note que «la situation des territoires arabes occupés s'est encore détériorée gravement durant la période examinée...». Cette remarque, à elle seule, suffit pour se rendre compte de la gravité de la situation.

Trois facteurs sont à l'origine d'une telle tendance: le phénomène des bouclages, la construction d'un mur de séparation et les incursions militaires.

Pour ce qui concerne les bouclages des territoires, le rapport observe que «les bouclages ont pour effet immédiat d'allonger la durée des trajets et d'accroître les coûts, à cause notamment du temps perdu à faire la queue aux postes de contrôle». En plus, ces bouclages engendrent «un sentiment d'insécurité parmi les travailleurs palestiniens [...] la violence étant quotidienne et permanente».

Quant au mur de séparation, il aura pour effet immédiat de couper 12 000 Palestiniens du reste des territoires occupés, avec tout ce que cela implique en termes de privation du droit fondamental au travail.

S'agissant enfin des incursions militaires, le rapport relève, en son paragraphe 28, qu'elles ont conduit au démantèlement de plus de 120 entreprises au cours des derniers mois, ce qui correspond à l'anéantissement d'autant de lieux de travail, sources d'épanouissement individuel et collectif.

Comme vous pouvez le constater, ce tableau, loin d'être idyllique, reflète au contraire une situation hautement précaire des travailleurs arabes dans les territoires occupés en Palestine comme au Golan.

L'OIT, organisation dépositaire de la justice sociale, se doit de réagir, d'où l'intérêt du débat d'aujourd'hui qui devrait aider à orienter les actions à venir du Directeur général.

La «feuille de route» offre désormais un nouveau cadre de dialogue politique, pouvant ainsi faciliter la mise en œuvre des actions envisagées par le BIT.

Nous relevons, à cet égard, avec intérêt, la reconnaissance par le Directeur général de l'important rôle qui devra être celui du BIT, consistant principalement en une «assistance technique aux réformes institutionnelles dans les domaines du travail, de l'emploi et de la protection sociale».

En attendant que les initiatives découlant de la «feuille de route» connaissent tout le succès escompté, il convient d'attacher la plus grande importance à une opérationnalisation effective du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale.

Dans cette perspective, le Groupe OCI demande la convocation de la conférence des donateurs dans les meilleurs délais possibles, étape nécessaire dans le processus d'accélération de l'opérationnalisation tant souhaitée du fonds.

En conclusion, je voudrais réaffirmer le principe contenu au paragraphe 6 de la Déclaration de Philadelphie et mentionnée à juste titre au paragraphe 108 du rapport du Directeur général: «La pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous.» De ce principe, il ressort que la prospérité d'Israël est intrinsèquement liée à l'amélioration de la situation des travailleurs palestiniens et autres travailleurs arabes des territoires occupés, ce qui ne saurait avoir lieu que dans un contexte fait de respect mutuel et de respect du droit à la vie, lequel respect passe par le droit à un travail décent dans des conditions politiques normales, qui ne peuvent être obtenues que par un retrait total d'Israël des territoires arabes occupés.

*Original chinois: M. LIU (conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental, Chine)* — Nous sommes à la croisée des chemins. D'un côté, le processus de paix a enregistré un certain progrès, mais, de l'autre, nous observons une détérioration de la situa-

tion et des pertes financières et nous nous inquiétons de cette situation.

Nous avons constaté que les conditions de travail et d'emploi, de sécurité sociale, de salaires et les autres droits légitimes des travailleurs ne peuvent être garantis. En outre, la sécurité physique des personnes est également menacée et cela en raison de constantes tragédies. Ce scénario viole les principes fondamentaux de la Constitution de l'OIT et de la Déclaration de Philadelphie, ainsi que des normes fondamentales du travail. C'est la raison pour laquelle cela engendre une préoccupation à l'échelon international.

Nous pensons que les parties doivent saisir l'occasion qui se présente pour coopérer avec la communauté internationale et mettre un terme à la violence et, si possible, reprendre les discussions pour la paix. C'est uniquement sur cette base que les travailleurs pourront améliorer leur situation dans les territoires occupés. L'OIT devrait, dans le cadre de son action, s'efforcer d'offrir une assistance technique à ces travailleurs, afin qu'ils puissent améliorer leurs conditions de vie et de travail et s'engager sur la voie du travail décent.

*Original arabe: M. AOUN (délégué gouvernemental, Liban)* — Je voudrais tout d'abord exprimer mon objection par rapport à la pratique utilisée dans les séances plénières d'interrompre les orateurs qui veulent parler de l'occupation israélienne sous prétexte qu'il y a une séance spéciale consacrée à ce sujet. Cette tribune est la tribune des Nations Unies; nous nous trouvons au siège des Nations Unies. Il ne faut sous aucun prétexte, en vertu d'une décision ou d'un accord, empêcher la condamnation de l'occupation au cours des séances plénières. Les Nations Unies ont été instaurées pour protéger la liberté et l'indépendance des peuples dans le monde entier et pour mettre fin partout à l'occupation et à l'impérialisme afin d'instaurer la paix partout dans le monde. Est-ce qu'il ne suffit pas que les Nations Unies aient établi plus de 500 résolutions condamnant l'occupation israélienne de la Palestine et des territoires arabes occupés et qu'aucune de ces résolutions n'ait été appliquée? L'occupation israélienne s'est fondée sur le projet sioniste de colonisation et s'est étendue grâce à la force militaire, aux assassinats, au vol et à l'expulsion des propriétaires des terres pour faire venir des immigrants sionistes de tous les coins de la terre aux fins de la colonisation en Palestine et dans le Golan arabe syrien et le Sud-Liban. L'occupation est le crime le plus atroce contre la civilisation humaine, la charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des Droits de l'homme. Elle est condamnée dans toutes les tribunes internationales, et en particulier celles qui portent l'emblème des Nations Unies.

La session spéciale relative à la situation des travailleurs des territoires arabes occupés a été organisée pour représenter une contribution civilisationnelle des mandants tripartites dans le monde, dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail, pour dénoncer les pratiques de l'occupation israélienne en Palestine et dans les territoires arabes occupés et notamment les violations des normes internationales du travail, des autres normes du droit international et des décisions de la légitimité internationale. C'est pour cela que l'OIT est appelée à dépasser la routine du rapport de sa mission et à ne pas se contenter d'une session spéciale qui n'aboutit à aucun résultat concret, mais à constituer une commission permanente char-

gée d'assurer le suivi des effets de l'occupation dans les territoires arabes occupés à l'instar de la commission spéciale permanente constituée pour assurer le suivi de la lutte contre la discrimination raciale en Afrique du sud, dont le mandat ne s'est achevé qu'avec la suppression de la discrimination raciale dans ce pays.

Nous appelons le Directeur général à publier des conclusions et un rapport spécial sur la session spéciale, comme c'est le cas pour les autres sessions spéciales qui se déroulent au cours de la Conférence internationale du Travail. Le rapport du Directeur général, malgré son objectivité en ce qui concerne les chiffres et les statistiques, occulte l'identité de la terre et l'identité de ses propriétaires qui sont les citoyens arabes palestiniens et syriens dans les territoires arabes occupés.

Lorsque le rapport parle des Palestiniens et des Syriens comme étant la population arabe autochtone, il aurait dû qualifier les Israéliens de population amenée des quatre coins du monde pour occuper et coloniser le Golan syrien et la Palestine.

Les partenaires sociaux en Israël, gouvernement, employeurs et travailleurs sont les occupants et leurs rôles respectifs sont complémentaires en vue de réaliser l'expansion de la colonisation et de l'occupation militaire. Ils doivent cependant se rappeler que la région arabe a connu au cours de son histoire beaucoup d'occupations qui toutes ont été vaincues. Ils doivent savoir que la feuille de route, qu'ils l'acceptent ou non, ne remplacera pas la carte de la Palestine qui s'étend du fleuve à la mer.

*Original anglais:* M. FERGUSON (*conseiller technique et délégué suppléant gouvernemental, Canada*) — Le Canada participe à cette session spéciale dans l'espoir que notre débat contribue à la solution des problèmes des travailleurs palestiniens. Tel est le rôle de l'OIT et tel devrait aussi être notre objectif aujourd'hui. Toute digression sur des questions autres ne servirait ni le mandat de cette organisation ni les intérêts du processus de paix du Moyen-Orient.

Le Canada remercie le Directeur général du BIT et le secrétariat de l'OIT pour leur rapport sur la situation des travailleurs palestiniens. Nous réitérons notre soutien aux efforts que déploie l'OIT dans le cadre de son mandat pour contribuer au règlement de cette importante question.

Nous saluons aussi les projets concrets du BIT, le programme renforcé de coopération technique destiné à donner aux travailleurs, aux employeurs et au ministère du Travail palestiniens les moyens de résoudre les problèmes actuels. La création ou la réforme d'institutions solides pour améliorer le contexte économique et social dans les territoires est un élément clé pour assurer le développement global et durable de toute la région.

Le Canada se réjouit de voir que le programme du BIT a joui de la coopération pleine et entière des deux parties concernées ainsi que des autres grandes institutions des Nations Unies et de la Banque mondiale. Nous saluons cet effort collectif pour augmenter les possibilités de création d'emplois et pour mettre un terme au travail des enfants. Nous restons favorables à ce que l'OIT utilise son excédent budgétaire pour financer cet important programme.

Comme d'autres, le Canada a accueilli la feuille de route avec satisfaction et demande à toutes les parties de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la

mise en œuvre. A ce propos, nous nous félicitons des signes et des gestes positifs qui se manifestent de toutes parts.

Le Canada prie instamment toutes les parties de mettre à profit la dynamique qui s'est ainsi créée et de s'engager sur la voie de la paix.

Nous invitons en outre le BIT à adapter son programme en fonction de l'évolution de la situation.

*Original arabe:* M. DAHLAN (*délégué des employeurs, Arabie saoudite*) — Sur la base des principes et des droits fondamentaux de l'OIT, et conformément à la Constitution de cette organisation et à la législation internationale du travail, je dois constater qu'il y a des droits qui sont violés et ignorés.

Il y a des normes internationales du travail qui ne sont pas appliquées. Il y a également une économie qui ne connaît plus de croissance, et il y a des personnes qui sont capables de travailler et de produire mais on les en empêche.

Il y a des terres qui ont été brûlées, des récoltes qui ont séché ou des récoltes qui sont laissées sur place parce que l'on ne peut pas les apporter sur le marché et, en plus, il y a la paix que nous n'avons pas et que nous recherchons afin de pouvoir travailler sur la base de résolutions internationales et sur la base de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Ce sont là les caractéristiques principales du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.

Tous ensemble, nous essayons de réaliser une paix juste pour les Palestiniens et pour les Israéliens et de promouvoir la justice pour ces deux peuples, et nous aimerions assurer la paix dans l'une des parties les plus saintes du monde.

Les employeurs du monde arabe se réjouissent de pouvoir coopérer avec l'Organisation internationale du Travail, afin de pouvoir mettre à jour les principes fondamentaux et d'assurer les droits des travailleurs dans les territoires arabes occupés, et nous rejetons et condamnons les actes terroristes même s'il s'agit de réactions à des actions injustifiées.

Nous aimerions aider ceux qui souhaitent la paix à la réaliser. Utilisons toutes nos ressources pour créer la paix et construire une économie forte. Utilisons tout notre potentiel pour créer deux Etats. Un Etat palestinien et un Etat israélien qui seront complémentaires. Utilisons les organisations internationales pour parvenir à l'objectif que nous nous sommes fixé.

Rappelons également que le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés est un rapport honnête, et lançons un appel au Directeur général pour qu'il redouble d'efforts et qu'il consacre à la coopération technique les fonds destinés à cette région.

Appuyons le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale afin de venir en aide aux travailleurs palestiniens. C'est l'occasion de lancer un appel aux pays donateurs afin qu'ils augmentent leur soutien à ce fonds, qui est sans égal dans d'autres organisations.

Il faut alléger les souffrances d'un peuple qui ne jouit pas du droit au travail, notamment un travail décent.

*Original arabe:* M. HIJJAWI (*représentant des employeurs, Palestine*) — Cette séance extraordinaire a

été convoquée à un moment où le peuple palestinien traverse une situation très difficile qui demande que tous les gens honnêtes se tiennent aux côtés du peuple palestinien. Il faut aider les Palestiniens à surmonter cette difficile situation et à reconstruire les infrastructures détruites par la machine militaire israélienne de façon délibérée. Cette machine a tout détruit, les êtres humains, les maisons, les arbres. Tout a été fait pour abattre l'économie palestinienne qui commençait à croître sous l'Autorité palestinienne.

Nombreux sont les investisseurs palestiniens qui ont contribué à l'édification de notre économie nationale, avec d'ailleurs des employeurs qui ont vécu sur leur terre ancestrale durant toutes ces années d'occupation. Cela a entraîné une croissance économique de 6,5 pour cent en 1995 et a également permis de créer des possibilités d'emplois et de réduire le taux de chômage.

En l'an 2000, on a assisté à un développement dans tous les secteurs de la vie en Palestine, en particulier de son économie. De nombreux projets furent menés à bien, des infrastructures ont été construites, comme par exemple des stations thermiques, des usines d'extraction du gaz naturel, des infrastructures aéroportuaires et portuaires, l'installation de réseaux d'égoûts et d'autres projets industriels.

Cette croissance économique s'est accompagnée d'un développement social. Mais cela a été détruit en septembre 2001 par les forces militaires israéliennes lorsqu'elles ont agressé le peuple palestinien avec une violence sans précédent.

A la suite de cette agression, de grandes zones ont été confisquées pour y établir des colonies de peuplement, les ventes ont chuté de 47 pour cent, ce qui a entraîné la faillite de certains établissements, et les entreprises ont connu de problèmes de trésorerie les empêchant de faire face à leurs obligations. La capacité de production a baissé de 86 pour cent avant septembre 2000 à 50 pour cent. La compétitivité des entreprises a chuté en raison de la hausse du coût des transports à la suite du bouclage des villes et villages. Le coût des matières premières a augmenté de 26 pour cent, ce qui rendait impossible leur importation directe et contraignait les producteurs palestiniens à recourir à des intermédiaires israéliens afin de réaliser leurs quotas de production. A cela s'ajoute le problème des postes de contrôle dans lesquels sont entreposées les marchandises importées, ce qui a entraîné une hausse des coûts de 46 pour cent. Le taux de chômage connaît son niveau le plus élevé et touche 60 pour cent de la main-d'œuvre car les travailleurs palestiniens ne peuvent aller travailler en raison des bouclages, des fermetures d'entreprises, du siège imposé et des barrières militaires.

On observe donc une recrudescence de la pauvreté, avec des revenus par habitant inférieurs à deux dollars par jour entraînant une baisse du pouvoir d'achat. Le volume des importations et des exportations a également pâti de cette situation et, par conséquent, le PIB a également chuté. Evidemment, les secteurs de la confection, du tourisme et de l'agriculture ont également subi les conséquences de cette crise. Il est difficile d'évaluer le montant des dommages causés par l'agression d'Israël, étant donné que les destructions se poursuivent et se poursuivront tant que l'occupation durera. Nous enjoignons tous les Etats du monde à travailler et à œuvrer afin de mettre un terme à l'agression de l'Etat d'Israël contre le peuple palestinien pour qu'il puisse reconstruire son pays et vivre en paix sans subir une occupation.

Nous avons bon espoir que tous les efforts qui seront déployés permettront de soutenir le secteur privé palestinien, cela grâce à l'amélioration des conditions de travail et d'emploi des Palestiniens, et à la création de nouveaux postes de travail. Il faudrait également établir un fonds d'investissement afin d'assister les secteurs économiques et pour soutenir les entreprises qui auraient besoin de nouveaux capitaux pour s'adapter aux nouvelles conditions.

Il s'agirait de donner des subventions à des entreprises ou des prêts à faible taux d'intérêt.

Pour conclure, j'aimerais exprimer toute ma gratitude aux Etats donateurs et aux organisations donatrices qui continuent à offrir leur soutien à notre peuple pour que nous puissions reconstruire nos entreprises et travailler dans la paix, libérés de l'occupation et des colonies de peuplement israéliennes, dans un Etat souverain palestinien ayant pour capitale Jérusalem.

*Original anglais: M. EDSTRÖM (délégué des travailleurs, Suède) — Je voudrais dire que nous déplorons les derniers actes de violence de part et d'autre qui font obstacle à de véritables négociations de paix et où des innocents ont été tués.*

Le rapport du Directeur général de cette année sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés nous dépeint une situation qui s'est détériorée depuis l'an dernier, et le Directeur général fait la même conclusion que l'an dernier. La situation est insoutenable et l'on ne saurait la laisser perdurer. La coopération technique de l'OIT avec les mandats tripartites palestiniens est en cours sous forme de programmes conjoints avec la Fédération des chambres de commerce palestiniennes, avec la Fédération générale palestinienne des syndicats ainsi que le ministère du Travail de l'Autorité palestinienne. Par ailleurs, les modalités techniques du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale sont maintenant parachevées. Cependant, les fonds manquent. Il y a eu une réunion très récemment à Jérusalem où la société bailleur de fonds n'a obtenu que des résultats assez modestes jusqu'ici.

Les travailleurs suédois, dès décembre dernier, ont demandé à leur gouvernement de verser leur part à ce Fonds. La décision est encore en suspens. A travers nos contacts et notre coopération avec nos frères et sœurs à la Confédération palestinienne des syndicats libres, nous savons qu'ils évaluent de façon positive l'idée de ce fonds, mais qu'ils attendent avec beaucoup d'espoir non seulement qu'il se mette en place, mais qu'il puisse aussi obtenir les moyens économiques nécessaires.

Le Directeur général met en exergue quatre orientations principales. Elles ne sont pas nouvelles puisqu'on les avait dans l'autre rapport de l'an dernier. Mais elles sont exprimées quelque peu différemment.

Les travailleurs suédois soutiennent les objectifs de l'OIT en Palestine. Nous pensons que la promotion de la sécurité et même le droit au travail, le revenu, l'accès à l'emploi et la protection sociale sont essentielles et font partie du programme de l'OIT. La Palestine d'aujourd'hui voit ses travailleurs qui n'ont pas le droit de travailler et n'ont pas accès à la sécurité, au revenu et à la protection sociale.

Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas accepter l'extension de la pauvreté absolue chez les travailleurs palestiniens comme cela a été constaté l'année passée. Nous avons vu une détérioration dra-

matique de la situation économique en Israël, avec des effets extrêmement négatifs sur les travailleurs israéliens. A travers nos contacts avec la Histadrout, nous connaissons leurs besoins d'assistance et de soutien pour lutter contre les effets négatifs de ce déclin économique de la situation des travailleurs.

Il est essentiel de renforcer les capacités des partenaires sociaux en Palestine, tant pour promouvoir le dialogue social que pour fournir à leurs membres des services professionnels. Il faut absolument qu'ils aient un statut et la capacité d'autres institutions du marché du travail, de façon à pouvoir participer et contribuer au redressement économique, au développement social et aux conditions de travail.

Le Mouvement travailliste suédois est très engagé dans une démarche consistant à apporter notre contribution pour que cela se fasse. Nous avons lancé récemment un projet de renforcement des capacités conjointement avec la Fédération palestinienne des syndicats libres. Nous espérons que cela permettra à nos confrères de participer au dialogue politique tripartite et à une représentation démocratique des travailleurs palestiniens. Nous saluons l'affiliation de la Fédération palestinienne des syndicats libres à la CISL en décembre dernier et nous espérons ainsi renforcer sa capacité à améliorer ses structures et son administration, à accroître le nombre de ses membres et à les servir.

Nous pensons que, malgré la situation d'occupation et la privation vitale d'emplois et de droits des travailleurs palestiniens, il convient de mettre l'accent sur la promotion du rôle et de la capacité des partenaires sociaux dans un futur Etat palestinien. C'est bien pour cela que l'on a besoin du fonds de l'OIT et c'est à cela que doivent s'atteler en priorité les programmes résultant des apports de bailleurs de fonds. Cependant, aucun des trente programmes multilatéraux en cours dans la région ne se concentre sur le renforcement du tripartisme ou de ses capacités. Or c'est là la tâche de l'OIT.

*Original espagnol:* M. LAU VALDÉS (*délégué gouvernemental, Cuba*) — La situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés a été dénoncée à maintes reprises au sein de cette organisation et c'est véritablement une situation insupportable. C'est pourquoi cette session spéciale tombe à propos car, tant que cette question ne sera pas résolue, elle demeurera à l'ordre du jour du débat international.

Il est inacceptable que les travailleurs des territoires arabes et palestiniens occupés illégalement par Israël continuent à être victimes d'une situation qu'on leur impose et qui les prive pratiquement de leur droit à l'existence, eu égard aux agressions, à l'insécurité, à la pauvreté et au manque d'assistance, entre autres facteurs.

C'est pourquoi nous appuyons toute initiative, d'où qu'elle vienne, pour autant qu'elle préconise la reconnaissance de l'Etat palestinien et condamne les agressions d'Israël sur ce peuple.

Le bouclage de la bande de Gaza et de la Cisjordanie imposé par Israël a fait que des dizaines de milliers de travailleurs arabes et palestiniens se sont retrouvés sans emploi, sans protection sociale, sans aucune forme de revenu ni aucune garantie pour leur subsistance, autant de facteurs de pauvreté et de souffrances, sans parler des autres droits des travailleurs qui, dans ces

circonstances, sont inexistantes ou impossibles à exercer.

Cette situation s'est traduite par une paralysie de l'économie palestinienne, une augmentation du chômage et du niveau de pauvreté et un recul de la protection sociale. En outre, elle constitue une violation continue des principes et des droits fondamentaux au travail que défend l'OIT, en plus des autres droits.

Il faut également souligner qu'en imposant des restrictions à la libre circulation du personnel soignant ce sont non seulement les droits des travailleurs auxquels il est porté atteinte, mais également le droit de tout un chacun à bénéficier de soins médicaux essentiels.

L'OIT doit continuer à accorder toute son attention à cette affaire délicate et douloureuse et faire valoir la seule solution possible pour les travailleurs des territoires arabes et palestiniens.

A cet égard, notre délégation préconise la fin de l'occupation des territoires arabes et palestiniens occupés illégalement par Israël et la reconnaissance de l'Etat palestinien. Ce peuple doit pouvoir disposer du droit légitime et inaliénable à l'autodétermination. Tant que l'on n'aura pas rendu tous les territoires arabes occupés, on n'obtiendra pas une paix juste pour ces peuples ni pour ceux du Golan et ils ne pourront pas exercer leurs droits en tant que travailleurs.

*(M. Wojcik prend place au fauteuil présidentiel.)*

*Original anglais:* M. HEFDAHTAN (*délégué gouvernemental, République islamique d'Iran*) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, rédigé en application de l'article 29 de la Constitution de l'OIT, le rapport du Directeur général, qui porte sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, met une fois de plus le bon sens de la communauté internationale à l'épreuve. Ce rapport constitue un document transparent sur la violation des droits fondamentaux et vitaux du peuple palestinien opprimé et sur le non-respect par le régime raciste israélien des résolutions des Nations Unies, des dispositions de la Constitution de l'OIT, ainsi que de ses conventions fondamentales. L'OIT s'est brillamment distinguée par le passé dans la lutte contre l'injustice et a déployé des efforts remarquables pour défendre des causes humanitaires dans le monde, j'en veux pour preuve sa lutte contre l'apartheid. Durant ces dernières années, l'OIT a exploré et promu de nouveaux mécanismes obligatoires en mettant l'accent sur la mise en œuvre de ses conventions fondamentales.

Etant donné la situation actuelle, les travailleurs palestiniens font face à des problèmes extrêmement difficiles. Non seulement les droits historiques des palestiniens ont été violés, mais aussi leur droit même à exister en tant que nation héritière de siècles d'histoire. Il est extrêmement inquiétant de lire dans le rapport du Directeur général que «la situation des territoires arabes occupés s'est encore détériorée gravement durant la période examinée dans le présent rapport. La sécurité des personnes, les droits relatifs au travail, les revenus, l'accès à l'emploi et la protection sociale sont menacés en permanence». Nous pensons que pour avoir rédigé un tel rapport, le Directeur général et le secrétariat méritent toute notre estime, compte tenu du climat militaire et politique qui règne au Moyen-Orient.

La Palestine constitue le symbole même d'une hégémonie moderne militaire s'exerçant sur une

nation opprimée. Aujourd'hui, tous les travailleurs des territoires occupés, qu'ils soient musulmans, chrétiens ou juifs, souffrent des effets de l'oppression. Nous sommes réunis ici, dans cette auguste assemblée, pour tenter, grâce à nos contributions et en exerçant notre bon sens, de prendre des mesures pour résoudre cette crise de manière rationnelle et prêter une oreille attentive aux appels des travailleurs palestiniens et de leur nation. Nous souhaitons dire combien il est indispensable que tous les Etats Membres apportent leur soutien au Directeur général et à ses politiques et, pour ce faire, il est impératif que nous ne perdions pas de vue les besoins du peuple palestinien et que nous prêtions toute l'attention qu'elle mérite à sa situation.

*Original anglais: M. AHMAD (délégué des travailleurs, Pakistan) —* Au nom de la délégation des travailleurs du Pakistan et en mon nom propre, je saisis cette occasion pour dire combien nous apprécions la décision du Conseil d'administration d'inscrire cette question à l'ordre du jour ainsi que le rapport du Directeur général, qui souligne le fardeau de souffrances humaines, sociales et économiques du peuple de Palestine et des territoires arabes occupés.

Au début de son rapport, le Directeur général reconnaît que, dans les territoires arabes occupés en général, et sur la Rive occidentale et la bande de Gaza en particulier, la protection économique et sociale des travailleurs et de leurs familles s'est dégradée. Il ajoute que la baisse du revenu national brut réel par habitant est sans précédent. La baisse cumulée du revenu par habitant en 2002 atteint le taux impressionnant de 47,7 pour cent du même revenu en 1999.

Au paragraphe 56, le rapport souligne que la Banque mondiale a estimé l'incidence de la pauvreté dans les territoires occupés en utilisant comme seuil le montant de 2,15 dollars par jour et par personne. Les données indiquent que le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a triplé entre 1999 et 2002.

Le paragraphe 25 reconnaît aussi que les incursions militaires continues dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale ont conduit à des démonstrations répétées d'une «utilisation excessive de la force» et à des exécutions extra-judiciaires, comme l'a déploré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne la sécurité sociale, les transferts des fonds à la caisse créée par l'Autorité palestinienne n'ont pas été effectués. Le rapport souligne aussi la faiblesse des salaires et les mauvaises conditions de travail. Il est indispensable de remédier à tous ces problèmes, et cela ne pourra se faire que lorsque le peuple de Palestine aura recouvré son indépendance et sa liberté et pourra vivre dans la région dans la paix et la dignité.

A cet égard, nous apprécions le programme de coopération technique du BIT et nous espérons que davantage de ressources seront consacrées aux activités concernant l'emploi, la lutte contre la pauvreté, la formation, le chômage des jeunes, l'égalité entre hommes et femmes, le travail des enfants et d'autres questions afin d'améliorer la situation économique et sociale de la population des territoires arabes occupés.

Nous sommes convaincus qu'un Etat palestinien indépendant et la restitution de tous les territoires arabes occupés sont la condition préalable de la paix

dans la région et de la prospérité de sa population. C'est pourquoi nous soutenons pleinement les appels lancés en faveur de la justice, de la paix et de la liberté pour le peuple de Palestine. Nous invitons aussi instamment la communauté internationale à faire pression de tout son poids pour que la paix soit rétablie et que le peuple de Palestine puisse recouvrer sa dignité et sa liberté conformément aux dispositions de la résolution des Nations Unies. Nous croyons en effet que, comme cette grande Organisation l'a proclamé dans la Déclaration de Philadelphie, «tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales». C'est pourquoi, nous réaffirmons notre appui non seulement à la cause de la paix et de la liberté du peuple palestinien, mais aussi au programme de coopération technique qui vise à améliorer son bien-être économique et à soulager ses souffrances.

*Original anglais: M. KURTTEKIN (délégué gouvernemental, Turquie) —* Permettez-moi tout d'abord de me joindre à ceux qui ont félicité le Directeur général, M. Somavia, pour son rapport extrêmement détaillé et très exhaustif sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés.

Le rapport brosse un tableau assez sombre de ce désastreux conflit dans lequel ces deux peuples sont enfermés et dépeint une fois de plus le besoin essentiel qu'il y a de briser le cercle vicieux de la violence et de la répression.

Il nous rappelle à nous tous très clairement, mais il rappelle surtout aux protagonistes, que la situation dont nous avons été les témoins ces deux à trois dernières années est une situation impossible, et que chaque pas qui sera fait en direction d'une paix viable ne peut que profiter aux uns et aux autres.

A cet égard, la Turquie salue l'initiative prise par le Président américain, M. Bush, de mettre un terme à ces conflits et d'instaurer la stabilité, la paix et le bien-être au Moyen-Orient.

Nous estimons que les messages positifs qui sont ressortis de Charm el-Cheikh et du sommet d'Aqaba démontrent, on ne peut plus clairement, que les problèmes de la région pourraient être résolus grâce au dialogue et que la paix n'est pas impossible pour les peuples de la région qui souffrent déjà depuis des années dans un climat de violence et d'instabilité.

La «feuille de route» soumise par le Quatuor et acceptée par les parties s'inscrit dans la perspective d'un Etat palestinien indépendant et d'une paix durable, ainsi que d'un retour à la normale où tous les Etats de la région vivraient côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Elles représentent de ce fait une occasion à saisir.

Nous espérons, et nous lançons aux parties un appel en ce sens, qu'elles saisiront au bond cette chance qui leur est ouverte. Nous sommes prêts à soutenir tous les efforts qui iront dans cette direction. Et nous sommes prêts à travailler de concert avec toutes les parties concernées.

Un autre aspect important du rapport du Directeur général est qu'il rend compte de l'importance et de la valeur de l'intérêt montré par l'OIT et des efforts qu'elle fait pour désamorcer le conflit. La coopération de toutes les parties, les parties arabes et israéliennes, avec les missions envoyées par le Directeur général,

démontrent, je crois, la confiance dont jouit l'OIT dans cette région.

Dans ce contexte, nous espérons que les conclusions de la mission de l'OIT ainsi que ses recommandations contribueront à une amélioration de la situation politique, économique et sociale dans la région. Elles aideront à améliorer les conditions de vie des Palestiniens et à soutenir le processus de réforme des Palestiniens.

Par conséquent, nous soutenons le Programme de coopération technique du BIT pour les territoires arabes occupés, qui comprend des projets visant à renforcer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs et du ministère du Travail, la création d'un Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, et la promotion du dialogue social.

En conformité avec la «feuille de route», des mesures sont en train d'être prises pour essayer d'atténuer la crise humanitaire en Palestine et dans les territoires occupés et d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens, le but étant que l'activité économique redevenue normale.

L'économie de marché exigera une coopération efficace des différents protagonistes de la communauté internationale. Dans ce contexte, l'OIT a un rôle important à jouer pour atteindre les buts qui ont été fixés par la «feuille de route».

La sécurité sociale en Palestine constituera un des défis majeurs. D'autre part, un des piliers du nouvel Etat sera le renforcement des institutions de dialogue social entre les différents partenaires sociaux.

Le succès du processus dépendra aussi de la portée de l'aide technique et financière. La priorité à laquelle nous sommes confrontés actuellement est de changer la nature même de la coopération et de fournir une aide au développement à long terme. La création du fonds jouera ici un rôle essentiel. Nous estimons que nous devons vraiment tout faire pour activer la mise en place de ce fonds.

La Turquie va explorer pour sa part les moyens d'étendre l'assistance technique à d'autres programmes qui intéressent la vie des travailleurs en Palestine.

*Original anglais: M. ZELHOEFER (délégué des travailleurs, États-Unis) — Je m'adresse à vous au cours de cette séance spéciale dans l'espoir que ce sera la dernière que nous tiendrons sur ce sujet.*

Le mouvement syndical américain, l'AFL-CIO, a toujours dit, et le répète aujourd'hui, que ces sessions spéciales n'étaient pas le lieu où débattre de questions qui, en réalité, ne relèvent pas de la compétence ni du mandat de cette institution spécialisée tripartite des Nations Unies.

Ces sessions spéciales nuisent à la crédibilité et au bon fonctionnement de l'OIT. Malheureusement, certains souhaitent que l'OIT soit affaiblie ou voudrait la voir sombrer et nous savons bien que certains voudraient que «la feuille de route» débouche sur une impasse ou sur une situation pire encore.

Certes, il n'appartient pas à l'Organisation de délimiter des frontières ni de se prononcer sur des questions de sécurité fondamentales et d'une très vaste portée, mais l'OIT et ses mandats sont dans une position idéale pour aider à régler des questions concrètes, d'ordre social et économique, telles que celles indiquées dans le rapport du Directeur général.

Nous saluons ce rapport en lequel nous voyons la contribution concrète de l'OIT à la feuille de route élargie qui relève du mandat de l'Organisation. Il met

les bailleurs de fonds au défi de se montrer à la hauteur de leurs engagements.

Le Directeur général fait très justement observer que les économies palestinienne et israélienne sont interdépendantes.

L'OIT doit intensifier ses efforts pour renforcer sa coopération technique, dans le domaine de la protection des travailleurs et de la promotion du travail décent.

Les programmes visant à renforcer les capacités de la Fédération générale des syndicats de Palestine, des partenaires sociaux et, bien sûr, du ministère du Travail, sont importants pour garantir que la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail serve de guide pour la création d'emplois durables et décents.

Les programmes concernant la protection de l'emploi et des travailleurs et la protection sociale, y compris la création du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, suppose une participation bien visible et concrète des pays membres donateurs et surtout, bien entendu, du PNUD et de la Banque mondiale.

Pour appuyer cette «feuille de route» du mieux que nous pouvons, il faut des ressources et surtout du courage, de la clairvoyance et une volonté politique.

L'action que mène l'OIT pour promouvoir la dignité et la protection des travailleurs partout dans le monde est plus importante que jamais, surtout dans la vaste région qui entoure la zone dont il est question ici. En effet, l'absence criante de droits fondamentaux et de droits au travail dans toute cette région est extrêmement regrettable.

Il y a à peine deux jours, la Confédération internationale des syndicats libres a publié son rapport annuel des violations des droits syndicaux. Ce rapport montre que dans beaucoup de pays, les syndicats ne sont pas tolérés, qu'ils sont carrément interdits dans trois Etats et que dans d'autres pays, le seul syndicat autorisé est dépendant du parti dominant. Dans presque tous les pays, les activités et les droits syndicaux sont extrêmement restreints par la législation. La très grande pauvreté, et l'absence de démocratie qui en résultent, favorisent l'extrémisme et l'escalade de la violence.

Encourager la démocratie par le respect des droits fondamentaux du travail est en réalité le véritable défi pour l'OIT dans toute cette région.

*Original anglais: M. WISNUMURTI (délégué gouvernemental, Indonésie) — C'est avec un grand plaisir que ma délégation a accueilli le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. S'agissant du deuxième rapport consécutif résultant de missions en profondeur et comportant des recommandations réalisables, cela confirme que l'OIT peut jouer un rôle très constructif dans les territoires. De plus, étant donné l'urgence de ce sujet, maintenant que l'OIT a prouvé sa compétence, il lui faut renforcer son rôle et continuer à explorer des voies différentes pour aider à trouver une solution à ce conflit dans le respect de son mandat.*

Ma délégation ne peut que s'associer aux autres orateurs pour remercier le Directeur général et le féliciter de ce rapport qui nous inspire. Ce rapport est d'autant plus significatif que tous les efforts et le travail entrepris ont été réalisés dans des conditions difficiles. J'aimerais également ajouter mon soutien et m'associer aux déclarations des délégations de la

Malaisie, s'exprimant au nom du Mouvement des non alignés, et du Sénégal, au nom de l'OCI.

Dans sa préface, le rapport fait référence à l'espoir pour beaucoup qu'il y aura une lumière au bout du tunnel. Au cours de la session spéciale précédente sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés d'il y a deux ans, le processus de paix du Moyen-Orient avait été interrompu quelques mois auparavant, et les territoires arabes occupés avaient connu une véritable escalade de la violence. En fait, le rapport indique que la situation est tout aussi insoutenable que l'année dernière; il y a même une détérioration de cette situation. Bien que la «feuille de route» lancée au sommet d'Aqaba, la semaine dernière, ait soulevé des espoirs pour la paix, la récente reprise de la violence les a nettement atténués. Ceux qui s'opposent à une résolution pacifique du problème sont plus forts que jamais et, si l'on en juge par les récents événements, il n'est pas exclu que l'on ait à utiliser une armée permanente pour régler cela.

Les récents événements tels que l'attaque par les forces israéliennes jettent de grands doutes sur l'engagement d'Israël dans cette «feuille de route». Indépendamment de la tournure des événements, le rôle grandissant de l'OIT sera crucial.

Lors de notre intervention il y a deux ans, ma délégation avait souligné l'importance de la mise en œuvre du plan d'action de l'OIT et du maintien de liens étroits, par des projets de coopération techniques, pour encourager la création d'emplois et la sécurité au travail. Le programme de coopération technique pour le dialogue social, le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs et la création du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale méritent notre soutien et certainement une mention spéciale. De ce fait, il est encourageant d'apprendre que ce programme a été en grande partie mis en œuvre. Ceci montre la pertinence et la faisabilité de ces projets ainsi que l'engagement de toutes les parties concernées dans ces efforts.

Qui plus est, je pense en plus que nous devrions soutenir le renforcement du rôle de l'OIT lorsqu'elle aide l'Autorité palestinienne et lorsqu'elle exécute des activités de coopération technique dans les domaines du travail et de la création d'un système de protection sociale; à ce sujet, j'aimerais encourager les pays donateurs et les institutions ou les bailleurs de fonds à s'engager davantage, notamment les donateurs régionaux.

Dans ses conclusions le rapport de l'OIT note qu'on lui a demandé d'apporter sa contribution dans le cadre de la «feuille de route».

Cette reconnaissance est certainement une évolution encourageante. En effet, l'OIT a un rôle parfaitement légitime à jouer dans un certain nombre de domaines dans les territoires occupés, et son expérience peut être précieuse pour les autres pour les aider à résoudre les problèmes dans d'autres situations de conflits. Conformément à son mandat, l'OIT a un rôle à jouer dans les aspects concernant la sécurité des personnes, les droits au travail, l'accès à l'emploi et la protection sociale.

Le succès dans ces domaines dans les territoires occupés aiderait à soulager la souffrance du peuple et à améliorer la situation des centaines de milliers de travailleurs des territoires occupés. La fin du cercle vicieux de la violence et l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les territoires ne pourront certainement pas être obtenues sans une solution

politique durable. Il est donc très important pour nous, et notamment pour ceux qui ont une véritable influence sur l'évolution de la feuille de route, d'encourager les parties concernées et de continuer à faire pression sur elles.

Dans l'intervalle, l'OIT a besoin d'un soutien fort pour lui permettre de remplir son rôle, de créer une situation permettant le dialogue et des processus pacifiques, mais également pour renforcer sa capacité à aider à l'établissement d'un Etat en Palestine.

*Original anglais: M<sup>me</sup> LEKANG (déléguee des travailleurs, Norvège)* — Au nom de la Confédération norvégienne des syndicats, j'aimerais remercier le Directeur général pour ce rapport de suivi fort utile sur la situation dramatique des travailleurs palestiniens et arabes des territoires occupés.

Le rapport de la mission de l'OIT fournit des informations objectives et impartiales. Il y a cependant un danger, celui de voir le gouvernement israélien ne pas tenir compte de ses propositions et recommandations. Il y a là une tendance qui pourrait expliquer le terrorisme et la violation permanente du droit international qui se produit dans les territoires arabes occupés.

Comme le montre le rapport, la politique des bouclages des territoires et des punitions collectives, la destruction des maisons et des champs et la colonisation des territoires palestiniens ont conduit à une situation de déclin marqué dans les domaines économiques et sociaux, à la hausse du chômage et à une grande pauvreté. On interdit physiquement aux travailleurs de se rendre à leur travail et de percevoir leur salaire, ce qui les empêche de nourrir convenablement leurs familles. Ce fait est confirmé par l'estimation que fait la Banque mondiale de la pauvreté dans les territoires occupés. Les données de la banque montrent que le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a triplé entre 1999 et 2002. Selon un autre rapport des Nations Unies, la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2002 est estimée à 70 pour cent dans la bande de Gaza et à 55 pour cent en Cisjordanie.

Dans une telle situation, il est pratiquement impossible pour les syndicats de fonctionner normalement. Ils ne sont pas en mesure de collecter les cotisations, et les dirigeants syndicaux ne peuvent pas se rendre dans les entreprises parce que la police israélienne les en empêche. La PGFTU fait cependant un travail remarquable consistant à nourrir et à aider les travailleurs et leurs familles.

Un autre facteur, qui aggrave encore la situation, est la construction de ce que l'on appelle «le mur de séparation» en Cisjordanie. LO-Norvège considère que c'est inacceptable. Ce mur va séparer les agriculteurs et les villages de leurs terres, de leurs ressources en eau et de leurs marchés, et entraîner la confiscation de terres nécessaires à l'agriculture. Les terres confisquées jusqu'à présent sont estimées à 1 150 hectares, 83 000 arbres fruitiers et oliviers ayant été arrachés.

LO-Norvège a adopté des résolutions claires et des mesures pratiques pour manifester son plein soutien au peuple et aux travailleurs palestiniens, y compris leur droit à établir leur propre Etat dans la bande de Gaza et en Cisjordanie et à résoudre le problème des réfugiés palestiniens, selon les termes de la résolution n° 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous exigeons le respect des droits syndicaux et des droits de l'honneur énoncés dans les conventions internationales des Nations Unies et de l'OIT. Cela

inclut le droit des travailleurs palestiniens à se rendre à leur travail en Israël et dans les territoires occupés et à pratiquer normalement leurs activités syndicales. Il en résulte une obligation pour la Histadrout de garantir et de défendre les droits des travailleurs palestiniens. Le PGFTU et la Histadrout, qui ont un rôle important à jouer dans cette situation dramatique, devraient exprimer leur préoccupation commune vis-à-vis de la situation des travailleurs des territoires occupés.

Je voudrais conclure en disant que, malgré les divers accords qui ont été signés entre Israël et l'Autorité palestinienne, en particulier les Accords d'Oslo, les perspectives de paix ne sont guère favorables aujourd'hui.

LO-Norvège continuera cependant à appuyer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous pensons que les syndicats ont un rôle crucial à jouer dans ce processus consistant à s'efforcer de remplacer la violence et le terrorisme par la paix et le dialogue.

Nous invitons l'OIT et le mouvement syndical international à faire le maximum pour parvenir à cet objectif.

*Original anglais: M. ZAINAL (délégué des travailleurs, Malaisie)* — Pendant que nous discutons de la situation dans les territoires arabes occupés, des centaines de milliers de civils palestiniens, y compris femmes, enfants, personnes âgées et handicapés, souffrent de la pauvreté, de l'instabilité politique et de l'exclusion sociale.

De nombreux civils innocents ont été tués, ou gravement blessés, et certains sont handicapés à vie, des jeunes enfants ont perdu leurs parents, des femmes ont perdu leur mari. De nombreux travailleurs ont perdu leur emploi et certains, dans le besoin, ne trouvent pas de travail.

Il est temps que les travailleurs de Palestine et leurs familles obtiennent la paix. Est-ce que cette société civile n'a pas mérité la paix? Est-ce qu'elle n'a pas mérité le confort et la prospérité? Pourquoi les enfants de Palestine, les citoyens de demain devraient-ils accepter les restrictions sociales et économiques qui leur sont imposées?

Voilà certains points importants sur lesquels j'attire votre attention que cette séance spéciale examinera, je l'espère, pour prendre des mesures à l'avenir.

Dès l'instant où les forces israéliennes ont occupé la Rive occidentale et la bande de Gaza en septembre 2000, il y a eu une escalade de la violence dans les relations entre ces deux pays. Cela ne veut pas dire pour autant qu'aucun des problèmes de ce conflit n'ait, à ce jour, été réglé.

L'accord israélo-palestinien, signé par Yasser Arafat et Yitzhak Rabin, qui octroyait à la Palestine des droits souverains sur la Rive occidentale et la bande de Gaza, n'a pas été respecté par les dirigeants israéliens qui ont succédé à M. Rabin après sa mort soudaine.

Les Palestiniens ont vu leur développement et la paix leur échapper. Deux générations de Palestiniens ne savent même pas ce qu'est la paix, n'ayant connu que la guerre depuis leur naissance. La principale cause de cette misère c'est l'incompréhension.

Les attentes et les espoirs du peuple palestinien auraient pu être satisfaits. Tout ceci aurait pu être évité. Il y a eu une augmentation considérable du travail des enfants dans les territoires arabes occupés car les enfants doivent travailler pour faire vivre leur famille.

Parallèlement, l'OIT a adopté la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, en vue de leur élimination et a mis en place le programme de l'IPEC.

Il y a eu des propositions de plan de paix. Il y a notamment cette feuille de route et je ne sais pas si cette feuille de route aboutira ou non à un résultat, compte tenu des échecs passés.

En tout état de cause, nous espérons que le récent sommet va apporter la paix en Palestine et va mettre fin à cette violence qui a coûté la vie à des centaines et des milliers de civils innocents. Nous pensons que les divers plans n'aboutiront que si les parties concernées agissent avec sincérité et respectent les droits des civils.

Les droits de l'homme et, en particulier, des travailleurs doivent prévaloir sur les intérêts sectaires si l'on veut parvenir à la stabilité sociale.

Il faut saluer l'initiative de l'OIT pour attirer l'attention sur la situation dans les territoires occupés, ainsi que la création du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale.

Nous aimerions aussi que des pays riches, notamment les pays du Moyen-Orient, soutiennent par des dons le peuple palestinien, témoignant ainsi de leur souci d'aider les moins fortunés.

Les travailleurs devraient être en mesure d'exercer leurs droits (droit au travail, droit de négociations collectives, etc.). Le taux de chômage en Palestine est préoccupant. Donc, la création d'emplois doit être une priorité du gouvernement qui contribuera ainsi à l'établissement de la paix.

Les gens des territoires arabes occupés souffrent depuis beaucoup trop longtemps. Le dialogue social et la croissance économique sont un droit du peuple palestinien, qui doit par ailleurs pouvoir vivre en paix avec le peuple israélien.

Quant à moi, qui viens dans cette salle depuis de nombreuses années et qui n'ai jamais pris la parole, j'ai cette fois décidé de m'exprimer, parce que je ne peux plus supporter ce qui se passe en Palestine et que cette séance spéciale me donne l'occasion de le dire. Et je continuerai à soutenir ce type d'initiative tant que le gouvernement d'Israël ne reconnaîtra pas l'Etat de Palestine.

*Original arabe: M. AZZOUZ (délégué des travailleurs, République arabe syrienne)* — Je souhaite remercier le Directeur général du BIT ainsi que la mission d'enquête pour le travail accompli dans les territoires arabes occupés.

Depuis 1967, voilà qu'Israël continue d'occuper le Golan arabe syrien, une partie de mon pays. Malgré les résolutions nos 242 et 338 du Conseil de sécurité, Israël a décidé d'annexer le Golan en 1981. C'est une décision unilatérale qu'elle a décidé de prendre. Elle a également recouru à la force en violation totale du droit international.

Tous ceux qui font fi du droit international ne doivent pas parler ici, au sein de l'Organisation. Et ceux qui ont pris la parole aujourd'hui sont tous ceux qui refusent que l'on floue le droit international.

Nous refusons l'annexion du Golan. Les habitants du Golan ont été expulsés parce qu'ils n'ont pas voulu devenir Israéliens de nationalité. Nous avons vu, au Golan, qu'il y a eu des colonies d'implantation qui se sont soldées par de lourdes pertes en vies d'innocents. Qui plus est, les travailleurs n'ont pas le droit d'exercer leur travail. Les travailleurs qualifiés se voient

refuser ce droit le plus simple. En outre, les mesures sécuritaires nous privent d'autres droits élémentaires.

C'est là une politique du fait accompli par le biais de la force militaire, qui crée d'un déséquilibre dans la région en faveur d'Israël.

Israël n'a de cesse de fouler au pied le droit international, les conventions et les résolutions. Elle a recours à la politique de la démolition des maisons et à la punition collective. Elle arrache les arbres et elle brûle les terres. Pareilles pratiques ne sauraient contribuer à instaurer la paix dans la région.

La communauté internationale se doit d'agir. Et c'est ce qu'elle a fait depuis l'initiative Rogers en 1988, sans compter, en 1990, la Conférence de Madrid. Lors du Sommet de Beyrouth en 2002, les Arabes ont présenté une initiative, sans oublier bien entendu, la feuille de route qui a été approuvée par les Arabes. Or voilà qu'après la Conférence à Aqaba on a tenté d'assassiner M. Al-Rantissi lorsque Israël a voulu l'expulser du Sud-Liban, alors qu'il est un citoyen innocent qui lutte pour défendre sa cause politique et légitime.

Ainsi, nous avons entendu parler des luttes de résistance et des combattants qui cherchent, dans le monde entier, à instaurer la paix. Nous avons vu la lutte des Américains ou des Européens. Nous avons, nous, des reportages: tous les combattants qui veulent acquérir leur liberté, qui revendiquent leurs droits et qui veulent s'approprier leurs terres ont réussi à expulser l'occupant par le biais de pratiques diverses et variées, en attaquant l'occupant. Et pourquoi ces pratiques, ces actes de résistance considérés comme des actes héroïques, sont-ils acceptés chez les autres mais sont qualifiés chez nous d'actes de terrorisme?

L'occupation des terres arabes risque, sans aucun doute, de plonger la région dans un engrenage infernal. Cela va avoir des répercussions néfastes sur les plans de paix, sur les plans sociaux et sur la prospérité économique qui va certainement en prendre un coup.

S'agissant du chômage, l'Organisation internationale du Travail, est l'un des forums les mieux placés pour traiter de ces questions. Nous devons, au vu du chômage, condamner toutes ces pratiques. Il faut que la terre revienne à ses propriétaires. Il faut que les citoyens arabes palestiniens bénéficient de leur droit à la propriété, de leur droit à l'autodétermination. Les Arabes ont bel et bien prouvé qu'ils respectent les conventions auxquelles ils sont parties, et qu'ils arrêteront la résistance lorsque leur pays et leurs terres seront libérés.

La République arabe syrienne et le Royaume de Jordanie en ont apporté la preuve: lorsque les forces israéliennes se sont retirées de ces deux pays, la guerre s'est interrompue entre eux et Israël, malgré le fait qu'Israël ne cesse de fouler au pied ces conventions. Mais ce n'est pas notre cas, ce n'est pas le cas des Arabes.

Voyez aussi au Sud-Liban. La résistance libanaise nationale a pu expulser les forces militaires de l'occupant et nous avons pu, à partir de là, reconstruire le Liban. Nous exhortons tous nos amis en Europe, en Afrique, aux Etats-Unis, en Asie, et nous prions instamment tous les syndicats et tous les travailleurs de scander le slogan de la paix. Nous souhaitons conjuguer tous nos efforts pour libérer les territoires arabes occupés en Palestine, en Iraq, au Sud-Liban, au Golan. Et il ne saurait y avoir de paix si l'occupation perdure.

*Original anglais: M. ZHARIKOV (représentant, Fédération syndicale mondiale) — Je félicite la Confé-*

rence d'avoir pris la décision de tenir cette séance spéciale. Je remercie le Directeur général du BIT d'avoir envoyé sur place une mission de haut niveau, et remercie les membres de cette dernière des efforts qu'ils ont déployés pour faire le point sur la situation et en rendre compte dans un rapport remarquable.

Ce rapport, qui a pour principale visée de décrire la situation des travailleurs palestiniens, qui a été élaboré avec impartialité — ses auteurs ayant interrogé aussi bien les Palestiniens vivant dans les territoires occupés que les autorités israéliennes — et rédigé dans le souci manifeste d'utiliser une rhétorique diplomatique feutrée, nous plonge malgré tout dans une véritable vision de cauchemar; comment croire en effet que ce qu'il décrit puisse être la réalité, la réalité concrète de la nation palestinienne aujourd'hui?

Presque 2000 Palestiniens ont été tués en moins de deux ans et demie, dont 275 enfants et adolescents. En avril dernier — je me réfère au rapport —, plus de 5000 Palestiniens ont été arrêtés ou incarcérés. La destruction de centaines de maisons et d'entreprises a privé les habitants de logement et de travail. Le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a triplé entre 1999 et 2002.

La population palestinienne — désormais encerclée par un mur de béton de huit mètres de haut, bardé de miradors et de grillages électrifiés, entouré de fossés profonds, verrouillé par des zones tampons et de zones de patrouille de superficies diverses — vit désormais dans des conditions analogues à celles des réserves, des bantoustans ou des camps de concentration. Nous approuvons le rapport lorsque nous y lisons qu'une nouvelle législation du travail, aussi progressive soit-elle, ne pourra pas remédier à la situation économiquement et socialement catastrophique qui règne actuellement dans les territoires, car nous sommes en fait confrontés à un véritable génocide, qui vise la nation palestinienne dans son ensemble.

Nous devons encourager les activités que l'OIT mène dans le cadre de son mandat. Mais nous tenons à affirmer ici, avec vigueur et de la manière la plus claire possible, que seule une solution globale pourra permettre de mettre un terme à ce génocide. Or les éléments de cette solution sont évidents depuis des décennies et sont entièrement contenus dans les résolutions des Nations Unies, qui exigent d'Israël qu'il mette fin à l'occupation illégale des territoires arabes en Palestine, dans le Golan syrien et des fermes du Shebaa au Liban, et prévoient la création d'un Etat palestinien souverain, avec Jérusalem pour capitale, afin que tous les Palestiniens aient une véritable patrie.

Nous saluons toute initiative orientée dans cette direction et susceptible de mener à une solution véritable, mais dénonçons toute valeur à celle qui devrait se solder par un redoublement de la violence. La paix doit être juste, sinon elle ne pourra pas durer.

Tout en remerciant la mission pour son rapport, nous nous permettons de signaler qu'au cours de sa visite dans les territoires occupés, elle n'a pas pris contact avec la Fédération générale des syndicats de Palestine, qui est membre de la FSM et de la CISA et lutte depuis longtemps pour les droits des travailleurs palestiniens. Nous pensons que cette omission est fortement regrettable et pourra être compensée par les futures activités de l'OIT en faveur de la cause palestinienne.

A propos de ces futures activités, nous appuyons résolument la proposition concernant la création d'un

organe permanent, chargé de suivre la situation dans les territoires arabes occupés, en Palestine et ailleurs. Cette situation devient en effet de jour en jour plus intolérable et nécessite, par conséquent, davantage que la simple présence d'une mission temporaire.

M. DIOP (*représentant, Organisation de l'unité syndicale africaine*) — Monsieur le Président, merci de me donner la parole. L'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) se réjouit de sa participation à la séance spéciale de la 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail consacrée à la préoccupante situation des travailleurs dans les territoires palestiniens et arabes occupés.

Je voudrais, au nom des centrales syndicales africaines affiliées à l'OUSA, remercier le Conseil d'administration d'avoir bien voulu organiser ladite séance.

Le criminel blocus permanent imposé aux territoires occupés a conduit au chômage la grande majorité des travailleurs empêchés par la soldatesque israélienne de se rendre à leur lieu de travail.

Mon organisation est profondément alarmée par les tristes dimensions économiques, sociales et culturelles de la politique d'occupation. Elle condamne avec véhémence la poursuite par Israël de sa politique d'expansion et de colonisation, et cela en flagrante violation des résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment la 1402 du Conseil de Sécurité, qui demande le retrait d'Israël des territoires palestiniens et la fin de l'implantation des colonies.

L'OUSA voudrait exhorter l'OIT, qui n'a jamais cessé de représenter la conscience universelle et qui a toujours fait du travail décent pour tous un cheval de bataille, à jouer un rôle plus efficace en faveur de la paix à travers des efforts constants dans les domaines de sa compétence pour imposer à Israël le respect des normes internationales du travail et l'arrêt des violations des droits humains, y compris les droits syndicaux.

L'OIT n'a-t-elle pas démontré, et cela dans un passé assez récent, qu'elle est en mesure de jouer un rôle en prenant la position qu'il fallait face à l'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie.

Ce qui se passe en ce moment en Palestine et dans les territoires arabes occupés est un défi pour la communauté internationale qui a le droit, comme jamais auparavant, d'engager des actions décisives et directes pour mettre un terme définitif à la coercition, au génocide, aux souffrances résultant des pratiques et des agressions israéliennes à l'encontre des hommes, des femmes, des personnes âgées et des enfants sans arme qui, cependant, n'ont jamais perdu leur foi dans la justesse de leur cause.

L'OUSA, mon organisation, demeure convaincue qu'il est temps de donner une réelle et effective perspective au peuple palestinien. Elle réclame haut et fort l'établissement de l'Etat palestinien, avec Jérusalem pour capitale, en Cisjordanie et à Gaza dans les frontières du 4 juin 1967. Nul doute que cet Etat vivra en paix et en bon voisinage avec le peuple d'Israël. La seule condition pouvant amener la paix au Moyen-Orient est le retrait d'Israël du Liban, de la Syrie et de la Palestine.

A cet égard, l'OUSA lance un appel pressant à la communauté internationale, à toutes les femmes, à tous les hommes de par le monde épris de paix et de justice, afin qu'ils exigent de l'administration Sharon

qu'elle mette fin au génocide et à la confiscation des terres arabes.

Elle demande instamment à l'OIT d'accorder plus d'attention à la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Par ailleurs, elle souhaiterait que l'OIT s'attèle davantage à renforcer la capacité desdits travailleurs à améliorer leurs conditions de vie au moyen de programmes de formation, de cours de perfectionnement et de création d'emplois décents.

C'est ainsi que l'OIT participera efficacement au renforcement du processus de paix et au développement au Moyen-Orient. La juste lutte des Palestiniens pour la grâce de Dieu sera couronnée de succès. Les millions de travailleurs africains réunis au sein de l'OUSA les assurent, par ma voix, de leur solidarité la plus totale et la plus militante.

Je souhaite conclure en disant que mon organisation demande instamment à la Conférence internationale du Travail de mettre sur pied une commission *ad hoc* à l'instar de la Commission contre l'apartheid afin d'examiner avec minutie tous les cas de violation des droits humains, y compris des droits syndicaux, dans les territoires palestiniens et arabes.

*Original arabe: M. ABU AL-RAGHEB (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Jordanie)* — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, vu que l'Organisation internationale du Travail est dotée d'une structure tripartite, vu qu'elle vise à créer des conditions de travail décentes pour les travailleurs du monde, il nous faut dire que, dans les territoires arabes occupés de la Palestine, au Golan, dans les fermes de Shebaa au Liban, la situation est désastreuse. Nous n'avons toujours pas rendu justice à ces peuples qui sont privés de leurs droits et qui sont sous la domination de l'occupant israélien, qui méprise les conventions et les résolutions de l'ONU, de même que les décisions prises par l'OIT.

Il est du ressort de cette organisation d'exercer des pressions avec tous les moyens dont elle dispose sur les autorités israéliennes pour qu'elles respectent le droit international dans les territoires arabes occupés. Le peuple vit en dessous du seuil de pauvreté, cette pauvreté dont nous avons tant parlé, dont nous parlons depuis des jours et dont les effets sont catastrophiques, une pauvreté qui relève de la responsabilité de notre organisation. Cette situation est due aux mesures extrémistes de répression prises par les autorités israéliennes qui imposent des restrictions à la libre circulation des biens et des personnes, qui détruisent des usines, qui brûlent des terres agricoles, qui entravent les libertés et qui bâtissent des colonies.

Elles privent les citoyens du droit à la propriété et les empêchent de construire des maisons, et tout cela alimente le chômage et ne permet pas aux pères de famille de nourrir leurs familles et d'assumer leurs responsabilités. Ces mêmes pères de famille éprouvent un sentiment de détresse et d'impuissance et leurs familles vivent dans la tristesse et dans un profond désespoir. Que peut-il arriver à ces pères de famille? J'ai appris hier ce qui s'est passé dans un bus israélien et j'en suis désolé, mais je dois vous rappeler, qu'il y a deux jours, il y a eu des bombardements de l'aviation israélienne contre des Palestiniens, car la violence nourrit la violence. C'est la raison pour laquelle j'exhorte l'Organisation internationale du Travail à trouver des solutions pour qu'Israël se soumette au droit international et aux conventions

internationales. Il nous faut créer l'Etat de Palestine avec Jérusalem comme capitale.

*Original arabe:* M. IBRAHIM ABDO (*délégué des employeurs, Egypte*) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, la Fédération des industries égyptiennes remercie sincèrement le BIT d'avoir envoyé la mission d'enquête dans les territoires arabes occupés, et nous déplorons le retard dans la publication du rapport spécial. Nous aurions souhaité le recevoir bien avant la tenue de la Conférence pour avoir le temps d'en lire les conclusions et d'en connaître la teneur.

En ce qui concerne les informations contenues dans le rapport, nous constatons que les autorités israéliennes continuent de perpétrer leurs pratiques répressives, d'étendre leurs colonies et de contrevenir d'une façon flagrante aux conventions et résolutions de l'ONU, à la convention de La Haye et à la convention de Genève de 1949, relatives à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Cela équivaut également au non-respect du droit international. Ces pratiques constituent une escalade sans précédent.

Par ailleurs, Israël ne veut pas instaurer une paix juste et durable et ne souhaite pas se plier au droit international ni respecter la paix et la sécurité. Au contraire, les autorités israéliennes continuent de construire des colonies d'implantation sur les terres arabes pour en faire une terre juive et de priver le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, et de son droit de créer un Etat. Tout cela, bien entendu, est une preuve patente de l'occupation d'Israël qui refuse de se retirer et rend impossible la poursuite du processus de paix.

L'Egypte, ainsi que les pays arabes, lors de la Conférence au sommet de Beyrouth en 2002 et de la Conférence de Charm El Cheikh en 2003, ont donc continué d'œuvrer en faveur d'une paix juste et globale qui repose sur les éléments qui ont été proposés par le roi Abdallah II, au sommet de Beyrouth.

En 1974 et en 1980, deux résolutions ont été adoptées qui doivent être respectées par Israël car elles relèvent du droit international et qu'elles avaient avancé par la communauté internationale. Nous remercions le Directeur général pour ses efforts, et nous souhaitons une collaboration plus étroite avec le Conseil de sécurité et avec toutes les institutions qui sont parties prenantes.

Nous estimons également qu'il faut mettre un terme à l'immigration juive. Nous devons exercer des pressions sur les autorités israéliennes pour que le peuple palestinien recouvre ses droits. Notre fédération appelle à renforcer le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, qui favorise la reconversion et la formation des travailleurs, le renforcement des institutions, l'aide aux femmes et aux enfants. Ce fonds aide aussi les chômeurs à retrouver du travail.

Enfin, notre fédération souhaite que l'on mette sur pied, dans le cadre de l'OIT, une commission spéciale qui serait chargée d'étudier chaque année la situation des travailleurs et de tous les citoyens en Palestine et dans les territoires arabes occupés. C'est un sujet qui est tout aussi important que les autres points inscrits à l'ordre du jour. Cette commission doit être créée vu que la mission a montré qu'il s'agissait là d'un sujet de taille déjà évoqué l'année dernière, lorsqu'elle s'était penchée sur la discrimination raciale.

*Original anglais:* M<sup>me</sup> LUCERO (*représentante, Fraternité des syndicalistes d'Asie*) — La Confédération mondiale du travail et son organe régional en Asie, la Fraternité des syndicalistes d'Asie, félicitent le Directeur général pour son rapport approfondi et son analyse détaillée de la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Nous sommes aussi reconnaissants pour l'occasion qui nous est donnée de commenter brièvement ce sujet qui concerne les travailleurs palestiniens et israéliens et leurs familles. Nous partageons le nouvel optimisme que suscite dans l'opinion la «feuille de route», proposée récemment par le Quatuor, pour tenter d'instaurer la paix et promouvoir le développement dans la région, et nous pensons que ce processus réussira, malgré les observations négatives qui ont été formulées par certains. Donnons sa chance à la paix qui amènera plus tard le développement, la justice et la prospérité.

La déclaration finale, présentée à l'issue du récent sommet tenu à Damas entre la Confédération mondiale du travail et la Confédération internationale des syndicats arabes, a appelé à l'extension de cette prise de conscience afin d'assurer sa continuité et de contribuer à l'établissement de la paix dans le monde et de s'opposer aux propos racistes qui évoquent la guerre des civilisations et le conflit entre religions, afin de mettre un terme aux foyers de tension dans le monde, notamment au Proche-Orient, et ce en obligeant Israël à obtempérer aux résolutions des Nations Unies relatives au retrait israélien de tous les territoires arabes occupés, en Palestine, au Liban et en Syrie. Le sommet réitère sa demande urgente du démantèlement des colonies, l'arrêt des actes de violence contre le peuple palestinien, le respect des institutions palestiniennes et des lieux saints. Ce qui aboutirait à l'établissement d'un Etat palestinien indépendant dont la capitale Jérusalem (Al Qods) ne peut être annexée par l'Etat d'Israël. Le sommet affirme qu'il est nécessaire d'éliminer toutes les armes de destruction massive dans la région.

Nous rappelons que la Fraternité des syndicalistes d'Asie n'a cessé d'affirmer le droit universel des peuples à l'autodétermination sociale, économique, politique et culturelle et leur droit à déterminer leur propre destin, à choisir leur système de gouvernement, à gérer leur propre développement et à vivre dans la liberté. La fraternité défend cette vision. Elle soutient la lutte pour la création, le développement et la défense des institutions économiques, sociales, politiques et culturelles qui assureront le plein développement de chacun et, à cette fin, elle œuvre auprès des autorités nationales, des groupes internationaux et de la communauté des nations.

Accordons ensemble notre soutien à l'initiative de l'OIT, prise sous la direction de son Directeur général et contribuons, ne serait-ce que modestement, à améliorer la situation des travailleurs palestiniens et de leurs familles et enfin, comme cela nous est clairement demandé dans le rapport, «encourageons l'espoir et allons de l'avant».

*Original arabe:* M. AMAOUI (*délégué des travailleurs, Maroc*) — J'aurais souhaité prendre la parole dans des circonstances différentes, dans un climat prometteur d'une justice juste et globale pour les peuples de la région et plus particulièrement le peuple palestinien, ce peuple héroïque, qui a payé un lourd tribut traduit par un cortège de martyrs, de détenus,

de veuves et d'orphelins, dans sa lutte contre l'occupation et la colonisation israélienne.

Mais nous constatons que la situation dans les territoires occupés est particulièrement triste et douloureuse car les efforts déployés pour briser l'engrenage infernal dans lequel est empêtrée la région, se soldent par un échec cuisant. Le bouclage et la politique des sanctions collectives sont autant de mesures qui sapent toutes les initiatives visant à résoudre le problème conformément aux résolutions des Nations Unies.

Nous saluons, à cet égard, le Directeur général du BIT pour les efforts consentis dans les territoires occupés et ses efforts visant à redonner aux partenaires sociaux le rôle qui est le leur alors que les travailleurs vivent une situation intolérable. Ce sont des efforts importants, certes, mais qui restent en deçà de nos attentes face aux conditions désastreuses engendrées par le bouclage permanent qui paralyse la circulation des travailleurs, augmente le chômage et étend la pauvreté.

Au vu de ces indicateurs désastreux, nous ne pouvons être optimistes, car l'autorité occupante s'entête dans son mépris et son arrogance vis-à-vis de la communauté internationale et adopte des pratiques qui constituent un obstacle à la volonté internationale.

Tout accord de paix qui n'est pas équitable et juste, et ne garantit pas les droits des travailleurs et des citoyens palestiniens, ces droits inaliénables affirmés dans les chartes et les résolutions internationales: le droit au retour, le droit à l'autodétermination, le droit d'instaurer un Etat palestinien indépendant, avec pour capitale Al Qods, la libération de tous les détenus et le retrait de tous les territoires occupés après le 5 juin 1967. Tout accord de paix qui ne garantirait pas ces droits ne peut qu'échouer. En effet, il est nécessaire qu'un accord de paix juste et durable soit garanti par une volonté internationale réelle, et toute autre initiative ne peut que nourrir un désespoir destructeur.

Nous invitons le Directeur général et le Bureau international du Travail à poursuivre son programme de coopération technique dans les territoires occupés afin de contribuer à réduire la pauvreté et d'aider le peuple palestinien.

Nous espérons que le BIT continuera à étudier la situation avec l'objectivité et l'intégrité, auxquelles l'Organisation nous a habitués.

Nous souhaitons également que soit créée une commission permanente qui traite de la situation des territoires arabes occupés, comme la commission qui a été créée pour l'apartheid en Afrique du Sud.

Enfin, nous souhaitons que, lors de la prochaine conférence, nous puissions nous réunir ayant réalisé cet objectif, ce rêve, que caressent tous ceux qui sont épris de paix. Il faut donc que nous conjuguions nos efforts pour réaliser ce rêve et instaurer la paix et la stabilité.

*Original arabe: M. RASHED (délégué des travailleurs, Egypte) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, permettez-moi, au nom de l'Union générale des syndicats égyptiens et en mon nom propre, de remercier le Conseil d'administration du BIT d'avoir organisé cette séance spéciale consacrée à l'examen de la situation des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, que ce soit au Sud-Liban ou au Golan.*

Cette décision ne nous étonne guère venant de l'OIT, compte tenu de la mission humanitaire de l'Or-

ganisation, qui a toujours lutté contre les pratiques contraires aux valeurs et aux principes des droits de l'homme.

Il n'y a pas si longtemps du reste, l'OIT a combattu le système exécrationnel de l'apartheid en Afrique du Sud, et ses efforts ont été couronnés de succès. Il est donc naturel que l'OIT se joigne à la communauté internationale et à toutes les parties éprises de paix afin d'exprimer sa vive inquiétude quant aux pratiques sauvages dont les forces d'occupation se rendent coupables quotidiennement à l'encontre des travailleurs et du peuple de Palestine, tout particulièrement, mais aussi dans tous les autres territoires arabes occupés.

En effet, les forces d'occupation israéliennes ont dépassé toutes les autres forces d'agression passées ou actuelles en utilisant la violence, l'oppression et d'autres méthodes telles que les sanctions, les bouclages, les barrages, l'isolement des villes et des villages arabes, les tactiques visant à affamer la population, la destruction de maisons encore habitées, l'arrachage d'arbres. Israël brûle les récoltes et utilise des avions de combat et des hélicoptères dans des attentats barbares. Tout cela contre un peuple dont le seul crime a été de refuser l'occupant et d'aspirer à la liberté à laquelle tous les autres peuples du monde peuvent prétendre.

Les forces d'occupation ont créé un climat qui fait le terreau du terrorisme et elles présentent la résistance héroïque comme du terrorisme. Nous savons tous que la violence engendre la violence. L'occupation elle-même est le point culminant des agressions et de la violence.

La mission que le Directeur général a envoyée cette année aussi en Palestine et dans les autres territoires occupés a confirmé dans son rapport la détérioration de la situation économique et sociale, la dégradation du niveau de vie et l'augmentation du chômage.

Que le Directeur général me permette de reprocher à la mission de conclure, au sujet de la situation à Gaza et en Cisjordanie, qu'il s'en dégage l'image de deux peuples enfermés dans un conflit désastreux. En effet, cette façon de décrire la situation revient à ne pas reconnaître la situation d'occupation, qui est en fait à la base de tous les problèmes actuels.

Si nous ne mettons pas fin à cette occupation le plus tôt possible, les catastrophes continueront, nous assisterons à une recrudescence de la violence entre les deux parties et il n'y aura ni stabilité ni sécurité. On en appelle pourtant uniquement à la cessation des violences perpétrées par le peuple palestinien, en oubliant le vrai coupable qui est l'Etat occupant.

Nous écoutons aujourd'hui avec une certaine méfiance les discussions relatives à la feuille de route qui promet l'instauration d'un Etat palestinien indépendant en 2005.

Nous nous demandons cependant comment ces espoirs pourraient se concrétiser après l'échec de toutes les tentatives précédentes, anciennes ou plus récentes, celui des Accords d'Oslo, celui du rapport Mitchell, celui du plan Tennenet, celui enfin d'autres projets qui ont tous été enterrés vivants à cause de la détermination d'Israël à poursuivre l'occupation des territoires occupés, que ce soit en Palestine, en Syrie ou au Liban.

Pour finir, du haut de cette tribune, j'aimerais lancer un appel au monde entier pour que toutes les forces éprises de paix, et qui croient dans les droits de l'homme, soient solidaires et contraignent l'Etat occupant à accepter que des forces internationales

protègent le peuple palestinien contre les pratiques barbares israéliennes, afin que nous puissions mettre un terme à l'occupation.

J'appelle en particulier tous mes amis, dans toutes les organisations de travailleurs du monde, à condamner l'occupation et à soutenir une campagne de boycott des produits en provenance d'Israël, afin d'atténuer les souffrances du peuple et des travailleurs palestiniens.

J'espère également que l'OIT pourra sans tarder mettre sur pied le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale des travailleurs. Lors de la session précédente de la CIT, nous avons déjà abordé ce problème, qui reste d'actualité.

En fait, vu la situation actuelle, il est difficile de garantir les droits civils et syndicaux, tout comme les droits humains fondamentaux.

*Original arabe: M. GHOSN (délégué des travailleurs, Liban)* — L'Etat d'Israël bafoue la quatrième convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. L'Etat d'Israël viole la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de Philadelphie, instrument qui a été incorporé dans la Constitution de l'Organisation internationale du Travail. L'Etat d'Israël fait fi de la résolution concernant la politique de discrimination, de racisme et de violation des libertés et des droits syndicaux pratiquée par les autorités israéliennes en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, adoptée en 1974 par l'OIT et qui dénonce les pratiques racistes d'Israël et les pratiques des autorités d'occupation contre les travailleurs des territoires arabes occupés ainsi qu'au Golan et au Sud-Liban.

Cette même Conférence a dénoncé la politique d'implantations et de colonies, de confiscation des terres, de privation des citoyens des ressources naturelles de leur pays.

Quant à «la feuille de route», c'est une feuille de route sioniste à tous les égards. En effet, elle essaie de saper les efforts de ceux qui veulent instaurer la paix avec cette politique de transfert.

Depuis 1948, plus de 50 000 dounams de terres ont été brûlées. Plus de 40 000 maisons ont été démolies. Mais l'Etat d'Israël ne se contente pas de cela. Il détruit les usines, les commerces. Plus de 5000 commerces ont été détruits. Plus de 20 000 dounams de terres palestiniennes ont été confisquées pour être annexées à Israël.

Le chômage touche plus de 60 pour cent de la population active palestinienne. Plus de 50 pour cent des citoyens palestiniens vivent dans la pauvreté.

Les villes quant à elles sont bouclées, et leurs travailleurs se voient imposer des restrictions de leur liberté de circulation.

Les droits du travail les plus fondamentaux sont violés, au mépris des conventions et des résolutions internationales.

Enfin, les hélicoptères apaches continuent de bombarder les citoyens palestiniens, ce qui se solde par la perte de vies d'hommes, de femmes et d'enfants innocents.

Tout cela se passe au vu et au su du monde entier, d'une communauté internationale impavide. Un peuple entier croupit sous le joug de cette occupation et se voit refuser le droit de lutter, de résister.

Ce peuple se voit refuser le droit de créer un Etat indépendant et de choisir Jérusalem ou Al Qods com-

me sa capitale. Ce peuple qui lutte sans relâche, qui paie un lourd tribut pour garantir sa dignité, et sa liberté, qui paie ses sacrifices de son sang sur l'autel de son identité nationale.

Ce peuple tente de préserver ses droits sur terre sacrée qui a été souillée par les autorités occupantes. Ne s'agit-il pas là d'un peuple qui devrait bénéficier de l'appui de la communauté internationale, d'une légitimité internationale? Ne s'agit-il pas là d'une cause juste et légitime? Ne s'agit-il pas là d'une résistance qui n'a rien à voir avec le terrorisme?

*Original arabe: M. DJEMAM (représentant, Confédération internationale des syndicats arabes)* — La souffrance du peuple palestinien sous l'occupation israélienne est l'une des pires choses que l'histoire ait connues. Les forces d'occupation avec leurs armes meurtrières ont imposé le bouclage des territoires, ils ont détruit des maisons et des institutions économiques et sociales, ce qui a complètement paralysé la population palestinienne. Tout cela ne peut être considéré que comme une violation flagrante des droits de l'homme et des principes fondamentaux des Nations Unies et de l'OIT.

Je voudrais citer ici la résolution de 1980 relative aux rapports annuels sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires arabes occupés. L'Organisation a envoyé cette année une mission de haut niveau dans les territoires pour procéder à une étude sur le terrain. Nous remercions l'OIT pour cela, mais nous regrettons que cette mission n'ait pas pu se rendre dans les territoires occupés beaucoup plus tôt que cela, car nous aurions souhaité que le rapport de cette mission puisse être distribué en temps utile aux participants à la Conférence afin qu'ils puissent examiner en détail les raisons de la situation actuelle.

Le rapport du Directeur général sur le sujet a bien mentionné les colonies de peuplement en Palestine et sur le plateau du Golan, mais la résolution n° 497 du Conseil de sécurité des Nations Unies citée par le rapport ne parle pas de la liberté et des droits des travailleurs en Palestine ni de l'invasion du Liban par Israël.

Il existe également un autre point que nous trouvons absolument regrettable, le titre de ce rapport est le suivant: «La situation des travailleurs des territoires arabes occupés». Or il aurait fallu dire «en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés», car ces travailleurs sont les véritables propriétaires de cette terre et nous ne pouvons pas ignorer cela. En outre, dans certains paragraphes, on parle des habitants de cette région et de leurs souffrances, ces habitants sont des citoyens arabes dont on a voulu occulter l'identité. Nous aurions voulu que cela soit signalé dans un document international et qu'il soit fait mention de leur citoyenneté véritable.

Nous demandons au Directeur général de bien vouloir constituer une Commission qui serait chargée du suivi de cette question comme cela avait été décidé pour l'apartheid en Afrique du Sud.

Finalement, nous affirmons qu'il n'y aura pas de paix dans cette région sans la création d'un Etat palestinien avec Jérusalem pour capitale et sans retrait israélien des territoires syrien et libanais.

La résistance à l'occupation n'est pas le terrorisme, c'est un droit. Tant qu'il y aura invasion de territoire, il y aura résistance. Il faudrait d'abord qu'Israël cesse ses propres actes terroristes avant de demander aux autres de le faire.

*Original anglais:* M. HAGH-BAYAN (*délégué des employeurs, République islamique d'Iran*) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, le rapport du Directeur général du BIT nous met en garde contre la violation des droits de l'homme et les souffrances que tant de personnes endurent toute leur vie.

Les aléas des relations internationales et de l'économie mondialisée produisent des résultats déplora- bles, avec une montée du chômage et un écart gran- dissant entre les pays. Cette session spéciale nous permet d'affronter ces difficultés.

Le soutien financier officiel à la reconstruction et à l'emploi dans les territoires est une initiative positive et très appréciée du Président et du secrétariat du BIT.

Nous espérons que cet effort sera soutenu, surtout par les pays industrialisés, et sera pris au sérieux par les Membres et que, lorsque le programme sera adop- té, il sera soutenu par le secrétariat et approuvé par le Conseil d'administration.

Malheureusement, les violations répétées et fla- grantes de la Charte des Nations Unies et des normes fondamentales du travail, les machinations juridiques et la répression font douter de l'efficacité des accords internationaux. Aujourd'hui, nous appelons de nos vœux la convergence économique et sociale, enfin ren- due possible par un transfert de technologies et par l'application des normes relatives aux droits de l'hom- me, qui permettra à des millions d'êtres humains de vivre dans la sécurité et la stabilité et de sortir de leur isolement.

Nous espérons que dans cette situation nous pour- rons recevoir une réponse, nous, travailleurs et em- ployeurs chrétiens, musulmans et juifs qui réclamons des droits de l'homme pour toute la vie et un niveau de vie décent.

Les employeurs iraniens sont disposés à agir, con- formément aux décisions prises par les organisations d'employeurs représentées à l'OIT, et à appuyer les responsabilités philanthropiques nationales et inter- nationales.

La mondialisation a affaibli la tendance à la régio- nalisation. Nous devons créer une compréhension universelle en recherchant des points de convergence, en éliminant les séquelles de la guerre froide et en essayant de prévenir les méfaits de ce processus.

L'Organisation internationale du Travail peut rem- plir cette mission avec l'aide de tous ses Membres.

Nous espérons que l'emploi durable sera instauré à l'ombre de la paix et de l'amitié dans le monde entier.

M<sup>me</sup> DIALLO (*déléguée des travailleurs, Guinée*) — Nous voici encore réunis pour discuter du rapport concernant la situation du peuple de la Palestine oc- cupée et pour réaffirmer notre solidarité avec les tra- vailleurs et le peuple palestinien. Le rapport qui nous a été soumis met en lumière et souligne la dégradation économique et sociale qui prévaut en Palestine, dont les caractéristiques principales sont les bouclages répétés, l'insécurité quotidienne, l'implantation des colonies, la construction de murs de séparation, les incursions militaires, la destruction et les nombreuses pertes de vie humaine.

Les travailleurs palestiniens et leurs familles se trouvent aussi confrontés à une augmentation du chômage, à une extrême pauvreté, à la frustration et au désespoir.

Je voudrais rappeler que les femmes et les enfants constituent les victimes les plus nombreuses, les plus

fragiles et payent un lourd tribut aux situations de guerre et conflits.

Les femmes palestiniennes souffrent depuis de nombreuses années parce qu'elles et les leurs sont en première ligne de la mort, de la pauvreté et parce que, dans un contexte d'asphyxie économique, elles doivent inventer et réinventer des stratégies pour ré- pondre aux besoins élémentaires de leurs familles, pour nourrir leurs enfants, pour nourrir l'avenir de la Palestine que représentent ces enfants.

En tant que femme travailleuse et au nom des mil- lions de femmes membres de ma centrale syndicale, la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG) et de la Confédération mondiale du travail (CMT), je tiens à réitérer que nous ne cautionnons pas que des femmes et des enfants continuent à payer le lourd tribut d'un conflit qu'ils n'ont ni choisi, ni de- mandé et nous n'avalisons pas non plus une politique à géométrie variable si bien mise en pratique dans cet- te partie du monde. Je renouvelle notre totale solida- rité et notre soutien aux travailleurs palestiniens en général et aux travailleuses en particulier et nous ap- pelons l'OIT à tenir en compte dans ses programmes de coopération les besoins des femmes et travailleu- ses palestiniennes.

C'est aussi l'occasion pour moi de souligner l'im- portance pour la communauté internationale en géné- ral, et pour l'OIT en particulier, de poursuivre les efforts pour contraindre le gouvernement israélien à respecter les résolutions des Nations Unies, notam- ment celle qui stipule le droit du peuple palestinien à un Etat libre et souverain. C'est le seul moyen pour jeter les fondements d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et dans le monde.

Tout en appréciant les efforts faits dans l'élabora- tion du rapport à propos de la situation qui sévit dans les territoires arabes occupés et les efforts réalisés par le BIT, nous exhortons le Bureau à poursuivre ses efforts et les travailleurs du monde à renforcer leur solidarité et leur soutien aux travailleurs palestiniens.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance du rôle de l'OIT dans la résolution de ce conflit et dans l'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien. Pour ce faire, l'OIT devra associer tous les acteurs politiques, économiques, sociaux et syndi- caux. L'OIT doit associer toutes les organisations syndicales dans les programmes développés en vue de soulager les souffrances du peuple palestinien et de renforcer les organisations des travailleurs.

Enfin, je voudrais réitérer que mon organisation condamne toutes les violences et les guerres, et dé- fend la paix en tant que fruit du développement, de la justice et de la démocratie.

Je prie Dieu, le Miséricordieux, d'accorder la paix du cœur au peuple de Palestine et les territoires occu- pés. Merci.

M. AKOUETE (*représentant, Organisation démocratique syndicale des travailleurs africains*) — C'est toujours avec beaucoup d'émotion que nous prenons la parole lorsqu'il s'agit de la situation des tra- vailleurs des territoires arabes occupés. Cette émo- tion est d'autant plus forte que chaque jour a son lot de violations, de violences, de morts, de blessés, des handicapés, et la situation dans ces territoires tend à s'empirer.

La lecture du rapport du Directeur général sur les territoires arabes occupés nous permet de constater que la situation n'est guère reluisante et n'a visible-

ment pas évolué dans le sens positif depuis des années.

En effet, les bouclages internes et externes, l'impact psychologique, économique et social du mur de la séparation, les incursions militaires répétées, la construction des colonies, les attaques ciblées et la situation sur le Golan constituent le lit de toutes sortes de violations dont les travailleurs palestiniens sont les victimes aujourd'hui.

Le cliché que je vous ai présenté plus haut ne date pas d'aujourd'hui, et nous savons tous que plusieurs plans de paix établis avec l'aide de la communauté internationale ont échoué, ou du moins n'ont pas apporté l'effet escompté.

Le dernier plan de paix communément appelé «feuille de route», qui est censé apporter une paix durable, risque, si nous n'y prenons garde, d'être mort-né en raison des événements sanglants qui se sont déroulés ces derniers jours.

S'il est vrai que la crise a des incidences sur l'économie israélienne, il faut noter que les travailleurs palestiniens paient un tribut plus lourd de cette crise.

En effet, les conditions de travail sont extrêmement difficiles en raison des bouclages et des couvre-feux répétés.

Le système de sécurité sociale doit être clair d'objectif et doit impliquer directement les travailleurs palestiniens, et le dialogue social doit être permanent avec toutes les composantes syndicales.

Pour cela, l'ODSTA, la branche régionale africaine de la Confédération mondiale du Travail, est consciente que la violence ne pourra cesser que lorsque la dignité et le territoire du peuple palestinien seront rétablis et respectés.

Il faudra aussi que la «feuille de route» soit discutée avec toutes les tendances afin que chaque groupe s'y retrouve et puisse y faire entendre sa voix et ses convictions.

Nous ne pouvons que souhaiter la paix et le respect du peuple palestinien par l'engagement des uns et des autres à faire taire la violence pour plus de justice, car aucune force, aussi puissante soit-elle, n'arrivera jamais à bout d'un peuple déterminé à conquérir sa liberté.

On ne peut étouffer les aspirations du peuple palestinien à la liberté, ni par la force ni par les armes; mais le respect des droits de ce peuple, de son intégrité territoriale et de sa dignité permettront, j'en suis sûr, à la paix de s'installer dans cette région du monde.

*Original chinois: M. LIU (Conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Chine) — C'est un plaisir pour nous que de revenir à la Conférence. Nous sommes ici afin de discuter de la question de la Palestine et de soutenir la lutte du peuple palestinien pour l'obtention de ses droits et de ses intérêts légitimes. La Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient. Le peuple palestinien a le droit légitime de fonder un Etat palestinien. Si l'on ne trouve pas une solution juste et raisonnable à ce problème ancien de la Palestine, la paix et le développement du Moyen-Orient, et même du monde entier, sont compromis. Cela fait des années que l'OIT s'efforce de trouver une solution au problème palestinien. Chaque année, avant la tenue de la Conférence internationale du travail, le Directeur général de l'OIT envoie une mission de haut niveau dans les territoires arabes occupés et en Israël pour y observer le marché du travail, faire le point de la situation de l'emploi, analyser les condi-*

tions de travail et de vie et déterminer ainsi le rôle que l'Organisation doit jouer dans les territoires occupés.

En même temps, à presque chaque session, les délégués se réunissent en toute sécurité dans cette salle de conférence pour examiner la question palestinienne et manifester leur soutien à la juste lutte du peuple de Palestine. Cependant, il n'a pas été possible de résoudre la question palestinienne en raison de l'intransigeance du gouvernement israélien. A l'heure actuelle, de nouvelles possibilités s'offrent au processus de paix au Moyen-Orient.

Dans le contexte de la feuille de route, la communauté internationale a intensifié ses efforts, et les Premiers ministres d'Israël et de Palestine ont eu des entretiens. Cependant, des violences sont commises de temps en temps, de part et d'autre.

La situation au Moyen-Orient reste grave. Nous soutenons que le conflit entre Israël et la Palestine est dû essentiellement à l'occupation illégale des territoires palestiniens par Israël. De ce fait, la Palestine a été frappée par la récession économique et le chômage croissant, et le peuple des travailleurs vit dans des conditions éprouvantes. Le rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, présenté par le Directeur général de l'OIT à la Conférence, indique que la situation économique et sociale s'y détériore chaque jour et que le niveau de pauvreté et de chômage qui ne cesse de croître a entraîné une crise humanitaire sans précédent. Ces territoires sont désormais dans une situation de crise. Les travailleurs et leurs familles vivent en permanence dans la crainte des conséquences physiques, économiques et sociales de l'occupation. Des violences se produisent chaque jour et à tout moment, engendrant un stress psychologique majeur. Aussi pensons-nous que seul le retrait des troupes israéliennes hors des territoires occupés permettra au peuple palestinien de retrouver ses droits légitimes. C'est la condition pour que le problème palestinien puisse être traité de manière équitable et appropriée.

En tant qu'ami sincère des pays arabes, les syndicats et les travailleurs chinois ont toujours appuyé la cause juste du peuple palestinien, et nous continuerons de la soutenir à l'avenir.

Nous exprimons notre gratitude à l'OIT pour ses efforts visant à promouvoir la démocratie, à protéger les droits et intérêts fondamentaux des travailleurs, à promouvoir l'emploi et à combattre la pauvreté dans les territoires occupés. Nous espérons aussi que l'OIT continuera d'encourager le processus de paix et renforcera les programmes de coopération technique dans ces territoires, de manière à améliorer les conditions de travail des travailleurs palestiniens et à œuvrer pour le bien de ce peuple.

Nous sommes disposés à intensifier les consultations et la coopération avec toutes les parties concernées et nous conjuguons nos efforts pour apporter rapidement une solution appropriée au problème du Moyen-Orient.

*Original espagnol: M. PINZÓN SALAZAR (représentant, Centrale latino-américaine des travailleurs) — J'aimerais féliciter le Directeur général du BIT, au nom de la Centrale latino-américaine des travailleurs, pour l'annexe à son rapport intitulée *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*.*

La description fournie par la mission de haut niveau est une excellente source d'information et de connaissance sur la situation des travailleurs et du

peuple des territoires occupés, et elle permet aux délégués présents à la 91<sup>e</sup> session de la Conférence de se faire une idée générale du problème.

Je suis sûr que les réflexions formulées par les délégués, lors de cette séance spéciale, constitueront une marque de compréhension mais également de solidarité et d'encouragement pour ces personnes, nos frères, qui vivent une situation ô combien dramatique.

Nous autres Latino-Américains, qui avons souffert des invasions et des répressions sanguinaires, à la merci de ceux qui détenaient le pouvoir et les armes, nous savons que ceux qui souffrent le plus dans de telles situations, ce sont les enfants, les femmes et les personnes âgées. Il est donc légitime d'espérer que ce que l'on appelle la «feuille de route» produira des résultats aussi bons que possible, découlant d'une participation véritable, caractérisée par la justice, la cohérence et l'équité, et faisant intervenir tous les secteurs de la population et tous les travailleurs. Tout monopole, toute nouvelle forme de répression produiront des résultats pernicieux irréversibles.

Les informations fournies par le rapport sur des aspects tels que le chômage, la santé, l'éducation, le logement et la destruction de l'infrastructure en général nous font frémir et doivent nous amener les uns comme les autres, l'Organisation des Nations Unies et l'OIT plus particulièrement encore, à encourager le processus en cours en combattant les ennemis de la justice et de la vérité, ceux qui chérissent l'irrationnel et la mort.

La «feuille de route» doit être l'occasion de nouer le dialogue, d'apprendre à écouter et de commencer à comprendre, l'occasion de parvenir au consensus et à la conclusion d'accords civilisés entre Palestiniens et Israéliens, l'occasion d'en finir avec la violence qui accable les populations, l'occasion de retourner à la raison et à l'espoir, car personne ne sortira jamais gagnant de la guerre, l'occasion, enfin, d'en finir avec une situation où 62 pour cent de la population ne dispose que de 2,15 dollars E.-U. par jour pour vivre. Dans ce dialogue, l'OIT fait figure de spécialiste et a la capacité et la qualité pour présenter des solutions de remplacement. Nous lui souhaitons tout le succès possible en la matière.

Les sociétés en conflit, notamment celles de leurs composantes qui prônent le radicalisme et l'extermination à tout prix, rendent nécessaire, à n'en pas douter, un encadrement désintéressé et opportun. Elles ont besoin qu'on les aide à ouvrir les yeux sur les nouvelles conjonctures qui se présentent, à se convaincre qu'elles seules sont responsables de leur destin et à prendre conscience des possibilités et des limites du processus. Ces défis sont extrêmement importants et les parties intéressées doivent comprendre que tout processus de négociation suppose un renoncement partiel à des principes tels que la liberté, la démocratie et l'intérêt individuel, sacrifice nécessaire à l'avènement du bien collectif et du bien social. Nous espérons que ce processus sera ainsi compris, pour qu'il amène des solutions politiques, démocratiques, mais aussi populaires à la crise générale que subissent les populations occupées.

Les quelques signes encourageants du début du mois — libération de prisonniers palestiniens, promesse d'évacuer quelques colonies et de détruire certaines installations construites de manière illégale par Israël, début de l'application de la «feuille de route» — sont encore bien timides. Nous espérons qu'il ne s'agit pas de promesses en l'air ou d'actes

visant à gagner du temps mais de mesures décidées qui aboutiront un jour au partage de la Terre Sainte entre un Etat de Palestine et un Etat d'Israël vivant en paix, l'un avec l'autre.

Les exemples de réconciliations ne manquent pas. Je citerai l'Allemagne et la France, la réconciliation entre l'armée et la guérilla au Nicaragua, au Salvador, au Guatemala, en Amérique centrale! Nous pouvons donc faire preuve d'un optimisme prudent quant au succès de cette «feuille de route», ce qui pourrait nous permettre d'envisager avec le même optimisme l'avenir des territoires aujourd'hui occupés, de garder l'espoir et de continuer à croire en la vie.

*Original anglais: M<sup>me</sup> BEN-HAIM ROSEN (représentante, Congrès juif mondial)* — Comme toutes les personnes présentes le savent, ce débat a lieu dans le théâtre de l'absurde. Personne ne peut douter des bonnes intentions et du professionnalisme de l'OIT, qui tente en toute bonne foi d'appliquer son expérience à la solution d'un des problèmes politiques les plus difficiles de notre époque.

Comment promouvoir des politiques d'emploi efficaces et des conditions d'emploi optimales pour une main-d'œuvre organisée dans un environnement social cohérent, de façon à permettre à l'approche tripartite de l'OIT de mener un effort constructif pour améliorer le sort des travailleurs des territoires, en collaboration harmonieuse avec les travailleurs et employeurs d'Israël?

S'agit-il d'un rêve utopique, d'une perspective réaliste de solution efficace ou d'une rhétorique vide de sens?

Chacun est conscient que le débat d'aujourd'hui fait partie de ce jeu où on consacre une séance à critiquer Israël pour exprimer sa rage, afin d'empêcher la formulation d'un nouveau projet de résolution futile, et donc de gaspiller les ressources de l'OIT dans un abus cynique des buts légitimes de la Conférence.

Comme on le sait bien également, les paramètres politiques sur lesquels se fondent les auteurs du rapport sont extrêmement contestables. Par exemple, le paragraphe 26 du rapport cite la prétendue conclusion de mars 2003 du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Tout examen objectif du mandat et du contexte même du rapport du Rapporteur spécial, jusqu'à son titre, montre qu'il est fondamentalement défectueux, partisan et biaisé.

La philosophie sociale et économique des pères fondateurs d'Israël se fonde sur le respect des droits des travailleurs, sur un désir de réaliser des normes sociales de haut niveau et sur le maintien de l'équilibre entre les travailleurs organisés et les ambitions légitimes des employeurs.

La présence d'Israël dans les territoires, qui fait suite aux guerres d'agression répétées qui ont eu lieu en 1948, en 1967 et en 1973, en violation flagrante de l'article 2(4) de la Charte des Nations Unies, résulte de l'exercice de son droit d'autodéfense prévu par l'article 51 de la Charte.

Israël a toujours été disposé à conclure un accord de paix juste et définitif avec ses voisins arabes, y compris avec la population arabe des territoires représentée par l'Autorité palestinienne, qui, avant les accords conclus en 2000 à Camp David, a mis cette Autorité en situation d'exercer un contrôle sur la quasi-totalité de la population et sur 97 pour cent des territoires disputés.

Les autorités israéliennes, qui étaient responsables de l'administration des territoires avant la création de l'Autorité palestinienne, ont transmis une infrastructure élaborée de soins de santé et de sécurité sociale dont les habitants n'avaient jamais joui auparavant et ont introduit la notion de syndicalisation et de droits des travailleurs, que l'OIT continue à promouvoir, de manière légitime, mais peut-être vaine.

La triste réalité est que les fruits terribles de 50 années d'une campagne toujours plus virulente de haine raciste inculquée à des générations successives d'écoliers, prêchée dans les mosquées et enseignée dans les écoles ont abouti à une situation dans laquelle la majorité des habitants arabes des territoires soutiennent la politique déclarée visant à détruire Israël en tant qu'Etat du peuple juif.

Alors qu'Israël et l'Autorité palestinienne conduite par Abou Mazen ont accepté le principe de la feuille de route vers la paix, ce principe a été rejeté par la coalition terroriste du Hamas, du Djihad islamique et de la Brigade d'El Aqsa, qui a revendiqué publiquement la responsabilité de l'attaque de dimanche au point de contrôle d'Erez et de l'attaque suicide à la bombe de Jérusalem.

Il est certain que toutes les personnes de bonne volonté appuieront la conclusion du rapport du Directeur général. Malheureusement, le bouclage des territoires et les mesures de sécurité prises par Israël dont parle le rapport sont le résultat direct de la campagne de terreur qui s'est servie du mouvement des travailleurs des territoires pour introduire clandestinement en Israël des cellules terroristes et a fourni des explosifs modernes en vue d'alimenter des vagues d'attentats suicides.

De fait, le terrorisme frappe directement l'emploi des travailleurs, ainsi que leurs droits sociaux et ceux de leurs familles. La solution à ce problème si difficile ne peut se trouver que dans un effort renouvelé et déterminé des représentants politiques légitimes des travailleurs visant à se débarrasser des terroristes et à retrouver le chemin de la paix en regagnant la table des négociations de la feuille de route.

*Original arabe: M. JRAD (représentant, Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, permettez-moi tout d'abord de remercier le Directeur général pour le rapport spécial concernant la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. C'est un rapport qui comporte beaucoup d'informations et de statistiques qui prouvent l'ampleur de la souffrance endurée par le peuple et les travailleurs palestiniens ainsi que les travailleurs syriens au Golan occupé.*

Le rapport a passé en revue toutes les pratiques répressives des autorités d'occupation. Il s'agit de pratiques qui n'ont fait qu'aggraver la situation dans la région, et plus particulièrement dans les territoires arabes occupés. En effet, Israël bloque les territoires, confisque les maisons, implante des colonies et détruit les infrastructures. Il s'agit là du lot quotidien du peuple palestinien. Les processions funèbres dans le cadre desquelles on accompagne tous ceux qui sont tombés sous le feu de l'occupation sont désormais un spectacle de routine que nous voyons tous les jours dans les rues de Gaza et de Cisjordanie. Il n'existe pas une famille palestinienne qui n'ait pas de blessé, de martyr ou de détenu qui croupit dans les prisons israéliennes.

Nous aurions souhaité cependant que le rapport, tout en passant en revue ces pratiques, mentionne les conventions internationales qui sont relatives aux individus et aux terres occupées, et plus particulièrement la Convention de Genève n° 4 de 1949, qui représente la référence de base en la matière. Il s'agit en effet d'une convention qui interdit les sanctions collectives, l'expulsion et la destruction de biens et prévoit l'obligation pour les autorités d'occupation de fournir la nourriture et les biens nécessaires au peuple occupé.

Le Directeur général a cette année présenté un rapport qui s'intitule *S'affranchir de la pauvreté par le travail*. Ce rapport mentionne que la région qui se paupérise le plus est celle qui est sous le joug de l'occupation israélienne. En effet, depuis septembre 2000 et jusqu'à mars dernier, les pertes économiques sont de 12 milliards de dollars, tandis que le PIB a reculé de 57 pour cent pendant la même période. Le Directeur général mentionne dans son rapport que le recul cumulé du revenu par habitant en l'an 2002 est un chiffre effarant car ce revenu ne représente plus que 47,7 pour cent du revenu de 1999. Qui plus est, le bouclage des territoires, l'interdiction pour les travailleurs palestiniens de franchir la ligne verte et la volonté de porter atteinte aux intérêts de l'Autorité nationale palestinienne ont provoqué l'accroissement du chômage qui, selon le rapport du Directeur général, représente 41 pour cent, alors que le Centre de statistiques national palestinien estime que le chômage est de 60 pour cent.

Par conséquent, l'occupation aggrave la marginalisation et la pauvreté et a des répercussions politiques et sociales qui ne font que compliquer la situation. Selon le rapport du Directeur général, 60 pour cent des Palestiniens vivent au-dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de deux dollars par jour. On peut ainsi comprendre le désespoir dans lequel vit une grande partie de la population, et plus particulièrement les jeunes.

La paix est un choix stratégique, mais une paix réelle est celle qui repose sur la justice et sur le droit des peuples à l'autodétermination.

Certes, nous saluons les efforts de la communauté internationale qui dispense des aides aux Palestiniens, mais nous souhaitons que l'OIT renforce l'aide qu'elle accorde. Nous souhaitons également renforcer le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale. Il n'en demeure pas moins que cette aide demeure limitée à cause de l'occupation. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé pendant les deux dernières années lorsque Israël a détruit tout ce que l'aide arabe, européenne et internationale avaient pu construire.

Par conséquent, il nous faut mettre un terme à l'occupation. Cela exige le retrait total des forces de l'occupation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, de la bande de Gaza, du Golan et des fermes libanaises de Shebaa. Il faut instaurer un Etat indépendant dont la capitale est Al Qods, et il faut que les parties au conflit respectent les accords passés sous l'égide de la communauté internationale. Il faut mettre un terme à l'établissement de colonies et à la discrimination. Il faut donc mettre un terme à toutes ces pratiques.

L'OIT a un rôle important à jouer pour réaliser la paix dans la région qui doit permettre à tous les travailleurs des territoires arabes occupés de recouvrer leurs droits et leur liberté.

Nous souhaitons à cet effet renforcer le Fonds pour l'emploi et la protection sociale et appelons à la création d'une commission spéciale chargée d'assurer le suivi des recommandations qui sont prévues par le rapport du Directeur général pour appuyer les efforts qui visent à atténuer les souffrances des Palestiniens, tout en consacrant la paix, la justice et l'équité.

*Original anglais:* M. MAHADEVAN (*conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, Inde*) — Je prends la parole à cette séance spéciale sur les territoires arabes occupés au nom de l'ensemble du mouvement syndical de l'Inde.

Le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires occupés éclaire considérablement sur le sort et les conditions déplorablement des travailleurs, de leurs familles et des personnes à leur charge. Il révèle que ces personnes vivent dans un climat catastrophique, mais qu'elles essaient néanmoins de survivre.

Parmi les quatre grandes orientations soulignées, l'établissement d'un Etat et le bon fonctionnement des organisations d'employeurs et de travailleurs dans un Etat démocratique y sont mis en relief.

Tandis que les blocages restent le trait principal de la vie quotidienne dans les territoires occupés, indépendamment du temps perdu à cause de cela, les travailleurs et leurs familles vivent dans la crainte permanente des conséquences physiques, économiques et sociales de l'occupation. La violence a lieu quotidiennement, ce qui provoque des tensions psychologiques graves; le triste sort des Palestiniens privés de ressources par une barrière physique, a clairement été décrit par la presse comme une mort par asphyxie.

La construction des colonies israéliennes reste une source de dissensions permanentes. La confiscation de territoires et d'autres ressources d'infrastructures pour la construction des colonies et de routes de contournement qui les relie à Israël a nui à la mise en valeur de ces terres et affectent gravement l'emploi et les moyens de subsistance des populations locales qui rejettent à juste titre, toutes tentatives d'indemnisation car elles pourraient être interprétées comme une abdication de leurs droits.

Rappelons que le Golan est unilatéralement occupé par Israël depuis 1967, c'est une décision qui n'a jamais été reconnue par les Nations Unies, et que le Conseil de sécurité a adopté la résolution n° 497 qui demande à Israël de revenir sur sa décision. Le rapport du Directeur général révèle que l'économie des territoires occupés a subi de plein fouet l'impact de ces blocages, restrictions et autres.

Face à ce qui se passe, nous pensons que la première condition essentielle est le retrait de toutes les colonies des territoires arabes occupés, l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, dont Jérusalem serait la capitale.

L'assistance technique ou autre de l'OIT constitue un pas important dans la bonne direction. Mais la reconstruction n'a aucun sens tant qu'elle s'accompagne de destructions parallèles. Avant même que l'encre n'ait séché sur la feuille de route, nous avons pu voir des violations des principes mêmes inscrits sur cette feuille de route, et en particulier la tentative de meurtre d'un leader respecté du Hamas et ce à notre plus grande consternation. La fin des occupations illégales est donc la condition indispensable, la plus importante sur la voie de la reconstruction de la Palestine et

permettra une fois pour toutes de mettre un terme au génocide de la Palestine.

Venant de l'Inde, la plus grande démocratie au monde, nous nous souvenons encore de notre lutte pour l'indépendance contre le joug de l'Empire colonial qui a duré des dizaines et des dizaines d'années. Nous avons également été les témoins des luttes glorieuses des peuples d'Afrique contre l'apartheid et les conséquences catastrophiques pour des générations. La lutte pour l'indépendance et pour un Etat indépendant et souverain en Palestine est une lutte similaire. Nous estimons aujourd'hui qu'une mission de l'OIT devrait être installée en permanence, tant que les questions fondamentales concernant le peuple palestinien et les travailleurs de Palestine ne sont pas réglées. Nous avons pu voir, clairement dans les conclusions du Directeur général qu'il y a eu une détérioration marquée de la sécurité des personnes, des droits au travail, des revenus, de l'accès à l'emploi et de la protection sociale, tous constamment menacés.

Il n'y a pas de travail pour le plus grand nombre, pas de salaire, pas d'investissements productifs, et il faudrait pourtant du travail, des investissements et une mobilisation des ressources. J'aimerais donc que cette auguste enceinte sache que le droit légitime des travailleurs palestiniens, à savoir celui de travailler en Israël, leur est constamment refusé. Les travailleurs palestiniens ont des droits équivalant à quelque 600 millions de dollars, mais ils n'ont touché qu'environ 6 millions de dollars. Nous pensons que l'OIT devrait offrir ses bons offices pour faire en sorte que les travailleurs palestiniens ne soient pas privés de leurs droits légitimes.

*Original arabe:* M. ANSARI (*conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, République islamique d'Iran*) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter pour la tenue de la 91<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Je souhaite vous remercier tous et vous saluer au nom de la délégation iranienne. Nous sommes très heureux et fiers d'être ici parmi vous.

La raison d'être de l'Organisation internationale du Travail est d'instaurer une paix mondiale durable. Cette auguste assemblée se doit d'appuyer les propositions des pays du monde, en particulier des pays musulmans et des pays libres, concernant la sécurité et la protection des droits des travailleurs, plus spécialement en Palestine occupée. A cette fin, il faut renforcer la coordination entre le mouvement syndical international et le mouvement syndical palestinien pour aider les syndicats palestiniens et leur prêter main-forte afin de soulager les souffrances que le peuple et les travailleurs de Palestine endurent à cause de l'occupation sioniste.

Rien ne saurait justifier une violation de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des pays musulmans ni d'aucun pays. Or aujourd'hui nous sommes témoins d'une agression unilatérale contre certains pays, en violation flagrante du droit international.

Il nous faut plus que jamais redoubler d'efforts pour assumer la responsabilité qui est la nôtre d'aider le peuple palestinien à sortir de sa crise. Bien entendu, le cœur du problème est Israël, Israël qui refuse toutes les propositions de paix et répudie tous les accords précédents avec la Palestine.

Qui plus est, Israël pratique une politique de menace et d'intimidation à l'égard de tous les pays musulmans, du Maghreb arabe, en Afrique du Nord, à l'Iran et à la

Syrie. C'est pourquoi il nous faut resserrer nos rangs et être vigilants pour faire face à cette politique expansionniste sioniste et pour aider le peuple palestinien et les autres pays de la région.

Nous devons aujourd'hui traiter un certain nombre de questions, dont le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Il s'agit là d'un des sujets les plus importants qui tient à cœur au peuple musulman.

La ville de Jérusalem est une ville sainte pour toutes les religions et pas seulement pour l'Islam. Ce doit être aussi un symbole de liberté et de justice dans le monde.

Le peuple palestinien a droit à l'autodétermination et nous devons l'aider à faire reconnaître ses droits légitimes.

La solution au problème palestinien ne saurait voir le jour sans l'appui unanime de la communauté internationale pour consacrer les droits des peuples de la région, qu'ils soient juifs, chrétiens ou musulmans, sur la base de la démocratie et avec l'aide des Nations Unies.

Je vous adresse mes vœux de plein succès.

*Original anglais: M. HOSSAIN (délégué gouvernemental, Bangladesh)* — Je vous remercie d'avoir organisé cette séance spéciale afin d'examiner la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, en Palestine et dans les hauteurs du Golan. Cette situation, ne cessant de se détériorer et prenant les proportions d'un véritable drame humanitaire, on peut estimer que cette séance — la première consacrée à ce problème — est particulièrement opportune. Elle témoigne en outre de la préoccupation des Membres et de leur ferme détermination d'examiner ce problème

Je remercie le Directeur général pour son rapport sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Ce rapport, basé sur les observations d'une mission de haut niveau qui s'est rendue dans la région, met en lumière la précarité dans laquelle vivent ces travailleurs.

Cette réunion nous offre la possibilité d'examiner la situation dans la région, de faire l'inventaire des mesures prises par l'OIT en vue d'alléger les conditions de vie des travailleurs et, ce qui importe encore plus, de définir dans les limites de son mandat la future ligne de conduite de l'OIT.

Le rapport brosse un tableau extrêmement préoccupant de la situation. La pauvreté croît à une vitesse alarmante dans les territoires occupés. Les jeunes se voient refuser le droit de travailler, tandis que la destruction du potentiel économique se poursuit, détruisant des emplois, privant la population de logements. La population vit constamment dans la terreur. Les forces israéliennes poursuivent leurs exactions dans le mépris total des droits, de la vie et de la dignité de l'homme. En un mot, la situation économique et sociale ne cesse de se détériorer.

Nous convenons avec le Directeur général que la situation actuelle est inacceptable et qu'il faut y mettre un terme. Nous sommes convaincus qu'une paix viable et durable dans la région n'est pas possible tant que les droits légitimes du peuple palestinien ne seront pas reconnus et que les forces israéliennes ne se seront pas retirées des territoires occupés, conformément aux résolutions nos 242 et 338 du Conseil de sécurité.

Le Bangladesh approuve la feuille de route, qui prévoit l'instauration, d'ici à 2005, d'un Etat palestinien démocratique, indépendant et souverain. Des

rencontres, comme celle qui s'est déroulée à Aqaba, peuvent aider à trouver le chemin d'une paix juste et durable dans la région.

Nous saluons les efforts déployés par le Directeur général pour mettre en œuvre le programme renforcé de coopération technique dans les territoires occupés. L'OIT devrait poursuivre les activités qu'elle mène en vue de renforcer les capacités du ministère du Travail palestinien, ainsi que des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs.

Nous appuyons également les initiatives de l'OIT visant à faciliter le dialogue social entre les partenaires sociaux des deux camps et estimons qu'il est essentiel, à cet égard, que le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale puisse être opérationnel dans les plus brefs délais.

Nous demandons au Directeur général de continuer à essayer de résoudre les graves difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs dans les territoires arabes occupés. Nous espérons également que les donateurs continueront d'apporter le soutien financier et l'aide qui permettront d'éviter l'éclatement d'une crise humanitaire dans la région.

*M. DE PURY (représentant, Organisation mondiale contre la torture)* — L'Organisation mondiale contre la torture, connue aussi sous le signe français OMCT, est avant tout un réseau d'organisations non gouvernementales — nationales et internationales — qui nous informent des cas de violation de droits humains les plus graves. Naturellement, ces violations peuvent porter atteinte à la vie et à l'intégrité des personnes, de façon directe. Elles le font aussi lorsqu'en s'en prenant aux droits économiques, sociaux et culturels de personnes ou de secteurs de la population d'un pays, l'Etat en cause crée ou laisse se créer des conditions qui à leur tour portent atteinte à la vie et à l'intégrité de ceux qui en sont victimes. Selon les informations reçues, l'OMCT lance des appels urgents pour que le plus grand nombre possible de personnes ou d'organisations s'adressent aux autorités impliquées, leur demandant de respecter les droits violés. Evidemment, ces appels sont aussi des éléments d'information utiles à toute la communauté internationale.

Hélas, dans le cas des territoires de Palestine occupés par Israël, malgré la relativement faible grandeur de la population concernée, le nombre de cas qui nous sont soumis est très grand. Même en tenant compte de la nécessité de ne pas saturer les réseaux pour garder une certaine efficacité, nous constatons qu'en 2002 nous avons lancé 19 appels urgents concernant les autorités israéliennes et nous en avons déjà sept en 2003. Parmi ces cas, il y a une litanie de cas de détentions arbitraires et de mauvais traitements, ainsi que d'exécutions sommaires. Mais il y a aussi une proportion élevée de cas très particuliers, d'ailleurs uniques sur la planète: destruction de maisons d'habitation de la population résidente, interdiction de circuler à l'extérieur et à l'intérieur de son propre territoire, interdiction même de porter des chaussures, des manteaux et des casse-croûte pour les travailleurs autorisés à se rendre de l'autre côté de la ligne de démarcation; et encore ceci: interdiction de cueillir les olives de leurs propres arbres, faite aux Palestiniens des territoires occupés sous le motif de les protéger de possibles agressions de la part des colons illégalement implantés. C'est-à-dire que les milliers de soldats israéliens qui sont chargés de protéger les centaines de colons ne pourraient pas empêcher ceux-ci de s'en prendre aux

paysans palestiniens, et ceux-ci devraient simplement laisser perdre le fruit de leur travail, les olives étant la principale production agricole dans les territoires occupés.

Ce ne sont que quelques exemples d'une situation générale amplement décrite dans le rapport du Directeur général, suite à la visite de la mission de haut niveau qui s'est rendue sur place. Mais ce dernier cas montre bien comment les motifs d'une politique sécuritaire peuvent se transformer en prétextes pour une politique de conquête en faveur d'une catégorie de la population et d'appauvrissement systématique pour l'autre. En quelque sorte, nous voyons là la démonstration «a contrario» de la justesse du rapport du Directeur général: supprimez les possibilités de travailler et vous créez la pauvreté. Et nous voyons aussi que c'est la discrimination, objet du rapport global de cette année, qui est à la base de toute cette misère et de toute cette souffrance. L'aspect discriminatoire de la politique israélienne, qui privilégie les juifs et pénalise les non-juifs, est clairement établi dans les conclusions du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, adoptées le 23 mai dernier. Les conséquences sur le travail en ressortent aussi nettement.

Pour ceux qui vivent en Israël, le chômage atteint 10,5 pour cent en 2002 toutes catégories confondues, mais il est de 13,5 pour cent chez les Arabes et même de 15 pour cent chez les bédouins. Quant aux territoires occupés, le chômage dépasse le chiffre effarant de 50 pour cent.

Les chiffres du chômage indiquent cependant encore autre chose que précise à son tour le rapport du Directeur général: les effets négatifs de cette politique sécuritaire se font sentir non seulement sur les Arabes mais sur toute la population, y compris les juifs israéliens. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles tout récemment le chef du gouvernement israélien a surpris le monde en reconnaissant la réalité: l'occupation fait du tort aux Palestiniens comme elle fait du tort aux Israéliens. Les problèmes résultent tous du fait qu'il y a un conflit. Il n'y a dès lors qu'une solution, une seule, mettre fin au conflit. L'opinion mondiale le demande, les autorités représentant les deux parties en conflit le disent aussi ces jours-ci. Sur cette base, la négociation et la construction de la paix deviennent possibles. Avec la paix, il sera alors possible aussi de se remettre à travailler, en Palestine et en Israël, pour sortir de la pauvreté.

*Original anglais:* Le PRÉSIDENT (M. WOJCIK) — Trois délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse, et j'aimerais leur rappeler qu'il y a une limite de deux minutes pour les interventions au titre du droit de réponse, sauf lorsqu'il s'agit d'une réponse à plusieurs déclarations. La réponse doit être formulée en langage parlementaire en des termes corrects et éviter toute allusion personnelle. Il n'y a pas de droit de réponse à un droit de réponse.

La première demande émane de M. le ministre Khatib, représentant la Palestine, qui souhaite réagir au discours de M. Peretz, délégué des travailleurs d'Israël; la deuxième émane de M<sup>me</sup> la ministre Al-Jabi, de la République arabe syrienne, qui aimerait répondre à l'intervention de M. Levy, délégué gouvernemental d'Israël; enfin, la troisième demande émane de M. Levy, délégué gouvernemental d'Israël, qui aimerait répondre à diverses interventions. Je donne maintenant la parole au ministre, M. Khatib.

*Original arabe:* M.KHATIB (*ministre du Travail, Palestine*) — Je souhaite tout d'abord remercier tous les représentants des délégations qui ont pris la parole et qui ont exprimé leur solidarité avec le peuple palestinien et leur compassion pour les travailleurs palestiniens et qui ont dénoncé l'occupation israélienne et ses pratiques.

J'ai trois remarques brèves à faire. Premièrement, l'Organisation internationale du Travail a convoqué cette séance spéciale et envoyé cette mission spéciale dans les territoires arabes occupés à cause de la situation exceptionnelle qui y règne, à savoir les violations permanentes des lois internationales et des principes des Nations Unies ainsi que des principes régissant l'OIT. En d'autres termes, Israël se comporte comme un pays au-dessus des lois. Deuxièmement, nous sommes las d'entendre le discours selon lequel Israël se victimise, la victime ici c'est le peuple palestinien, l'occupant est le criminel, et la seule solution est de mettre un terme à l'occupation. Lorsque le processus de paix a semblé donner au peuple palestinien la possibilité de recourir à la négociation pour trouver une solution et découvrir la lumière au bout du tunnel, nous avons vécu quatre ans de calme et de paix. C'est là la seule façon de résoudre le problème, cependant le peuple palestinien n'acceptera jamais l'occupation, d'autant plus que cette occupation s'accompagne tous les jours, non seulement d'assassinats de civils, mais aussi de la démolition de maisons et de toutes les autres pratiques mentionnées dans le rapport du Directeur général. Enfin, le représentant des travailleurs israéliens a dit qu'Israël est obligé de fermer ses frontières pour des raisons sécuritaires. Israël ne pourra pas continuer longtemps à manger à tous les râteliers. En effet, Israël peut fermer ses frontières, c'est son affaire, mais elle ne peut pas en même temps fermer nos frontières avec les autres pays et notamment les pays arabes. Si Israël veut boucler les frontières, qu'elle le fasse mais elle ne peut continuer à dominer le peuple palestinien, à fermer ses villes et toutes les régions d'habitation.

Il n'y a qu'une seule voie vers la paix. La seule et unique solution est de reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien reconnus par la légalité internationale, ce qui signifie la fin de l'occupation, l'instauration d'un Etat indépendant et l'application du droit au retour pour les réfugiés.

*Original arabe:* M<sup>me</sup> AL-JABI (*ministre des Affaires sociales et du Travail, République arabe syrienne*) — Nous avons une réponse à donner à la déclaration faite par la représentante du Congrès juif mondial. La défense de nos terres, de nos droits, de notre peuple, de notre nation, de nos valeurs et de nos croyances est un honneur dans un monde où ceux qui violent les droits d'autrui considèrent la reddition comme une victoire, et à ceux qui portent atteinte à la légitimité dénigrent la noblesse de la résistance. Les Palestiniens nobles ont décidé dans leur intifada, dans leur révolte, de défendre leur droit à l'existence, leur droit à la vie, leur droit à la terre, leur droit d'apprendre, leur droit d'avoir un travail, d'avoir un pays. Ils ont versé leur sang pour défendre leur terre, bien qu'ils vivent parfois sans toit et sans terres. La même chose est vraie pour notre peuple dans les terres occupées du Golan et du Sud-Liban.

Nous sommes fiers de toutes ces voix libres qui aujourd'hui ont exprimé dans le monde leur soutien à

notre peuple et leur défense de notre cause noble et juste.

Le monde ne restera pas silencieux face aux nombreux massacres, dans lesquels les enfants de la nation palestinienne ont péri comme les enfants du plateau du Golan et du Sud-Liban. Les massacres de Deir-Yacine, de Kafar Kassem, et d'autres endroits comme Jenine ou Toulkarem et Naplouse ne sont ni les premiers, ni les derniers perpétrés par l'occupant. Tous ces massacres, toutes ces violations, ces destructions de maisons, ces confiscations de terres ne vont pas cesser.

Aujourd'hui, heureusement, les moyens de communication ont permis au monde entier d'être parfaitement informé des pratiques des autorités israéliennes qui violent toutes les résolutions et tous les principes des Nations Unies.

*Original anglais: M. LEVY (délégué gouvernemental, Israël)* — J'aimerais répondre à plusieurs questions soulevées cet après-midi par les orateurs.

Certains ont mentionné les bouclages, l'incapacité des travailleurs palestiniens de se rendre chaque jour en Israël, comme ils le faisaient avant les émeutes. A cette époque, 120 000 Palestiniens venaient travailler tous les jours en Israël. Nous aimerions beaucoup recréer une situation dans laquelle les Palestiniens pourraient venir librement en Israël. En fait, nous avons essayé d'assouplir les restrictions et d'augmenter le nombre de travailleurs et de commerçants palestiniens autorisés à pénétrer en Israël. Malheureusement, chaque fois que nous l'avons fait, des terroristes se sont infiltrés en Israël en se faisant passer pour des travailleurs journaliers.

C'est exactement ce qui s'est passé dimanche dernier. Trois terroristes sont venus à un barrage au moment où 15 000 travailleurs de Gaza allaient entrer en Israël. Quatre soldats israéliens ont péri et quatre autres ont été blessés. Est-ce que quelqu'un dans cette salle pourrait s'attendre à ce qu'Israël renonce à la sécurité de ses citoyens, laisse les Palestiniens entrer librement sur son territoire, tant que l'Autorité palestinienne ne prend pas ses responsabilités en mettant fin au terrorisme et à de tels abus? Les appels de ceux qui ont parlé des bouclages se trompent de cible. Ils devraient être adressés aux extrémistes palestiniens qui profitent du système et ne prennent pas leurs responsabilités. Est-ce qu'un seul des gouvernements présents ici permettrait à des travailleurs d'entrer sur son territoire en sachant que certains d'entre eux ont l'intention de perpétrer des massacres contre ses citoyens?

Le deuxième thème, évoqué dans les allocutions, est la fin de l'occupation. Certains orateurs ont exprimé une aspiration sincère à un règlement pacifique pour ce qui est des territoires qui font l'objet d'un litige entre Israéliens et Palestiniens. Je rappellerai à ce propos qu'Israël était disposé à mettre fin à l'occupation. Notre délégation s'est rendue à Camp David, en juillet 2000, avec un plan de paix global qui aurait mis fin à l'occupation et réglé tous les problèmes en suspens entre Israël et les Palestiniens de manière pacifique.

Alors, pourquoi ce programme n'a-t-il pas été adopté par l'Autorité palestinienne? Pourquoi M. Arafat l'a-t-il rejeté d'emblée? Pourquoi a-t-il ordonné le déclenchement d'une révolte qui fait souffrir autant les Palestiniens que les Israéliens? En fait, le ministre qui a parlé avant moi a répondu lui-même,

peut-être sans s'en rendre compte, en disant qu'il y avait eu plusieurs années de calme au cours desquelles le processus de paix semblait progresser. Alors, pourquoi ont-ils mis fin à ce processus en déclenchant des émeutes?

Une fois de plus, cette semaine, l'occasion a été donnée aux Palestiniens d'aller dans cette direction. Le Sommet d'Aqaba et la promesse faite par Israël, par la voix de son Premier ministre, leur donne la possibilité d'atteindre ces objectifs par des moyens pacifiques.

D'autres délégués, qui ont parlé de la fin de l'occupation, ont révélé la véritable intention énoncée clairement par le délégué du gouvernement libanais qui a été applaudi par certaines délégations arabes. Il a dit et je cite: «La carte de la Palestine s'étend du fleuve à la mer». Pour ceux d'entre vous qui ne verraient pas exactement ce qu'il a voulu dire, la mer c'est la Méditerranée, le fleuve c'est le Jourdain. Dans son esprit, la fin de l'occupation signifie concrètement éliminer l'Etat d'Israël et le remplacer par la Palestine qui s'étendrait, comme il a dit, du fleuve à la mer. Est-ce vraiment le type de solution qui devrait être préconisé dans l'enceinte de l'OIT? Je voudrais quand même rappeler au délégué libanais qu'en parlant avec tant d'éloquence de l'occupation, il a oublié de parler de l'occupation du Liban, son propre pays. Par qui? Par la Syrie, depuis 1976. Une force d'occupation de 20 000 soldats syriens est encore stationnée au Liban. Est-ce que le délégué du Liban, ou le ministre syrien, pourrait nommer le premier ambassadeur de Syrie au Liban ou l'ambassadeur actuel? Non, car on n'accrédite pas un ambassadeur dans une région de son propre Etat.

Certaines délégations ont mentionné la question de la barrière de sécurité construite par Israël. Israël a été obligé d'examiner différentes manières de se défendre contre le terrorisme et les tentatives d'infiltration.

Nous avons écouté 50 orateurs qui se sont exprimés contre Israël. Alors, s'il vous plaît, écoutez, je vais parler de vous dans un instant.

Israël a donc été obligé d'envisager différentes manières de se défendre contre le terrorisme et les tentatives d'infiltration de kamikazes prêts à prendre la vie de civils innocents. D'après nous, cette barrière est la meilleure mesure de protection contre des terroristes potentiels puisque l'Autorité palestinienne ne prend pas de mesures efficaces.

En dernier lieu, j'aimerais répondre à la ministre de la Syrie, qui a parlé de massacres avec tant d'éloquence et de passion. Elle a oublié le massacre de 1982, où le régime syrien a tué plus de 15 000 de ses propres citoyens.

Mais, à propos du terrorisme, j'aimerais simplement vous lire une liste de dix noms, les noms des dix grandes organisations terroristes qui sont à Damas. Cinq d'entre elles figurent également sur la liste de l'Union européenne: le Front populaire pour la libération de la Palestine, le commandement général...

*(L'orateur, ayant épuisé son temps de parole, est interrompu.)*

*Original anglais: Le PRÉSIDENT* — Nous arrivons à la fin de cette séance. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 286<sup>e</sup> session (mars 2003), il serait inapproprié d'adopter une décision quelconque ou une conclusion officielle à la fin

de cette séance spéciale. Néanmoins, beaucoup de choses importantes ont été dites. Je ne doute pas que l'action à venir de l'OIT s'inspirera des nombreuses idées proposées aujourd'hui.

Je déclare close cette séance spéciale.

*(La séance spéciale est levée à 20 h 30.)*

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Douzième séance (spéciale)</i>	
Rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés: Discussion . . . . .	1
<i>Orateurs:</i> M. Khatib, M. Peretz, M. Guider, M. Kriekoukis, M. Shaharudin, M. Soodhun, M. Neffati, M. Joubier, M <sup>me</sup> Al-Jabi, Lord Brett, M. El Amawy, M. Levy, M. Ryder, M. Alfarargi, M. Thys, M. Levine, M. Smith, M. Alves Trindade, M. Camara, M. Liu, M. Aoun, M. Ferguson, M. Dahlan, M. Hijjawi, M. Edström, M. Lau Valdés, M. Hefdahtan, M. Ahmad, M. Kurttekin, M. Zellhoefer, M. Wisnumurti, M <sup>me</sup> Lekang, M. Zainal, M. Azzouz, M. Zharikov, M. Diop, M. Abu Al-Ragheb, M. Ibrahim Abdo, M <sup>me</sup> Lucero, M. Amaoui, M. Rashed, M. Ghosn, M. Djemam, M. Hagh-Bayan, M <sup>me</sup> Diallo, M. Akouete, M. Liu, M. Pinzón Salazar, M <sup>me</sup> Ben-Haim Rosen, M. Jrad, M. Mahadevan, M. Ansari, M. Hossain, M. De Pury	